



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

Approuvé le 23/05/2023  
Publié le 29/05/2023

## PROCÈS-VERBAL

de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 4 AVRIL 2024

---

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés dans la salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

Présents :

PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

ALLARD Emmanuel, BARDET Jean-Luc, BERGEON Patrice, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BROSSEAU Ingrid, CHARTIER Mickaël, CHEVALIER Eric, CHOUETTE Laetitia, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GUERIN Jean-Claude, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, LARGEAU Sandrine, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jacky, REISS Véronique, RIVAULT Chantal, ROBIN Pascale, ROY Michel, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard - **Conseillers**

Délégués suppléants :

DUGUET Amandine suppléante de CAQUINEAU Bernard  
GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

ALBERT Philippe donne procuration à MARTIN Alexandre  
AYRAULT Bérengère donne procuration à BACLE Jérôme  
CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à REISS Véronique  
GRENIUUX Florence donne procuration à PARNAUDEAU Guillaume  
GUERINEAU Louis-Marie donne procuration à LHERMITTE Jean-François  
JOLIVOT Lucien donne procuration à PILLOT Jean  
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre  
LE ROUX Liliane donne procuration à PERONNET Jany  
TRESHOREL Jean-Luc donne procuration à BEAUCHAMP Claude

Absences excusées : BRESCIA Nathalie, FERJOUX Christian

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 22 mars 2024

Séance retransmise en direct sur la page Facebook publique de la Communauté de communes.

-----

## ORDRE du JOUR

### COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

### DÉLIBÉRATIONS

#### RESSOURCES HUMAINES

- 1 – POUR INFORMATION – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
- 2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### FINANCES

- 3 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023
- 4 – COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
- 5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
- 6 – BUDGET 2024 – VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
- 7 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT
- 8 – BUDGETS ANNEXES – PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024
- 9 – BUDGETS ANNEXES – CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024
- 10 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024
- 11 – VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
- 12 – GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2024
- 13 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES
- 14 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIMES DEUX-SÈVRES
- 15 – BUDGET ANNEXE ZAC LA BRESSANDIÈRE – EMPRUNT RELAIS
- 16 – MARCHÉ DE FOURNITURES D'ENTRETIEN POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 17 – PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LA COMMUNE DE SECONDIGNY

## **VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS**

- 18 – MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES COLLECTES SÉLECTIVES – AVENANT 2

- 19 – MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES COLLECTES SÉLECTIVES – AVENANT 3

## **COMMUNICATION**

- 20 – ASSOCIATION RADIO GÂTINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2024

## **JEUNESSES ET CITOYENNETÉ**

- 21 – DEMANDE DE LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- 22 – DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – ANNÉE 2024

## **FLIP**

- 23 – FLIP 2024 – ADOPTION DE TARIFS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES EXPOSANTS

- 24 – FLIP 2024 – ADOPTION TARIF PROJET SÉLECTION DE LA RUCHE

- 25 – FLIP 2024 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS

## **PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS**

- 26 – MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES – TARIFS 2024

- 27 – LUDOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE – TARIFS 2024

## **QUESTIONS DIVERSES**

## SOMMAIRE

<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>7</b>
1 - POUR INFORMATION – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL .....	7
2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	8
<b>FINANCES</b> .....	<b>9</b>
3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 .....	28
4 - COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	29
6 - BUDGET 2024 – VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	37
7 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT .....	43
8 - BUDGETS ANNEXES – PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 .....	45
9 - BUDGETS ANNEXES – CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024 .....	45
10 - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024 .....	46
11 - VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE D’ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES .....	47
12 - GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2024.....	48
13 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D’ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES .....	49
15 - BUDGET ANNEXE ZAC LA BRESSANDIÈRE – EMPRUNT RELAIS .....	52
16 - MARCHÉ DE FOURNITURES D’ENTRETIEN POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION.....	53
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>55</b>
17 - PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D’OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LA COMMUNE DE SECONDIGNY.....	55
<b>VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS</b> .....	<b>56</b>
18 - MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 2 .....	56
19 - MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 3 .....	58
<b>COMMUNICATION</b> .....	<b>59</b>
20 - ASSOCIATION RADIO GÂTINE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION POUR 2024.....	59

<b>JEUNESSES ET CITOYENNETÉ .....</b>	<b>61</b>
21 - DEMANDE DE LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	61
22 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – ANNÉE 2024 .....	64
<b>FLIP.....</b>	<b>65</b>
23 - FLIP 2024 – ADOPTION DE TARIFS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES EXPOSANTS.....	65
24 - FLIP 2024 – ADOPTION TARIF PROJET SÉLECTION DE LA RUCHE.....	66
25 - FLIP 2024 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS .....	67
<b>PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS .....</b>	<b>68</b>
26 - MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES – TARIFS 2024 .....	68
27 - LUDOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE – TARIFS 2024 .....	69
<b>SCOLAIRE.....</b>	<b>71</b>
28 - ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES JEUNESSES ET PARCOURS ÉDUCATIFS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 .....	71
<b>TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE .....</b>	<b>74</b>
29 - LA CARNA FÊTES DE PENTECÔTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT .....	74
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>75</b>

**Monsieur le Président** salue les membres du Conseil communautaire, ouvre la séance.

**Monsieur le Président** énumère les absences et procurations.

Un secrétaire de séance est nommé.



## **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

### **Ajout de sujets à l'ordre du jour**

**Monsieur le Président** propose l'ajout de deux sujets sur table. Il explique qu'ils essaient, autant que possible d'éviter ce genre de propositions mais qu'il y a une relative urgence, à savoir une délibération pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et des parcours éducatif : il s'agit de l'attribution de subventions 2024. Il demande dans un premier temps aux élus s'il y a des questions sur cette proposition, ce qui n'est pas le cas. Il demande ensuite aux élus de se prononcer sur le principe d'un vote sur table sur cette délibération. Il obtient l'accord unanime des membres présents.

La seconde délibération concerne la Carna Fiesta pour les fêtes de Pentecôte et les tarifs de vente pour les produits dérivés, les locations d'espaces et les offres de partenariat. Il demande aux élus s'ils ont des questions sur cette proposition, ce qui n'est pas le cas. Il leur demande de se prononcer sur le principe du vote sur table de cette délibération. Il obtient l'accord unanime des membres présents.

### **MINUTE « Terre de jeux »**

**Monsieur Jérôme BACLE** salue l'assemblée et indique que la flamme olympique périscolaire tourne toujours. Il rappelle que, lors du dernier Conseil communautaire, la venue du Cap Vert a été évoquée : celle-ci se confirme à l'été prochain et a pris un caractère incarné quelques semaines auparavant avec la venue de deux athlètes capverdiens en passe d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et dont il pense qu'ils ont marqué les esprits des personnes qu'ils ont croisées. Il explique que les services ont organisé une petite tournée sur l'ensemble du territoire, à la rencontre du centre de loisirs, du club de boxe, du collège de Secondigny, des services périscolaires et de l'école de Fénerly. Il confirme que cela devient concret puisque les enfants du territoire qui ont pu rencontrer ces athlètes, ont pu voir des athlètes étrangers, qui parlent une autre langue, qui sont vraiment dans une phase de préparation sportive et qui ont transmis des valeurs importantes. Il pense que la couverture médiatique qui a été orchestrée par le Service communication a aussi permis de faire parler du territoire. Il indique que la prochaine grande étape est le passage de la flamme lors duquel la délégation capverdienne devrait être assez conséquente. Il précise que tous les acteurs du territoire sont mobilisés et que des actions continueront d'être mises en place en même temps que la préparation de l'accueil des athlètes.

**Monsieur le Président** ajoute qu'il a vu le regard des enfants de Secondigny – non pas le jeudi quand les athlètes capverdiens étaient à Secondigny mais le vendredi car ils sont tombés par hasard sur les athlètes ou inversement – et il a pu voir un lien qui s'était vraiment créé en quelques heures, la veille : c'était très riche de sens.

### **Besoin d'hébergement lors du FLIP**

Il profite également que beaucoup d'élus sont présents ce soir pour évoquer les besoins d'hébergement pour le festival des jeux puisque chacun d'eux peut aussi être le passage de relais auprès des concitoyens pour des besoins forts aujourd'hui.

**Madame Marina PIET** indique en effet qu'un appel à la mobilisation des habitants du territoire a été lancé à la presse pour les personnes qui auraient éventuellement des chambres disponibles chez eux pour pouvoir accueillir des festivaliers mais aussi les professionnels du jeu. Elle explique que l'équipe capverdienne qui arrive au mois de juillet réduit l'offre en hébergement. Le conseil n°1 est de prendre contact avec l'Office de Tourisme qui orientera les propositions en fonction de ce qu'il est possible de faire. Elle indique que, sur le site internet du FLIP, rubrique « infos pratiques et hébergement », il y a toute une liste des plateformes qui sont disponibles, des plateformes bien connues, d'autres un peu moins. Elle dit avoir expliqué à la presse que tout le monde a un beau jardin qui pourrait accueillir une tente ou des chambres disponibles. Elle encourage les élus s'ils sont intéressés à appeler l'Office du Tourisme pour essayer de voir avec eux qu'elle serait la meilleure solution.

**Monsieur le Président** ajoute, qu'en plus des jardins et des chambres, il y a peut-être des gîtes à créer. Il précise que le territoire est bien positionné, un peu plus près de Poitiers et du Futuroscope que de Nantes sans être loin non plus du littoral et il pense qu'il y a des cartes à jouer en matière d'hébergement touristique.

### **Fêtes de Pentecôte**

Il donne ensuite une dernière information pour les fêtes de Pentecôte : les constructeurs de chars sont issus de nombreuses communes autour de Parthenay et aussi de Parthenay et le samedi suivant ont lieu les portes ouvertes lors desquelles un dîner est proposé pour celles et ceux qui le souhaitent. Il précise que, la veille au soir, ils étaient déjà 155 inscrits et que, si les élus souhaitent s'inscrire, il y a encore quelques possibilités mais qu'il faut le faire assez rapidement. Il considère que cela montre un attachement assez fort à cette cavalcade qui est la pierre angulaire des Fêtes de Pentecôte du territoire. Il encourage les élus à venir les visiter.

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **1 - POUR INFORMATION – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL**

#### **Rapport de présentation :**

*La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine met à disposition du personnel ou bénéficie de mises à disposition de personnel d'autres communes ou établissements, pour effectuer des missions de service public.*

**Madame Marie-Noëlle BEAU**, rapporteur, indique qu'il s'agit de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes à partir du 26 mars 2024. Il s'agit de Madame Patricia PARNAUDEAU qui est adjointe d'animation et mise à disposition vers la Commune de Ménigoute à raison de 16,94 heures sur un temps de travail de 24,12 heures. Elle ajoute qu'une convention définit les modalités de gestion du personnel et de remboursement des salaires.

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 et suivants, et L.512-12 et suivants ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine met à disposition du personnel ou bénéficie de mises à disposition de personnel d'autres communes ou établissements, pour effectuer des missions de service public ;

Le Conseil Communautaire est informé des mises à disposition de personnel suivantes :

Il convient de mettre fin à la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à compter du 26 mars 2024 :

- Mme PARNAUDEAU Patricia, adjoint d'animation, mise à disposition vers la commune de Ménigoute, à raison de 16,94 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 24,12 heures.

Une convention passée avec les établissements concernés définit les modalités de gestion du personnel et de remboursement des salaires.

## 2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### **Rapport de présentation :**

*Dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade, il appartient au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs.*

*Il s'agit ici de créer l'emploi suivant, à compter du 1er mai 2024 :*

*- 1 adjoint du patrimoine, temps complet (secteur médiathèques, pérennisation de l'agent sur le poste),*

*Il s'agit également de modifier l'emploi suivant, à compter du 1er juin 2024 :*

*- 1 puéricultrice, 24h30 au lieu de 28h00 hebdomadaires (service petite enfance, souhait de l'agent de diminuer son temps de travail).*

**Madame Marie-Noëlle BEAU**, rapporteur, explique que, pour le premier cas, il s'agit de la pérennisation de l'agent sur le poste. Pour le second cas, elle précise que la modification a obtenu un avis favorable au CST. Il est donc proposé au Conseil communautaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs, de dire que les crédits sont ouverts au budget 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

VU l'avis favorable du comité social territorial du 21 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il convient de créer les postes correspondants ;

CONSIDÉRANT que toute diminution de la durée hebdomadaire du travail doit être précédée d'un avis du Comité social territorial ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer les postes suivants, à compter du 1er mai 2024 :



- \* 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet ;
- de diminuer le temps de travail pour le poste suivant, à compter du 1er juin 2024 :
- \* 1 poste de puéricultrice à 24h30 au lieu de 28h00 hebdomadaires.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2024, chapitre 012,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Arrivant à 18h51, Madame Laure VIGNAULT n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 et 2.*

*Arrivant à 19h41, Monsieur Jean-Claude GUERIN n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 et 2.*

*Quittant la séance à 19h45, Madame Chantal RIVAULT donne pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en ses lieu et place à partir du sujet n<sup>o</sup> 3.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **FINANCES**

**Monsieur le Président** annonce qu'ils vont commencer la longue séance budgétaire, à savoir la présentation du compte de gestion et surtout du compte administratif (CA), puis la présentation du budget prévisionnel (BP) 2024 ainsi que le budget principal et les budgets annexes et, enfin, la proposition de vote des taux de fiscalité. Il note qu'une explication linéaire sera faite et il proposera, après le débat qui suivra, de passer aux séries de votes. Il souhaite tout d'abord faire une introduction puisque le nombre de diapositives est assez conséquent. Il rappelle, en préliminaire, que l'Intercommunalité, à la différence d'autres intercommunalités, dispose de compétences importantes, notamment en matière d'enfance, de petite enfance, de jeunesse et en particulier de tous ce qui est relatif aux crèches et aux compétences scolaires qui amènent à avoir des charges de personnel relativement conséquentes ainsi qu'un parc bâtiementaire important. Il ajoute que, cela est connu depuis sa création, cela fragilise son socle et il est nécessaire de trouver des réponses à l'ensemble des besoins, que ce soit pour maintenir un niveau d'efficacité, de services au public et également d'avoir des bâtiments qui sont en état. Il rappelle que plusieurs d'entre eux sont malheureusement dans un état relativement avancé de dégradation et il faut répondre à ces besoins, d'où le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est relativement ambitieux pour les quelques années à venir.

L'idée, depuis plus d'un an, a été de travailler d'abord en Commission Générale et de rechercher les grandes orientations qui permettent de pouvoir bâtir un budget non seulement pour 2024 mais aussi pour les années à venir et qui puisse permettre d'avoir une visibilité tout en maintenant ce Plan Pluriannuel d'Investissement de façon ambitieuse tout en ayant une relative sérénité en matière d'orientation fiscale pour les années à venir. C'est la raison pour laquelle il fait ce rappel rapide des Commissions Générales où il a été collectivement défini de conserver les grands blocs de compétences de l'Intercommunalité mais, par contre, de préciser ces compétences, ce qui est réellement fait à l'intérieur ou ce que l'on souhaite faire différemment ou plus, éventuellement. Il ajoute que le travail a été fait en plus étroite collaboration, concertation, co-construction entre la Commission Finances et le Bureau, de façon à avoir un rôle d'orientation beaucoup plus affirmé de la Commissions Finances. Il pense que les travaux menés ces dernières semaines sont très intéressants, ils ont permis de dégager un relatif consensus, un relatif compromis. Il explique que, parfois, du vocabulaire a pu être mis sur la table et partagé et qu'on a pu voir qu'à travers des mots qui étaient différents, le sens était partagé. Il pense que c'est un exercice important et qui répond aux besoins d'une

intercommunalité comme Parthenay-Gâtine qui, aujourd'hui, dispose d'une taille qui lui permet de faire des choses mais qui reste effectivement fragile au regard d'un contexte inflationniste. Il indique espérer que cette inflation se stabilise désormais mais il n'empêche que, depuis deux ans, le coût de l'énergie, le coût de la construction et puis les évolutions indiciaires qui sont nécessaires pour les agents, ont fortement augmenté les charges, sans parler des frais d'assurance dont la question a déjà été évoquée. Le contexte est difficile, complexe mais l'idée est de réaffirmer collectivement une orientation politique qui soit celle d'une ambition pour les jeunes du territoire, de la petite enfance aux adolescents et cela lui semble aujourd'hui essentiel quand tous les territoires sont en concurrence. Il rappelle que les communes de l'Intercommunalité sont parfois elles-mêmes en concurrence les unes avec les autres mais il s'agit pour Parthenay-Gâtine et la Gâtine d'être plus efficaces dans leur politique et dans le service rendu à la population pour attirer des populations jeunes et maintenir un niveau démographique qui soit satisfaisant puisque moins il y aura de population et plus les charges seront fortes. Il considère qu'il s'agit du bon moment et du bon virage pour investir et apporter ces services. Il souhaite ne pas être plus long pour cette introduction et donne la parole à Monsieur Olivier CUBAUD.

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, indique qu'il va tenter de ne pas être redondant par rapport aux propos qui ont été tenus pour ne pas alourdir la présentation qui est forcément assez dense même si elle est redondante pour ceux qui ont participé aux nombreux travaux de la Commission Finances bien que certains éléments aient pu évoluer. Sur les principaux éléments de la Loi de finances, le contexte inflationniste a été rappelé mais il semblerait que pour 2024 et 2025 il y ait une réduction du taux d'inflation. Il dit croiser les doigts parce que cela a été impactant sur la réalisation du budget 2023. Il annonce qu'ils reviendront plus en détails sur les dépenses d'énergie. Pour l'année 2024 la reconduction des dispositifs est prévue : l'Intercommunalité a bénéficié en 2013 du filet de sécurité en matière d'énergie avec un produit exceptionnel de 416 000 euros. Il est d'ores et déjà connu, par l'analyse des services, que la Communauté de Communes sort du champ d'application en 2024 puisqu'il faut remplir certains critères et notamment celui de la capacité d'autofinancement, c'est là que la Communauté de Communes sort un peu de la liste, donc le produit exceptionnel sera effectivement exceptionnel puisqu'il ne se reproduira pas en 2024. Il admet ce que cela n'est pas neutre parce que cela a considérablement amorti le choc, cela a été dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire : finalement, le choc de l'énergie, ce n'est pas en 2023 qu'il a lieu, c'est en 2024 puisque cela a compensé le surplus de dépenses.

Il évoque d'autres décisions dans le contexte national : l'augmentation de la dotation d'intercommunalité, même si ce n'est pas une évolution favorable pour Parthenay-Gâtine ; la revalorisation de la fraction de TVA, c'est-à-dire ce qui a été perçu en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises autour de 4,5 %, ce qui donne un peu plus de dynamique ; l'augmentation de l'enveloppe du FCTVA, un élément acquis et qui permet de présenter un budget avec un ensemble de certitudes puisque les bases fiscales, cette année, seront revalorisées à 3,9 % contre 7,1 % sur la construction du budget précédent. Il indique qu'il n'y a jamais eu autant de séances intermédiaires de travail sur la construction du budget.

Il admet que ce n'était pas du luxe car ce sont des sujets qui questionnent, sur lesquels il y a toujours beaucoup d'interrogations et ce budget prévisionnel a sa part d'incertitudes dans un environnement national et international de plus en plus incertain.

Il rappelle les longs travaux qui ont eu lieu toute l'année 2023 sur les fragilités structurelles de la Communauté de Communes, les réponses apportées de façon à assurer la réalisation d'un programme d'investissement qui a été jugé par tous indispensable, nécessaire pour certains équipements – en aucun cas luxueux – qui se sont imposés. Le choix a été fait de ce projet ambitieux, c'est un des axes forts de la construction du budget 2024, mais, pour ce faire, il fallait modifier quelques critères un peu forts de structuration de la Collectivité. Il explique que, finalement, les débats ont porté sur une alternative : est-ce qu'il faut corriger la naissance de l'Intercommunalité qui, comme cela a été dit à maintes reprises, n'a pas été dotée des moyens suffisants à l'exercice complet de sa compétence et donc retravailler sur les attributions de compensation ? Il rappelle qu'il y a eu des études de certains prestataires qui préconisaient de travailler sur une augmentation de la fiscalité en 2024. L'idée qui s'est dégagée des travaux,

notamment lors de la dernière Commission Générale au mois de septembre, lors de la présentation de plusieurs scénarios, est, qu'à ce stade du mandat, revenir sur les attributions de compensation était sans doute un peu tardif. Les communes étant engagées dans des problèmes des d'investissement, c'était très difficile pour elles. Cela a été évoqué de façon quasi unanime : s'il faut utiliser un levier, il faut préférer le levier de la fiscalité à celui des attributions de compensation. Il indique toutefois que d'autres travaux ont pu étoffer ces pistes de travail. Il explique qu'en septembre 2023, il n'était pas encore question de la construction budgétaire et que d'autres travaux ont suivi, des travaux internes assez courants qui se font tous les ans avec les services, différentes Commissions Finances qui se sont réunies très souvent, notamment tous les lundis soirs pendant trois semaines d'affilée à la suite du débat d'orientation budgétaire du 14 mars. Lors de ce débat, il y a eu un certain nombre d'interrogations – à juste titre – pour se demander si le scénario de la fiscalité, qui n'est jamais un scénario qui fait plaisir, serait suffisant pour 2024 – la réponse est positive, cela était apparu clairement le 14 mars – mais la question est de savoir s'il le serait aussi pour 2025 et 2026, si ce qui est décidé aujourd'hui en termes de hausse de fiscalité assure de façon confortable le programme d'investissement qui est particulièrement lourd sur trois exercices budgétaires : 2024, le moment le plus important avec un peu plus de 6 000 000 d'euros, 2025 autour de 5 000 000 d'euros et 2026 autour de 3 500 000 euros, ce qui représente un ensemble de 16 000 000 d'euros sur trois années. Il ajoute que, dans les éléments qui ont été projetés, force était de constater qu'il y avait des doutes que cela suffise. La question était de savoir s'il fallait faire plus de fiscalité. Il y a eu des interrogations sur le sujet au sein de la Commission Finances. Il a été évoqué à maintes reprises l'éventualité d'effectuer régulièrement des coups de rabot sur les services mais sur des mêmes typologies d'action sans remise en cause fondamentale : il devenait difficile de faire moins si la façon de travailler n'était pas modifiée. Il se dit donc favorable à la hausse de la fiscalité si elle garantit le programme d'investissement mais en utilisant les économies de fonctionnement sur lesquelles il y a tout un travail.

Il explique que le souhait est de continuer à travailler en groupe – Commissions Finances, échanges avec le Bureau, séances de travail communes – sur ces pistes de travail, sur du contrôle de gestion, sur une gestion différente parce qu'il est connu que, sur quelques années au moins, c'est ce qui sera nécessaire pour pérenniser mais qui nécessitera peut-être, quand même, à termes – peut-être à l'horizon de la fin de la mandature ou d'une prochaine mandature – de revoir la répartition entre les communes et l'Intercommunalité, si ce n'était pas possible de le faire à mi-mandat. Il évoque plusieurs séances, la Commission Finances du 18 mars, la Commission Générale du 21 mars et d'autres commissions le 25 mars et le 2 avril. Il tient à donner ces précisions parce que tous les élus, en tant qu'élus communautaires, ont reçu des documents – il s'agit de la nouvelle obligation de la M57 qui oblige à envoyer dix jours à l'avance les pièces du Conseil – donc tous les documents reçus par les élus sont ceux qui suivaient le Débat d'Orientation Budgétaire et la Commission Générale consacrée au budget. Il indique que, depuis cette commission, les documents ont beaucoup changé parce qu'il y a quelques ajustements : les élus qui ont suivi les travaux ne seront pas perdus et, pour les autres, il annonce une présentation des derniers chiffres qu'ils ont vus et des nouveaux avec la conséquence des travaux.

Il tient à remercier les élus présents qui ont participé à la co-construction du budget, ceux qui n'ont pas participé aussi, pour cette volonté de trouver collectivement des solutions de façon à ce que la Collectivité puisse répondre aux enjeux du territoire, aux besoins des habitants et à un certain nombre de projets qui sont importants pour l'attractivité du territoire. Il rappelle qu'il y a une perte démographique et donc un gros enjeu : 85 % des investissements sont consacrés au sens large aux politiques d'enfance et de jeunesse, ce qui est important sur un territoire qui est classé en baisse démographique, ce qui est le cas du milieu rural en général.

Concernant le budget, il annonce des présentations avec des chiffres qui ont été voulus les plus synthétiques possibles. Il explique que les axes qui ont conduit à la construction de ce budget qui sera débattu par la suite, visent à mener une politique d'investissement ambitieuse, avec une problématique d'investissement importante sur les trois prochains exercices budgétaires avec un renforcement d'autofinancement chiffré pour pouvoir assurer cet investissement avec une responsabilité qui est de dire que le recours à l'emprunt peut se justifier. Il explique que, cette année, le niveau d'emprunt est légèrement supérieur à celui de l'année dernière et inférieur à celui qui a été présenté dans la première copie en Débat d'Orientation Budgétaire et qui avait

interrogé certains élus à juste titre. Il poursuit en évoquant d'autres axes de la construction du budget : définir une stratégie, une trajectoire financière stable à moyen terme. Il s'agit de l'idée que, sur les trois prochains exercices jusqu'à la fin du mandat, il faut quelque chose qui accompagne durablement sans revenir sans arrêt sur la fiscalité – en mettant à part la fiscalité sur les ordures ménagères puisque l'Intercommunalité n'est pas tout à fait maître du jeu – et qui permette aux prochaines mandatures de pouvoir avoir leurs ambitions et leurs projets sans être bloquées ou freinées par une situation qui n'aurait pas été jugée assez saine en 2026. Ces quatre priorités doivent se traduire par deux éléments : une maîtrise des dépenses de fonctionnement – des contractions ont été évoquées bien qu'il y ait un certain nombre de dépenses incompressibles – et la hausse des taux pour laquelle plusieurs hypothèses ont été travaillées et qui sont, à quelques ajustements près, les chiffres présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** salue tous les travaux de la Commission mais explique que les élus n'ont pas les comptes rendus de ces commissions.

**Monsieur le Président** répond qu'une commission par semaine est un rythme assez soutenu et que les compte-rendu n'ont pas été forcément faits et envoyés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire. Il rappelle que la Commission Finances est ouverte à tout le monde mais que le rythme de travail assez conséquent et dense.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** dit le comprendre.

**Monsieur Olivier CUBAUD** ajoute que, même concernant les documents envoyés à la Commission Finances, d'une commission à l'autre, c'était parfois très juste et que tout était parfois sur papier le jour de la commission. Il en profite pour saluer le travail des services qui ont fourni un rythme de production de documents qui répondaient aux besoins, sans doute de manière imparfaite, ce dont il s'excuse. Il rappelle néanmoins que chacun a fait ce qu'il a pu et il assure que les comptes rendus viendront.

Sur invitation du Président, **Madame Floriane PETERSCHMITT**, Directrice générale des services, propose ensuite aux élus une présentation en trois temps en essayant d'être la plus synthétique possible. La présentation générale à la fois des résultats 2023, du BP 2024 et des travaux sur la prospective, a une certaine cohérence donc la présentation sera faite avant que les élus ne votent sur chacun des points. Dans un premier temps, elle évoque le compte de gestion et le compte administratif 2023. Selon elle, il n'y a pas vraiment de sujet sur le compte de gestion, le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion, elle ne souhaite donc pas s'attarder sur ce point. Elle souhaite, par contre, revenir sur quelques éléments du compte administratif qui ont déjà été, pour partie, présentés aux élus lors du Conseil Communautaire sur les orientations budgétaires et largement présentés en Commission des Finances.

Elle rappelle que les élus voteront le compte administratif et le budget 2024 et que ce dernier a été construit avec l'affectation des résultats et en comparaison avec le réalisé 2023. Elle souligne l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la période de 2014 à 2023, déjà présentée lors des orientations budgétaires. Elle remarque que le résultat 2023 est dû aussi, en partie, à un produit exceptionnel sur le filet de sécurité dont parlait monsieur CUBAUD en introduction.

Elle présente ensuite la répartition des dépenses réelles de fonctionnement dont plus de 45 % sont des charges de personnel, ce qui est une des particularités de l'Intercommunalité qui a des compétences étendues et des compétences de gestion larges. Elle attire l'attention des élus sur l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre et sur deux éléments en particulier. La comparaison entre le CA 2022 et le CA 2023, sur les charges à caractère général, s'explique en grande partie par l'augmentation du coût de l'énergie – puisqu'on passe d'un réalisé d'un peu plus de 353 000 euros à 767 000 en 2023, une donnée structurelle qui doit être intégrée pour les années futures – et par une augmentation des charges de personnel toutefois assez maîtrisée au

012 pour 2023. Elle présente ensuite un histogramme sur l'augmentation des dépenses de fluides qui montrent les 767 000 euros dont elle parlait précédemment avec un décroché très clair par rapport aux années précédentes. Concernant le compte administratif, elle explique qu'il sera présenté au vote à un total de dépenses à 26 413 000 euros qui correspondent aux dépenses totales et qui comprennent les opérations d'ordre. Les opérations réelles sont à 26 349 000 euros. Elle souligne de nouveau l'augmentation des charges à caractère général et l'augmentation assez maîtrisée des dépenses de personnel.

Elle présente ensuite la répartition des recettes réelles de fonctionnement et particulièrement la principale. Il s'agit des impôts, taxes et fiscalité locale qui sont distingués dans la M57 en deux articles différents : les dotations et participations à 20 % et les produits de services qui représentent environ 11 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle ne souhaite pas trop détailler cet histogramme car deux colonnes concernent la fiscalité, ce qui rend la comparaison peu lisible. En revanche, elle observe la baisse tendancielle des dotations : elle admet qu'il ne s'agit pas d'une découverte mais qu'il s'agit de l'environnement contraint dans lequel se trouve l'Intercommunalité. Cette baisse est parfois complexe à expliquer parce que toutes les dotations liées aux péréquations ne pas très simples à lire. Sur la dotation de compensation, dotation d'Intercommunalité et pic cumulés, cela représente une baisse tendancielle. Concernant les recettes, au CA 2023, elle signale les recettes en opérations réelles à 27 761 000 euros, les produits des services qui sont d'un volume d'un peu plus de 3 000 000 d'euros, impôts, taxes et fiscalité cumulés pour 18 000 000 d'euros et les dotations et subventions à 5000 000 d'euros. Elle souligne que lorsqu'on fait la différence entre dépenses réelles et recettes réelles, le compte administratif enregistre une CAF brute de plus de 2 400 000 euros, ce qui est un bon chiffre, avec un remboursement de dettes en capital de 632 000 euros, ce qui fait une CAF nette positive, qui est également un bon chiffre, à 1 781 195 euros.

Elle présente ensuite aux élus la capacité d'autofinancement avec le décroché de 2022 et la CAF brute et nette pour 2023. Elle souhaite également signaler sur le compte administratif un endettement très maîtrisé puisque, fin 2023, l'Intercommunalité était sur une capacité de désendettement à 2,9 années. Elle présente également les projections d'extinction d'aides jusqu'à 2031 ainsi que les remboursements d'annuités en capital, sur le budget principal pour 632 000 euros et sur les trois budgets annexes qui sont concernés par un remboursement de dette. Elle fait ensuite une rétrospective des soldes de gestion qui sont intéressants à observer pour regarder les ratios de solvabilité et de bonne santé financière : fin 2023, l'excédent brut était de 2 7000 000 euros avec une épargne à 1 700 000 euros. Le solde est donc maîtrisé jusqu'à 2023. Elle évoque l'en-cours de dette avec la capacité de désendettement depuis 2018. Elle rappelle aux élus qu'ils vont voter l'affectation du résultat : il leur sera proposé de voter pour un montant de 1 412 919 euros pour la section de fonctionnement. Elle évoque ensuite le résultat consolidé en investissements et en fonctionnement, du budget principal et des 11 budgets annexes, en dépenses, recettes, investissements et fonctionnement avec un résultat consolidé. Elle encourage les élus à poser des questions si ces éléments méritent des commentaires particuliers. Elle présente ensuite l'affectation du résultat au budget principal pour 1 412 000 euros et clôt ainsi la partie 2023.

Concernant la construction du budget 2024, comme cela a été rappelé en introduction, il a fallu trouver un point d'équilibre entre toutes les contraintes de gestion, les contraintes inflationnistes, les maigres marges de gestion de l'Intercommunalité à ce jour, la nécessité de mener la politique d'investissement, la volonté de dégager un autofinancement suffisant pour financer l'investissement – particulièrement travaillée avec la Commission des Finances. C'est là où vont apparaître les principales modifications depuis la dernière présentation en Commission Générale. Dans la même logique, le but est de limiter le recours à l'emprunt pour avoir une trajectoire financière stable à moyen terme et pas trop dégradée. Elle explique que cela passe par deux éléments : la maîtrise des dépenses de fonctionnement – ce qui a été particulièrement regardé à la Commission Finances – et une proposition de hausse des taux pour lever un produit fiscal plus important et se dégager des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement. Elle explique que le budget principal est aujourd'hui présenté avec, tout d'abord, la section de fonctionnement puis la section d'investissement, en équilibre à 30 870 000 euros tout confondu, dépenses réelles et opérations d'ordre. Chaque chapitre

budgetaire sera détaillé par la suite. Cet équilibre permet de dégager un virement à la section d'investissement d'1 919 568 euros qui va permettre de financer une partie de l'investissement et il est fait avec l'hypothèse d'un produit fiscal supplémentaire avec une hausse des taux – fiscalité ménages, entreprises et déchets. Elle indique que le résultat 2023 y a été reporté puisque le budget est voté avec affectation du résultat mais il n'a pas été intégré dans les calculs de ratio de solvabilité. Concernant la section d'investissement, elle explique qu'on retrouve le virement à la section de fonctionnement en recettes. L'ajustement s'est fait sur l'hypothèse d'emprunt qui est de 1 538 000 euros, ce qui permet de financer l'investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elle évoque un total de 30 870 000 euros et 27 000 000 en opérations réelles. Elle souhaite s'attarder particulièrement sur le 011 et le 012 parce qu'ils ont fait l'objet de beaucoup de discussions depuis la Commission Générale. Elle explique qu'ils ont essayé de trouver le point d'équilibre qui paraissait le plus satisfaisant. Il est proposé aux élus des charges à caractère général à hauteur de 8 699 000 euros soit une évolution de CA à BP de 11,88 %. Il est également proposé une augmentation sur les charges de personnel sur laquelle elle souhaite insister car cela a fait débat lors de la dernière Commission des Finances. Il s'agit d'un des points qui ont été discutés de nombreuses fois, amendés, calculés, recalculés selon un calcul qui sera précisé ensuite. Cette augmentation serait de CA à BP de 6,99 %. Elle fait ensuite un focus sur le 011 dans les charges à caractère général et note que l'augmentation de CA à BP a été diminuée par rapport à ce qui a été proposé à la Commission Générale parce que cela a été recalculé et rediscuté. Cette augmentation, sur le papier, est importante mais s'explique en majorité par peu de facteurs : l'augmentation du coût des déchets et notamment les contributions obligatoires au SMITED et au SMC, la dépense engagée pour l'étude sur la compétence « déchets » menée en lien avec les intercommunalités voisines, un surcoût sur l'assurance « dommage aux biens » – elle indique qu'il s'agit de scénarios que l'on retrouve sur toutes les intercommunalités – et une augmentation des fluides pour 277 000 euros. Elle indique qu'il y a presque 1 000 000 d'euros juste avec ces trois éléments. Elle fait ensuite un focus sur le 012 et pointe une augmentation de presque 7 %, les charges de personnel représentant un gros volume, soit 45 % des dépenses de fonctionnement. Elle explique que le calcul fait est très strict : si on ajoute les contraintes réglementaires – revalorisation des points ou modification de l'échelle indiciaire – l'impact est déjà à 170 000 euros et 93 000 euros en année pleine. À cela s'ajoute le rattrapage de la prime annuelle qui est une décision discrétionnaire de la Collectivité pour améliorer et harmoniser le régime indemnitaire, ce qui donne 40 000 euros. L'évolution mécanique – sans compter les avancements – de la masse salariale représente 250 000 euros et l'assurance du personnel 88 000 euros. Cela explique, dans cette évolution mécanique et réglementaire, les augmentations qui sont proposées. Elle indique que, quand tout est cumulé, cela représente 641 000 euros. Au chapitre 65, il y a encore un peu des déchets.

Elle explique que, dans le budget, il est aussi proposé un soutien aux associations gestionnaires petite enfance, enfance, jeunesse qui sont impactées par la revalorisation de la convention salariale Alisfa. C'est un soutien résolu aux associations gestionnaires qui n'est pas à la hauteur de leur demande mais affirmée. Elle évoque le maintien de la participation au CIAS pour 871 000 euros et les participations aux budgets annexes.

Elle présente ensuite les évolutions 2023-2024 pour ensuite arriver aux recettes, dans lesquelles le résultat a été intégré, de même qu'une hypothèse de fiscalité. Elle explique qu'un élément important a changé : il s'agit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour laquelle il y a eu beaucoup de débat en Commission Finances et beaucoup d'échanges avec la DDFIP. Au début, aucune augmentation de taux n'était prévue parce que la DDFIP avait expliqué que la Communauté de Communes était limitée. En définitive une augmentation est proposée, c'est un petit produit supplémentaire avec un taux à 13,51 %. Elle évoque ensuite une augmentation sur la taxe foncière et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui passe de 14,84 % à 17,07 % ce qui correspond à une augmentation plutôt uniforme de la fiscalité « ménages », moins importante que la Cotisation Foncière sur les Entreprises proposée au taux de 26,64 %. Tout cela cumulé fait un produit supplémentaire à la fois effet « taux » et effet « revalorisation des bases » à un peu plus de 460 000 euros.

Sur la TEOM, la zone 1 est contrainte par un taux de fiscalité et pour la zone 2, l'augmentation proposée est de 10,38 % à 11,99 % avec raisonnement déjà exposé qui est de couvrir le coût réel du service. Une simulation en budget annexe a été faite, investissements, fonctionnement, et le produit fiscal supplémentaire doit couvrir le coût du service avec un produit supplémentaire à 676 000 euros, le tout dans le cadre de l'objectif de produit fiscal supplémentaire que la Commission Générale s'était fixé et qui est de 1 137 507 euros. Elle ne souhaite pas revenir sur la simulation du budget annexe « déchets » qui a déjà été présentée. Concernant la section d'investissement, elle est proposée équilibrée à 8 900 000 euros avec les opérations d'ordre dont 1 900 000 euros viennent de virements à la section de fonctionnement et 1 500 000 euros d'emprunt. Si on rentre dans le détail de ce que cela signifie pour la section d'investissement, cela a été un gros travail qui n'est pas fini – et qui ne le sera jamais – de stabilisation du PPI. Aujourd'hui, le PPI est identifié à 16 000 000 d'euros sur 2024-2028, donc au-delà du mandat – parce qu'il est important de se projeter au-delà pour ce type d'opération – avec un pic que les élus connaissent et qui est aussi la difficulté de l'exercice budgétaire, à plus de 6 400 000 euros pour 2024, 5 900 000 euros pour 2025 et 3 700 000 euros pour 2026. Ce PPI qui est tout de même important et ambitieux, contraint le raisonnement sur l'équilibre du budget.

Elle souhaite ensuite zoomer sur 2024 parce que, dans les 6 400 000 euros annoncés il y a l'investissement économique, le PLUi et l'aménagement du territoire, 4 700 000 euros sur Jeunesse et équipements sportifs et artistiques – sachant que, sur 2024, il y a bien sûr une partie Maurice Caillon – l'équipement Petite Enfance et les équipements scolaires. Sur la Coopération territoriale il y a une enveloppe bâtementaire mais aussi un investissement sur l'informatique dont la cyber sécurité. Elle évoque également les investissements « déchets » avec les travaux sur les bâtiments de la déchetterie qui sont absolument nécessaires pour l'amélioration des conditions de travail des agents, ainsi que de l'investissement plus classique sur du matériel, la dépense d'investissement pour l'aire de grand passage dont elle espère qu'elle sera cofinancée par les intercommunalités alentour.

Elle montre ensuite quelques illustrations du PPI comme Maurice Caillon avec un montant global d'opérations à 5 900 000 euros TTC avec des subventions soit déjà attribuées, soit sollicitées et en cours et un financement de FCTVA. Elle présente ensuite l'opération de Campus de Parthenay pour un montant d'1 600 000 euros et des subventions à 818 000 euros et un financement de FCTVA de la même façon. Concernant l'école de Viennay, le montant s'élève à 1 200 000 euros avec des subventions de 435 000 euros. Concernant l'école de Pompaire elle indique un montant à 797 000 euros et des subventions mais précise que l'indemnité assurantielle n'apparaît pas parce qu'elle n'a pas encore été notifiée. Elle dit espérer qu'elle sera versée et précise que Monsieur CUBAUD lui souffle que cette indemnité a été inscrite dans le budget en tant que recette.

Concernant l'école de Pompaire, **Monsieur le Président** indique que l'Intercommunalité attend au moins 500 000 euros mais que, pour le moment, il n'y a aucun élément sur un chiffre définitif. Il rappelle toutefois qu'il y a eu des frais liés à la location ou des travaux qui n'étaient pas forcément prévus.

**Madame Floriane PERTERSCHMITT** reprend en évoquant Saint-Martin-du-Fouilloux avec un montant d'opérations estimé aujourd'hui à 717 000 euros avec des subventions attribuées et en cours importantes.

Concernant la Maison de l'Enfance de Ménigoute, le montant est estimé à 306 000 euros. Elle précise que ce sont des montants estimés car, dans ce type de projection, c'est toujours de l'estimation et que l'enjeu dans les opérations à venir, à chaque fois, est de stabiliser le plan de financement, le coût d'opération, le coût de financement et de rechercher activement les subventions. Elle termine en indiquant que la Maison de l'Enfance est très subventionnée, pour un montant 204 000 euros.

Elle évoque enfin la prospective et la façon dont l'Intercommunalité définit sa trajectoire financière à moyen terme sous forme de projections qui ont été beaucoup discutées avec la Commission des Finances. Elle explique que l'exercice a consisté à faire une projection de dépenses à partir du budget 2024 sur 2025, 2026 et 2027 avec une hypothèse de calcul – c'est toujours le principe de toutes façons. Elle indique que, pour ce calcul, ils sont partis sur 2 % de

l'ensemble des dépenses de fonctionnement, 4 % des charges de personnel ce qui fait une progression naturelle facile à comprendre. Les prévisions de recettes sont très précautionneuses : 2 % de progression jusqu'à 2027. Elle remarque qu'il n'y a pas besoin de calepette pour comprendre que l'effet ciseau arrivera rapidement en restant sur ce trend de dépenses. Ainsi, en 2027, la CAF brute serait très juste, donc en CAF nette, si de nouveaux emprunts sont levés, l'Intercommunalité sera déjà en situation dégradée. Elle remarque que ce sujet de l'équilibre a été vraiment discuté avec la Commission des Finances.

Elle propose ensuite aux élus plusieurs scénarios qui ne sont que des hypothèses de travail puisque ce n'est pas sur ces scénarios qu'ils vont se prononcer. Ce seront aussi des bases de travail pour la Commission de Finances pour travailler sur 2025. Elle explique qu'ils ont fait une hypothèse à budget 2024 – même moins défavorable puisque, depuis, les charges de fonctionnement ont été baissées – sans évolution de fiscalité sur les années à venir mais aussi avec des hypothèses de maîtrise très stricte des dépenses de fonctionnement. Cette hypothèse permettrait de maintenir une épargne nette à hauteur de quasi 1 000 000 d'euros. C'est cette cible qui définit la trajectoire de l'Intercommunalité : le maintien de l'épargne nette à moyen terme. Celle-ci est projetée à l'horizon 2028 avec un PPI qui est celui identifié aujourd'hui, ambitieux : 6 000 000 d'euros, 5 000 000 d'euros, 3 000 000 d'euros. Elle indique qu'ils ont également fait des hypothèses de levées d'emprunt chaque année et qu'il n'est possible de maintenir une épargne nette que si les dépenses sont contractées, l'autre tendance étant d'augmenter les recettes. Elle déclare que l'Intercommunalité doit arriver à se donner cet objectif même si, aujourd'hui, il est difficile de le traduire en projection de budget 2025. C'est en tous cas l'objectif que s'est donnée la Commission des Finances qui va être chargée de travailler sur plusieurs leviers : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un classique, sachant que les services devront questionner à chaque fois la reconduction des crédits, analyser les coûts des services de façon plus précise, avoir un raisonnement « coût global » dans les opérations ; un travail sur une politique de maîtrise des dépenses d'énergie, ce qui est aujourd'hui incontournable ; un dialogue de gestion avec les associations. Elle évoque un autre axe souligné par la Commission des Finances qui est d'optimiser la politique « achat » qui permettrait aussi de retrouver des marges de manœuvre mais cela veut dire aussi, au vu des projections données sur la masse salariale, une gestion prévisionnelle des emplois très stricte voire rigoureuse qui obligera la Communauté de Communes à questionner chaque poste. Tout cela était sur la partie dépenses de fonctionnement. Il y a également plusieurs axes de travail sur la partie recettes : une réflexion sur la tarification des services, sur le calcul des prestations de services aux communes ; les modalités de calcul des services communs ; la modification des attributions de compensation pour la prise de compétence PLUi qui n'a pas encore été définitivement réglée ; de façon plus structurelle, sur l'investissement, un suivi strict du PPI ; idéalement un schéma directeur immobilier énergétique ; la recherche active de financements. Cela obligera aussi l'Intercommunalité à avoir une planification d'opérations précise et une planification d'exécution d'opérations précise pour coller aux besoins de trésorerie, aux besoins de financement et peut-être, à moyen terme, maintenant ou pour le mandat suivant, à réinterroger les modalités de solidarité financière entre le CCPG et les communes. Elle répète que ce sont des travaux que va mener la Commission des Finances et termine ainsi sa présentation du budget principal.

Sur invitation du Président, **Madame Christelle COURAUD**, Directrice financière, indique que la présentation des budgets annexes sera assez simple et rapide. Elle présente tout d'abord le budget du marché aux bestiaux avec des dépenses et des recettes en augmentation qui s'équilibrent, de même pour le site de Bois Pouvreau. Concernant la Maison de l'Emploi, les dépenses de fonctionnement sont stables mais augmentent très légèrement par rapport au CA 2023 et les recettes sont plus importantes. Sur le budget annexe « Activités Éco TVA », le budget 2024 est en forte augmentation parce qu'une partie de ces dépenses étaient réalisées sur le budget principal de la Collectivité et, par principe, tout ce qui concerne l'activité économique est mis sur le budget annexe « Activités Éco » de façon à ce que tout soit plus lisible. Les recettes vont en conséquence avec une participation du budget principal au budget annexe. Concernant l'hébergement collectif, elle indique une baisse de recettes par rapport à l'année précédente parce que le bâtiment a bénéficié d'une toiture à panneaux photovoltaïques et que la recette doit être intégrée dans le budget annexe des panneaux photovoltaïques, c'est la raison



pour laquelle la recette pour 2024 n'est pas sur ce budget car elle est basculée sur le budget annexe des énergies photovoltaïques. Elle montre ensuite aux élus la présentation très synthétique des budgets concernant les zones, uniquement les opérations réelles et non les opérations de stock parce que c'est assez technique.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** explique qu'il siège au CPIE comme membre de droit en tant que Maire et qu'ils ont été informés, lors du dernier Conseil d'Administration, qu'il y avait une augmentation du loyer de 30 % entre janvier et décembre. Il se demande si c'est une erreur parce qu'il y a juste un emprunt et une annuité de 16 000 euros. Il pense que l'Intercommunalité perçoit 20 000 euros.

**Monsieur le Président** se dit surpris par cette augmentation de 30 %. Il indique que l'information sera vérifiée mais dit ne pas voir ce qui pourrait expliquer une telle augmentation.

**Madame Christelle COURAUD** indique que c'est règlementaire et qu'elle ne saurait pas dire. Elle prend note.

**Monsieur le Président** se dit étonné.

**Monsieur Olivier CUBAUD** remercie les intervenantes pour tous ces éléments synthétiques. Concernant les prospectives, il rappelle que l'on dit souvent que la prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir. Malgré tout, construire chaque budget, sans voir le coût d'après est parfois un peu périlleux et c'est un exercice sur lequel l'Intercommunalité débute. Il pense que sur les éléments projetés, certains doivent être retravaillés parce qu'il y a eu des interrogations en Commission Finances par rapport à des scénarios sur les prochaines années. Il admet que c'est toutefois indispensable même si les élus ne sont pas amenés à voter directement sur ces éléments-là. Il indique que le travail de la Commission Finances sera épaulé par les apports d'aide à la décision des services, ce qui veut dire que plus les élus travaillent, plus les services travaillent à moyens constants, voire en baisse.

**Monsieur le Président** indique que, sur les budgets annexes et d'une façon plus globale, il y a des éléments qui interviendront sur tout ce qui est foncier et immobilier. Il explique qu'une Commission Générale a eu lieu à ce sujet lors de laquelle un certain nombre de principes ont été définis. Certaines choses avancent plus vite que d'autres : un travail a eu lieu avec les élus du Ménigoutais sur Bois Pouvreau le midi-même et il espère pouvoir présenter quelque chose aux élus dans les jours ou les semaines qui viennent de façon à pouvoir écrire véritablement les choses sur lesquelles un compromis intelligent a été trouvé pour toutes et tous. Il ajoute que d'autres sujets prendront peut-être plus de temps comme la question posée par M. GAMACHE concernant La Catiche. Il admet que c'est un sujet qui recouvre d'autres questions donc il faudra un peu plus de temps pour trouver une solution.

Il évoque également la gendarmerie et la salle de sport de Secondigny et la salle de sport Léo Lagrange sur Parthenay : tout cela fait partie des choses qui viendront au fur et à mesure – que ce soit pour le budget principal ou pour les budgets annexes – à être modifiés et, si possible, dans l'année à venir, l'Intercommunalité procèdera à un maximum d'évolutions dont certaines vont nécessiter de revoir les statuts pour pouvoir proposer aux élus une révision statutaire en fin d'année ou en tout début d'année prochaine mais si possible en fin d'année pour éviter d'avoir de multiples votes à faire. Il laisse ensuite les intervenants reprendre la main.

**Monsieur Olivier CUBAUD** pense qu'ils sont arrivés au terme de la présentation et propose de passer à la discussion.

**Monsieur le Président** propose donc d'entamer le débat, les échanges ou les questions s'il y en a. Il remercie les services et les élus de la Commission Finances et du Bureau. Il ajoute que des temps partagés seront d'ailleurs à envisager pour la construction des budgets à venir : il y a eu beaucoup d'échanges intéressants, ils ont pu émettre des hypothèses qui, parfois, allaient plus loin comme l'augmentation plus importante de fiscalité que celle présentée précédemment. Ils se sont en effet finalement aperçu que le produit fiscal qui en ressortait n'était pas forcément

très important. En revanche, l'effet symbolique, lui, peut être assez négatif. Il rappelle également que ces taux de fiscalité sont dans la moyenne des autres intercommunalités et de celles qui sont autour de Parthenay-Gâtine, l'idée étant naturellement de ne pas faire peser une fiscalité plus forte sur les ménages de Parthenay-Gâtine que sur les autres intercommunalités. Il indique que celle qui leur ressemble le plus est le Pays Mellois, de par la taille et de par le nombre de compétences puisqu'il faut aussi mesurer cela, et régulièrement, voire presque systématiquement, Parthenay-Gâtine est en deçà des taux de fiscalité du Mellois. Il explique que c'est plus difficile avec les agglos parce qu'elles ont des bases fiscales qui sont différentes, elles ont des compétences différentes aussi, donc la comparaison a ses limites. Concernant la CFE, le choix, déjà discuté à plusieurs reprises entre les élus dès le mois de septembre dernier, était de se dire que les entreprises n'avaient pas à subir une hausse de CFE qui soit supérieure à celle des intercommunalités voisines. Donc ne pas avoir le taux le plus élevé du département est aussi un enjeu qui a été pris en compte au sein de la Commission Finances pour présenter aux élus cette évolution des taux. Il laisse ensuite la parole aux élus.

**Monsieur Olivier CUBAUD** souhaite compléter, pour donner un ordre d'idée, en indiquant le produit supplémentaire attendu sur la fiscalité « ménages » qui est de 460 000 euros. En regardant juste l'augmentation de l'énergie et l'augmentation de l'assurance, cela correspond à ce volume-là. Cela permet de montrer l'effort qui doit être fait à côté pour arriver à équilibrer un budget parce qu'on imagine tout de suite que la surfiscalité est un levier énorme alors qu'il est beaucoup plus modeste qu'on pourrait le penser. Il faut en avoir conscience en tant qu' élu par rapport à ces outils et leurs limites.

**Monsieur le Président** indique que l'augmentation globale des moyens de l'Intercommunalité permettra de couvrir pour moitié les besoins pour les déchets et l'enlèvement des ordures ménagères. Toute le monde sait malheureusement que c'est une charge qui ne cessera d'évoluer. L'étude qui a été engagée avec les partenaires des autres intercommunalités, Val de Gâtine, Haut Val de Sèvre, Pays Mellois, regarde la gestion de la compétence par le SMC. Il explique qu'il ne se permettra pas de juger de la qualité du travail réalisé par le SMC mais que cette étude doit permettre de voir des évolutions possibles et peut-être aussi d'arriver enfin à avoir des principes totalement solidaires et communs entre les deux parties du territoire. C'est un sujet qui divise trop et qui nécessite de se rapprocher les uns des autres. Il dit attendre beaucoup de cette réflexion comme de la réflexion qui va être lancée avec les centres sociaux culturels et les autres associations qui gèrent des compétences en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, là aussi pour savoir quelle harmonisation il est possible d'avoir dans le service qui est rendu, dans le coût des prestations parce qu'il y a des différences de prix : il ne s'agit pas de dire que tout le monde doit pratiquer le même service de la même manière avec le même prix mais en tous les cas d'avoir une cohérence. Il pense que c'est important pour les usagers parce que les habitants du territoire, eux, finalement, paient globalement la même imposition et ils ont besoin d'avoir une même lisibilité sur ce territoire. Il annonce également que la réflexion sur la carte scolaire pour laquelle il y a eu des échanges, sera lancée dès le vote du budget de façon à voir dans la durée ce qui peut en ressortir dans la présence et le maillage territorial et l'optimisation des travaux qu'il faudra réaliser. C'est un sujet complexe, difficile et qui nécessitera une forte participation de toutes les communes, cela ne concerne pas seulement les communes qui ont des écoles sur leur territoire, cela nécessite vraiment une réflexion globale avec une prudence toujours sur les promesses qui peuvent environner l'Intercommunalité et en particulier celles de l'État qui n'a peut-être pas toujours la visibilité de ses moyens dans la durée.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** s'interroge sur l'un des sujets qui a un fort impact : la question énergétique. Il souhaite savoir quelles sont les sources de consommations énergétiques, puisque que ce n'est pas le volume de consommation qui a changé, c'est juste la tarification.

**Monsieur le Président** indique que la consommation a même diminué.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** se demande donc quels sont les gros postes de consommation et, sur ces postes de consommation, quelles sont les énergies utilisées et s'il y aura une

réflexion – puisqu’il imagine que c’est lié notamment aux énergies fossiles – sur les bâtiments publics pour évoluer vers autre chose.

**Monsieur le Président** n’est pas sûr de pouvoir être exhaustif et explique qu’aujourd’hui, principalement, l’Intercommunalité utilise le gaz et l’électricité, deux énergies dont on sait qu’elles ne seront pas pérennes, du moins pour le gaz. Pour l’électricité, il y a d’autres sujets, d’autres échanges sur tout ce qui est production d’énergie agrivoltaïque et photovoltaïque sachant, sans trop rentrer dans les précisions, qu’il est souvent dit que, finalement, pour tout ce qui est photovoltaïque sur les bâtiments, les investissements n’étaient pas rentables donc il reste prudent. Plusieurs opérateurs ont été consultés. Il pense qu’il faut rester prudent sur ce qui se dit et pouvoir être accompagné dans de bonnes conditions. Il explique qu’un sujet devrait pouvoir évoluer en particulier, celui de la toiture de l’école de Châtillon, sur laquelle devrait pouvoir être réalisée l’année prochaine quelque chose de plus intéressant. Sur l’école de Pompaire, des panneaux photovoltaïques ont été posés et permettront de réduire la consommation de 16 % mais il reste beaucoup d’effort à faire et il considère qu’il est surtout important d’avoir une vision plus globale, avoir un vrai programme d’investissement sur le patrimoine, ce qui n’est pas encore le cas. Il pense que c’est le bon moment pour se poser toutes ces questions : par rapport à l’année précédente, le coût du gaz a été multiplié par 9 et l’électricité par 4 sur les gros compteurs et il est vrai que, par rapport à beaucoup de communes, l’Intercommunalité a des compteurs à plus de 36 kVA. La consommation a été modérée, sauf involontairement par des matériels cassés mais la chauffe des bâtiments, quels qu’ils soient, n’a jamais été interrompue, ça a été un choix politique assumé. Il faut maintenant un vrai programme de visibilité et d’investissement dans la durée et aller au-delà de simplement se dire « je diminue d’un degré » ou « est-ce que j’allume demain ou après-demain », il faut aller beaucoup plus loin que ça. La question se pose d’aller sur d’autres sources d’énergie. Il évoque le futur Centre jeunesse Maurice Caillon sur lequel va être tentée une première, sur de la géothermie : le premier puits va être réalisé, ce qui permettra de savoir si, réellement, il y a quelque chose à développer en la matière, ce qu’il espère. Il ajoute qu’il y a aussi une réflexion très importante qui va nécessiter de la part de la Commission Finances et de la Commission Bâtiments un peu de temps : le contrat avec Dalkia sur les piscines, un contrat volumineux en termes de montant d’investissement et de fonctionnement pour lequel il dit ne pas retirer toute satisfaction de la prestation qui a été proposée par cette société notamment concernant les liens que l’Intercommunalité est en droit d’attendre en termes de construction, d’amélioration de la gestion de l’énergie. Il tient à souligner que ce sont les agents des services de la piscine et technique qui ont trouvé un certain nombre de solutions, ce ne sont pas les thermiciens de Dalkia. Il trouve cela un peu dommage : que les agents de l’Intercommunalité soient force de proposition, c’est une très bonne chose mais cela ne doit pas reposer sur leur seul savoir puisqu’un prestataire est payé pour ça. Il y a donc un gros sujet sur les piscines qui sont très consommatrices d’énergie. Des essais ont été faits pour optimiser les équipements de Saint-Aubin et GâtinéO pour que l’apprentissage de la natation des enfants soit assuré en permanence.

Il admet qu’il y a un gros sujet sur l’énergie mais cela suppose d’y concentrer les moyens, comme la réflexion mentionnée précédemment sur les structures associatives en lien avec la petite enfance et la jeunesse : il y a plusieurs sujets qui vont nécessiter d’être abordés dès cette année pour réaliser une meilleure maîtrise des dépenses, voire la recherche de recettes supplémentaires dans certains cas et peut-être de travailler parfois totalement différemment, d’où l’intérêt aussi d’associer la Commission Finances en plus des commissions thématiques pour avoir un recul qui soit plus important parce qu’il est toujours difficile de pouvoir observer les choses avec la neutralité et l’objectivité nécessaires quand on a la tête dans le guidon.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** souhaiterait avoir une vue sur l’évolution des différents postes pour savoir ce qui consomme le plus dans les bâtiments de la Communauté de Communes même si les écoles et les piscines ont été évoquées.

**Madame Floriane PETERSCHMITT** explique qu’un premier travail a été fait mais qu’il faut d’abord faire l’identification, ce qui n’est pas aussi simple qu’il n’y paraît. Ce premier travail a été fait avec le contrôleur de gestion sur l’identification des bâtiments consommateurs et pourra

être partagé avec les élus. Quelques bâtiments-types ressortent comme le marché aux bestiaux, l'aire des gens du voyage – ce qui la surprend – quelques bâtiments anciens comme certains bâtiments sportifs – tel le complexe Léo Lagrange – ou les anciennes écoles comme l'école La Mara. Elle se dit toutefois incapable de faire une analyse, bien qu'il en faille une ainsi qu'un plan d'action dans la maîtrise de la consommation et une partie investissement comme le disait monsieur le Président. Elle pense qu'il faut, pour l'instant, s'appuyer sur les organismes spécialisés en la matière, type SIEDS, CRER, etc. puisque la Collectivité n'a pas d'économiste de flux, elle pense souhaitable de solliciter dans un premier temps l'expertise extérieure sur chaque projet d'investissement et bien réfléchir à cet aspect avec les BET spécialisés.

**Monsieur Claude BEAUCHAMP** admet que l'énergie est un bon levier. Il explique que la Collectivité a rencontré beaucoup d'opérateurs et qu'il est un peu compliqué de faire le tri dans tout ça. Il pense que la vraie solution est l'autoconsommation et que tout le monde est d'accord sur le sujet. Toutefois, pour faire de l'autoconsommation il faut aussi faire de gros investissements, c'est un choix politique. Il rappelle que des solutions ont déjà été proposées en Conseil Communautaire et qu'il faut maintenant les mettre en œuvre, monter des structures entre les communes, la Communauté de Communes sur la question de l'énergie et pourquoi pas travailler avec le SIEDS ou ENEDIS. Il confirme que c'est un dossier qui est très compliqué mais indique que, de toutes façons, pour faire de l'autoconsommation on peut faire des ombrières mais cela ne rapporte rien. Il affirme qu'il faut investir, que c'est vraiment un choix politique et qu'il faut prendre sa calculatrice pour vérifier que l'économie en consommation puisse payer l'investissement. Il rappelle que le Service Économique travaille sur cette question.

**Monsieur le Président** explique que la question s'était posée pour l'école de Viennay : l'école est en biomasse avec la Commune, justement. Par contre le photovoltaïque n'a pas été retenu parce que l'investissement nécessaire n'apportait pas suffisamment d'énergie en retour pour l'école. Il s'agit là plus d'une collaboration Commune/Intercommunalité.

**Monsieur Jean-François LHERMITTE** souhaiterait revenir sur la contraction des dépenses de fonctionnement. Il pense que la Collectivité est à un tournant, c'est-à-dire que la politique du rabot en matière de fonctionnement, c'est terminé, ce n'est pas possible. Il affirme que, quand on arrive à l'os, on se retrouve dans une situation où on a des peintres mais où on ne leur donne plus de pinceau ni de peinture : la Collectivité aura fait des économies mais les peintres ne font plus rien. Il pense que la politique du rabot est finie et qu'il faut aller vers des choix qui sont fonctionnels, des choix d'organisation ou des choix politiques. Il évoque le problème de l'énergie, des achats. Il pense toutefois qu'il faut faire attention au fait que ces choix nécessitent des investissements et des expertises préalables et que, de ce point de vue, la Collectivité est relativement démunie et qu'il faudra dans le budget, voire ailleurs, des marges de manœuvre pour investir.

Il pense que Monsieur BEAUCHAMP a entièrement raison quand il dit qu'il y a des investissements à faire sur le photovoltaïque : les investissements peuvent être humains, ils peuvent être matériels mais ils sont nécessaires. Il considère que l'Intercommunalité sera confrontée à cette situation partout : s'il n'y a pas un minimum d'investissement, aucune économie ne sera possible, on ne peut pas demander à un service de s'autodétruire ou de se remettre totalement en question dans le cadre d'une organisation différente. Il estime qu'il y a des limites à la contraction des dépenses et il pense que cette limite est aujourd'hui atteinte, ce qui veut dire qu'il faut prendre en compte le fait qu'il faudra investir à minima pour effectivement réaliser des économies dans un schéma gagnant-gagnant. Il prend l'exemple du Service des Déchets où ils se rendent compte que beaucoup de choses passent par l'embauche d'un directeur, ce qui est en train d'être fait, mais moyennant un coût qui est largement supérieur au coût du prédécesseur. Mais il s'agit d'une politique d'investissement : en mettant de l'expertise et de la compétence, voire du conseil extérieur, il pense que la Collectivité peut espérer faire des économies mais si elle se contente simplement de suivre son train et faire la politique du rabot, il n'y aura pas grand-chose à gagner.

**Monsieur Jérôme BACLE** souhaitait ajouter, au sujet de l'énergie et de la contractualisation avec les sociétés qui maintiennent les équipements, la question des usages qui s'impose aussi aux services gérés par la Communauté de Communes. Il prend l'exemple de la fermeture occasionnelle des piscines et pense que ce sont des questions qu'il va falloir se poser, comme l'optimisation de l'utilisation des équipements. Il remarque que tout le monde a parlé des investissements mais l'investissement bâtementaire tel qu'il est inscrit au PPI est annexé à une ambition au niveau des constructions pour limiter aussi, dans les coûts de fonctionnement de ces équipements, l'énergie mais aussi les ressources humaines et matériels nécessaires au fonctionnement des services.

**Monsieur le Président** se souvient de la discussion autour de Maurice Caillon par exemple, lors de laquelle les hauteurs sous plafond avaient été regardées. Les projets étaient très beaux d'un point de vue architectural mais ils amenaient des surfaces plus importantes de vitrage à entretenir, des volumes beaucoup plus hauts avec des hauteurs plus importantes donc des volumes plus importants à chauffer. Tout cela a été posé : l'idée était vraiment de choisir un projet qui répondait le plus aux besoins des enfants, des agents et des salariés de l'association du Relais de Petits mais qui, vraiment, limite l'impact des charges de fonctionnement et en particulier de l'énergie. Il assure que c'est, aujourd'hui, un point de vigilance extrêmement important.

**Monsieur Éric CHEVALIER** avance que, concernant les charges de fonctionnement, l'une des pistes que la Collectivité doit absolument creuser est le prêt de la gendarmerie de Secondigny puisque la Communauté de Communes a un prêt structuré auprès de la BPCE qui aujourd'hui doit se situer entre 7 % et 8 %. Comme c'est un prêt structuré, c'est assez complexe dans le fonctionnement. Il pense que, lorsque les élus de Secondigny ont pris la décision de contractualiser avec la BPCE, de par leur délibération, ils ont voté pour un taux fixe, sauf que ce taux fixe était pendant cinq ans et qu'ensuite, c'est un contrat structuré entre plusieurs établissements et qui se retrouve sur les marchés financiers, indexé sur l'euribor – ce qui était assez facile selon lui – mais surtout sur de l'inflation et sur des différences d'inflation notamment. Il dit ignorer si un EPCI peut se prévaloir du défaut de conseil d'un établissement bancaire mais il pense qu'il y a au moins défaut dans le contrôle de légalité, pour la Collectivité, dans la banque quand elle a fait son contrôle interne puisqu'elle a mis au dossier une délibération pour un taux fixe alors qu'ils avaient fait un crédit structuré qui, par essence, est un prêt à taux révisable. Il évoque également le fait que, compte tenu de la difficulté que la Communauté de Communes va avoir à contracter les dépenses de fonctionnement et aussi peut-être pour garder une latitude pour pouvoir engager un spécialiste ou un expert comme le disait Monsieur LHERMITTE, il va peut-être falloir aussi faire des choix dans les investissements qui sont prévus dans ce PPI : peut-être qu'il faudra en mettre certains de côté dans un premier temps pour pouvoir aller travailler sur de l'économie d'énergie ou autre chose. Cela a été dit en commission et il pense que les élus doivent en être conscients : il y a de grandes chances qu'il ne soit pas possible d'aller jusqu'au bout des projets qui ont été mis sur le papier. Si c'est possible de le faire, tant mieux, mais il pense qu'il faut être raisonnable et que la prudence s'impose en la matière.

**Monsieur le Président** pense que, sur ce dernier point, la co-construction de ce budget est vraiment un exercice qui doit être poursuivi, mais pas seulement en termes de méthodologie au moment de la phase d'étape du budget, c'est-à-dire que c'est un travail qui doit se faire tout au long de l'année. Il estime que c'est de cette façon-là, qu'ensemble, les élus trouvent, par l'intelligence partagée, des solutions intéressantes et qui permettront, par la Commission Finances, de pouvoir travailler avec les commissions thématiques parce que, ainsi que ça a été évoqué précédemment, quand on a la tête dans le guidon pour mener à bien ces compétences au jour le jour avec les attentes des usagers et les besoins des services, il faut pouvoir prendre du recul. Il pense que cette matière de contrôle de gestion prend vraiment de l'intérêt avec le travail qui a été fait en Commission Finances : il faut le prolonger tout au long de l'année. Il dit en avoir discuté avec Monsieur CUBAUD et les services concernant la construction budgétaire : aujourd'hui ils sont amenés à faire des choix très tôt en matière de RH etc. alors que, finalement ils n'ont pas une vision complète. Il considère que, dans le calendrier de

construction, il y a des choses qui sont à modifier pour que, réellement, la Collectivité puisse avancer avec plus de sérénité. Concernant la première intervention de Monsieur CHEVALIER, il indique qu'une dernière proposition de la BPCE est toujours attendue : elle devait refaire quelques propositions mais ce n'est toujours pas le cas, elle va donc être fortement relancée. Il assure que toutes les pistes seront étudiées, y compris celle que Monsieur CHEVALIER évoquait, très certainement avec le Service Juridique, voire une expertise juridique si c'est nécessaire, pour savoir dans quel cadre la Collectivité se situe, les risques encourus et surtout leur probabilité.

**Monsieur Olivier CUBAUD** souhaite apporter un complément sur la gendarmerie de Secondigny. Il explique que cela n'a peut-être pas été détaillé mais qu'il y a une ligne à la hausse sur cette partie-là qui intègre un surcoût par rapport à cet emprunt. Concernant les travaux de la Commission Finances, il indique qu'une planification sera assez rapidement proposée, dans les prochaines semaines. Il rappelle que la feuille de route est assez longue et que tous les travaux ne seront pas entamés en même temps mais certaines choses peuvent se faire en amont de la construction du budget sur différentes pistes de travail qui sont évoquées, il dit d'ailleurs en avoir noté pendant la séance. Il indique qu'il parle de la Commission Finances au sens large : soit les membres existants, soit il faudra l'élargir, soit sur des thématiques comme l'énergie pour laquelle certains élus peuvent venir compléter pour certains travaux. Il affirme qu'il n'y a pas de périmètre restreint ni d'expert. Il pense qu'une planification pourra être proposée de façon à éviter d'avoir une réunion toutes les semaines dans les cinq semaines précédant le budget et, du coup, de façon à faire les comptes rendus en temps et en heure entre chaque commission. Il estime qu'un travail plus étalé dans l'année sera mieux pour les élus et pour les services, pour préparer tous les éléments de travail nécessaires à ces réunions.

**Monsieur le Président** demande s'il y a d'autres interventions.

**Monsieur Christophe MORIN** constate que les élus vont voter ce soir une hausse d'impôts assez conséquente qui sera répartie entre les ordures ménagères et l'impôt des ménages avec la taxe foncière bâtie. En faisant un calcul rapide, il pense que la répartition sera, pour la hausse, à peu près trois quarts pour la TEOM et un quart pour la taxe foncière bâtie si on reste sur ces deux impôts-là. Il attire l'attention des élus sur la CAF nette « déchets » qui s'élève à peu près à 450 000 euros selon les documents fournis. La CAF nette de la CCPG serait de 1 073 000 euros donc, cela correspond à peine à la moitié : on est sur une répartition de CAF nette entre TEOM et le reste à presque 50/50. Il estime qu'il va falloir faire attention à cette CAF nette de déchets parce qu'on voit bien qu'il y a un différentiel d'impôts entre les habitants sur deux zones : sur la TEOM, ce n'est pas du tout le même taux. Il remarque qu'il ne faudrait pas que l'Intercommunalité se retrouve à ce que cette CAF nette de TEOM soit amenée à couvrir autre chose que de l'investissement déchets parce que, dans ce cas, les habitants financeraient, par leur TEOM, autre chose que le budget « déchets ». Il sait qu'on va lui dire que c'est voté à l'équilibre donc ce n'est pas le cas, la CAF nette est soldée avec des investissements liés aux déchets mais il considère qu'il ne faudrait pas que certains investissements « déchets » soient suspendus et que ce qui est suspendu soit financé par autre chose. Il pense que c'est important pour l'équité au niveau du territoire. Il est d'accord sur le fait que les interrogations soient sur l'avenir.

Selon lui, la question qui se pose est de savoir si la hausse d'impôt proposée ce soir est tenable dans le temps jusqu'à 2027 ou 2028. Il se réjouit que la Commission Finances prenne un rôle plus important car il la trouvait classée au second rang depuis le début du mandat, voire ne servant pas beaucoup alors que cette commission peut servir. Concernant l'évolution des charges, il pense que les élus sont partis sur des évolutions de charges qui sont à zéro, donc difficiles à tenir, déjà sur les charges de personnel comme cela a été vu cette année. Il rappelle que les charges de personnel ont été énormément contractées et il se souvient d'une rallonge de 200 000 euros. Il se demande si cela va être suffisant et pense que cela va être compliqué à tenir. Il y a donc cette évolution des charges qui pose la question suivante : une hausse d'impôt est faite cette année, mais est-ce qu'elle va vraiment être suffisante pour tenir la suite et, entre autres, le programme d'investissement qui est ambitieux. Ce programme pose également question dans le PPI, tout du moins pour un projet qui est conséquent en coût et dont les élus

n'ont presque pas parlé : l'école de musique. Il indique que, dans le PPI, elle représente 3 250 000 euros de dépenses. Il remarque qu'il n'en a pas été question aujourd'hui et que, le fait qu'il se fasse ou non change énormément la donne sur tout le reste puisque cela représente 3 250 000 euros pour 400 000 euros de subventions inscrites : le différentiel est bien visible. Il y a donc la notion des investissements qui sont programmés sur tous ceux dont les élus n'ont pas parlé : la question est de savoir s'ils doivent être lancés ou non. Il y a aussi la notion d'évaluation des coûts des investissements qui sont programmés mais dont on n'est pas complètement sûrs des montants voire des subventions attendues : cela questionne sur le montant des investissements et des subventions du PPI.

Il explique que sa seconde interrogation, dont il a déjà fait part, concernait l'évolution de la CAF nette puisque la Communauté de Communes ambitionne d'avoir une CAF nette jusqu'en 2028 qui soit pratiquement identique alors que la prévision d'emprunt est d'1 447 000 euros cette année et une progression de l'emprunt à plus de 3 000 000 d'euros en 2025, 1 530 000 euros en 2026, 1 267 000 euros ensuite... Il dit être étonné parce que 3 449 000 euros d'emprunt en 2025, cela va forcément engendrer des remboursements d'emprunt supérieurs aux 600 000 euros qui vont être réguliers pendant trois ou quatre ans. Cela veut dire que la Collectivité arriverait même à augmenter le CAF nette entre 2026 et 2025 avec un emprunt en 2025 de 3 400 000 euros. Cela l'interroge sur la façon dont on peut arriver à avoir une CAF nette en progression avec un emprunt pratiquement multiplié par 2,5 entre 2024 et 2025 en se tenant au programme. Il s'interroge donc beaucoup sur la suite par rapport à la hausse que les élus vont voter pour savoir si elle tient. Il pense que cela va demander énormément d'efforts. Il dit espérer qu'on ne va pas trop demander aux services non plus, comme le disait Monsieur LHERMITTE, car cela fait plusieurs années que les élus disent que le rabet n'est plus possible mais on y est toujours. Il pense qu'ils sont arrivés au terme du rabet mais qu'ils ont plein de pistes de travail et il espère qu'elles seront mises en place rapidement et qu'elles aboutiront à quelque chose. Il remarque que tous ces dossiers ont été lancés en décalé et il aurait été bien que tout soit lancé en même temps et qu'ils fassent une contraction de tout pour pouvoir dire que la hausse d'impôts présentée tient aussi compte de ce qui sera revu sur certaines recettes pour avoir un programme où tout est lié ensemble. Il ajoute qu'il ne faut pas se tromper sur la hausse d'impôt proposée ce soir parce que le but n'est pas d'y retourner en 2025 et 2026, et ce serait dommage d'y retourner.

**Monsieur Olivier CUBAUD** espère avoir pris toutes les notes nécessaires sur les différentes questions de Monsieur MORIN. Sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il explique qu'ils s'en tiendront à l'orthodoxie budgétaire et à la règle : il ne faut effectivement pas que ce soit la fiscalité sur les ordures ménagères qui paie les investissements. Il indique qu'il faudra être vigilant, que ce travail de clarification a été fait pour ajuster et que cela couvre mais il ne faudra pas tomber dans le travers inverse et que, en plus, sur deux zones, des habitants viennent à payer des investissements par le biais d'une fiscalité qui n'est pas adaptée et qui, d'ailleurs, n'est pas règlementaire.

Concernant l'école de musique, il explique que, quand le PPI a été présenté lors de la dernière Commission Finances, cela a été indiqué : en termes juridiques, il n'y a aucun acte d'engagement sur l'école de musique. C'est dans le PPI mais c'est quelque chose qui peut évoluer et il n'y a aucune autorisation de programme sur cet investissement qui est prévu plutôt sur 2026-2027. La seule chose qui est inscrite ce sont des crédits d'études sur l'année 2025 par rapport à ce projet et qui fera l'objet de débats et de décisions.

Concernant les chiffres évoqués par Monsieur MORIN qui étaient une simulation d'Exfilo, il explique qu'il a interrogé Madame COURAUD qui a regardé à nouveau et qu'ils n'ont pas eu d'explication mais, selon lui, par rapport à ce que Monsieur MORIN a dit en Commission des Finances, il y a quelque chose qui semble incohérent dans le fait de se retrouver avec une CAF qui augmente après une année avec un emprunt qui augmente aussi. Il pense qu'il y a effectivement quelque chose qui n'est pas bon. Il explique qu'ils ont laissé la diapositive de présentation mais qu'ils auraient pu l'enlever puisqu'ils sont en attente de réponse. Il précise qu'ils ont adressé la question la veille du Conseil donc il n'est pas encore trop tard mais il est d'accord sur le fait qu'il y a quelque chose d'incohérent dans cette présentation. Il remercie Monsieur MORIN d'avoir indiqué que la Commission des Finances semblait plus intéressante et s'excuse si elle ne l'était pas auparavant. Il remarque toutefois que la participation était

toujours assez forte. Il dit avoir échangé avec certains collègues et s'interroger sur certaines commissions mais qu'il y a toujours une présence à la Commission Finances. Il explique qu'ils vont essayer de lui donner un corps qui sera un peu celui obligé – parfois un peu fastidieux avec les examens de délibérations sur lesquelles il n'y a finalement pas de prise puisque ce sont des avenants et autres mais il faut bien les passer en commission – avec un sujet. La question est de savoir s'il faut le faire dans la même séance ou faire plus des séances de travail et des séances plus réglementaires. Il souhaite néanmoins enrichir son contenu et la rendre plus attractive car c'est toujours plus intéressant de passer du temps quand le temps paraît utile à tous les monde.

**Monsieur le Président** précise que le terme de Commission « Finances et Optimisation financière » avait bien cette perspective de contrôle de gestion dès le départ et il pense qu'avec le temps, ils arrivent à poser la démarche. En complément, il ajoute qu'on est sur un ensemble de solutions : l'augmentation de la fiscalité ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins, c'est ce qui s'est dit en Commissions Finances et ce qui s'est redit précédemment : travailler sur cette organisation, sur des ressources nouvelles etc. et peut-être certains services qui ne seront plus forcément rendus dans les mêmes conditions voire plus du tout, la question a aussi été posée, cela fera partie des travaux de l'année à venir.

**Monsieur Didier GAILLARD** souhaite dire, comme Monsieur MORIN, que, concernant les travaux qui ont été engagés depuis un an et demi, les élus commencent à être entendus et c'est bien. Il rappelle que cela fait quatre ans qu'ils travaillent ensemble et il déplore qu'ils n'aient pas commencé comme ça dès le début parce qu'il pense que tout le monde est dans la même galère et qu'il faut essayer d'en sortir le mieux possible. Il note que Monsieur le Président a dit que certains services pourraient être abandonnés : il pense que ce sera difficile de faire avaler à la population l'augmentation des impôts et l'arrêt de certains services. Il pense qu'il faut faire très attention.

**Monsieur le Président** confirme qu'il faut être très prudent sur ce genre de choses. Cela veut peut-être dire qu'une manifestation qui est organisée ici en complément d'un service ne se fera plus ou plus forcément comme ça. Cela suppose d'être vraiment vigilant sur les propositions. Il pense que les élus en sont tous convaincus parce qu'ils ont tous des agents dans leur collectivité, des agents qui se donnent : le service public n'est pas gratuit, le service public est de qualité sur le territoire, les agents qui rendent ce service sont des agents de qualité qui ont des compétences qui doivent être reconnues et que les élus doivent défendre et à qui il faut donner des moyens pour travailler mais avec, certainement, une réflexion sur la façon dont la Collectivité est organisée. Il dit plutôt viser les améliorations dans les modes de fonctionnement parce que ce rabot, repassé l'année précédente à 3 % dans tous les services à minima, a ses limites, comme Monsieur MORIN l'a dit : aujourd'hui l'idée n'est pas de dire « vous faites la même chose avec 1, 2, 3, 4 ou 5 % de moins », c'est « essayons de trouver des solutions pour apporter un service de qualité mais peut-être en le faisant différemment ». Il explique que cela nécessite de prendre du recul quand tout le monde a le nez dans le guidon parce qu'on n'est pas toujours capables de faire, c'est la raison pour laquelle ce travail conjoint entre les différentes commissions lui semble absolument essentiel pour prendre du recul et note également la nécessité, parfois, de faire appel à des expertises extérieures.

Il rappelle que sur les services liés à la petite enfance, enfance et la jeunesse, avec la convention Alisfa, tout cela doit être remis à plat. La réflexion sur la carte scolaire, en visant à chaque fois la qualité et le maillage du territoire, parce que tous les territoires doivent être desservis avec qualité, fait partie des enjeux qui doivent être défendus collectivement.

**Monsieur Didier GAILLARD** dit ne pas remettre en cause la compétence des services de l'Intercommunalité et qu'ils sont là pour travailler tous ensemble. Il pense qu'ils forment une grande famille et qu'il faut qu'elle continue à s'entendre, c'est important. Concernant l'optimisation, il dit ne pas vouloir reprendre la liste qui a été faite concernant des fournitures ou différentes choses dans des consommables. Il explique que y avoir travaillé à la petite échelle de sa Commune de Ménigoute, il pense qu'il y a des économies à faire mais là aussi, les services sont compétents mais il faut aussi qu'ils sachent à certain moment se remettre en



question pour pouvoir évoluer et essayer de travailler différemment dans certains domaines, cela aussi est important.

**Monsieur le Président** explique qu'ils ont parlé à plusieurs reprises des politiques « achats » : ce sont des métiers différents, c'est-à-dire qu'il y a des choses qui se font déjà dans les services sur l'optimisation des achats, mais quand on rentre dans un niveau d'Intercommunalité comme celui-ci, avec quelques millions en jeu, on est dans des métiers spéciaux de politique d'achat. C'est ce qui s'est dit en Commission Finances : si la Collectivité paie quelqu'un 40 000 ou 50 000 euros mais que derrière elle dégage 300 000 euros d'économies, elle a gagné. De la même manière que pour l'énergie dont il était question précédemment, il faut savoir investir là où, véritablement, il y a des cibles d'économies à réaliser.

**Monsieur Didier GAILLARD** est d'accord sur le fait que l'achat est un vrai métier mais que Parthenay est bien placée, en tant que ville qui a toujours fait du commerce et qu'ils ont toujours su comment marchander.

**Monsieur le Président** ajoute que si on sait marchander dans une ville comme Parthenay c'est bien parce que la ruralité et la Ville savaient travailler ensemble et savaient avancer ensemble. Il dit qu'il l'espère encore et que c'est tout ce qu'il attend des élus.

**Monsieur Didier GAILLARD** fait ensuite part de ses interrogations sur le budget, dont il a discuté en Débat d'Orientation Budgétaire et en Commission Finances. Il pense qu'il faut bien séparer la partie ordures ménagères et la partie budget principal parce que les taux des ordures ménagères, rien que pour le SMC, augmentent de 20 %. Il rappelle que ce n'est pas du fait de la Communauté de Communes, ce sera à payer en contrepartie, il n'y a donc pas de recette supplémentaire pour l'Intercommunalité. Il pense que c'est la même chose pour les déchets sur Parthenay. Cela fait qu'il reste 480 000 euros, avec l'augmentation des 15 % pour les impôts. Les prévisions qui ont été faites pour les cinq ans qui viennent montrent une CAF moyenne autour de 1 000 000 d'euros : il pense qu'il ne faut pas qu'il y ait d'imprévu comme un COVID. Il peut y avoir plein d'autres choses. Il estime qu'il faut être très prudent là-dessus et se donner la possibilité, avec un PPI ambitieux, de le faire et pour cela il faut trouver des solutions. Il évoque les économies dans les différents services dont il a déjà été question mais pense qu'il faut aussi revoir les recettes. Cela a été évoqué par rapport à des services communs. Il pense qu'il faut peut-être revoir des choses en vue d'ensemble car un sou est un sou. Il dit craindre, par rapport à la mission des élus, que l'augmentation des impôts soit un pansement sur une plaie qui ne guérit pas.

**Monsieur le Président** précise qu'il fera toujours une parenthèse pour les ordures ménagères.

**Monsieur Didier GAILLARD** indique qu'il ne parle pas des ordures ménagères mais de l'augmentation d'impôt de 15 %. Il dit en avoir discuté en Commission Finances et dans les autres commissions, et qu'il faut trouver d'autres solutions pour la participation aux travaux, pour qu'il y ait moins de charges pour la Communauté de Communes. Il admet être un peu têtu et rappelle ce que Monsieur MORIN a évoqué concernant l'emprunt de l'année prochaine, que la moyenne des remboursements passe à six ans et quelques et il pense que ça pourrait peut-être même être plus. Il considère qu'il faut se donner les moyens de faire quelque chose d'autre. Les travaux de la Commission Finances vont continuer et il pense qu'il y a deux points qui doivent être abordés rapidement : le travail avec les communes et – à l'exemple de Bois Pouvreau dont il semble qu'une solution ait été trouvée et il s'en réjouit pour tout le monde – il pense, par rapport à toutes les possibilités de retour de compétences aux communes qui ont été évoquées en début d'année, qu'il ne faut pas arrêter, il faut acter tout ça pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il estime que tout le monde sortira gagnant et qu'il s'agit aussi de pistes d'économies pour la Communauté de Communes.

**Monsieur le Président** dit partager cet avis et indique que les travaux reprendront dès que le budget sera voté parce que ce sont les mêmes personnes qui travaillent sur ces mêmes sujets. Il estime qu'il sera possible d'avancer sur certains sujets beaucoup plus vite que sur d'autres. Il

souhaite être clair et évoque deux rendez-vous concernant la gendarmerie de Secondigny et la salle de sport de Secondigny : avec cet emprunt que la Communauté de Communes a sur le dos, toute discussion est difficile. Il connaît la position de quelques-uns des élus et cela, forcément, ne va pas être évident. Il répète qu'il faut que tout le monde soit, à l'issue, gagnant dans ces histoires et il confirme que beaucoup de choses vont être relancées : il y a des choses qui sont très simples à lancer, qui seront sans difficulté et qui sont plutôt de l'ordre d'actes administratifs mais d'autres vont nécessiter sans doute plus de temps, de calculs, de discussions entre les élus pour poser les réflexions. Il est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un ensemble de solutions qui permettent à la Communauté de Communes de voir l'avenir. Il attire l'attention de Monsieur GAILLARD sur la dernière ligne qui a été reposée sur laquelle il s'agira de rediscuter. Il dit avoir cru comprendre à la dernière commission que, finalement, derrière des mots différents, les élus avaient parfois la même définition. Il ne reste donc plus qu'à travailler collectivement.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** indique qu'il a les mêmes mots que Monsieur CUBAUD : les prévisions sont faites pour anticiper l'avenir. Au-delà de cette phrase qui peut amener plein de réflexions, il évoque les habitants de Parthenay-Gâtine, ceux qui, quand ils recevront un extrait de rôle de taxe foncière, vont avoir une augmentation en moyenne de 26 euros par contribuable. Il a fait le calcul : 1 137 000 moins la CVAE à 1 130 000, il a pris 1 000 000 divisé par 38 000, ce qui donne 26 euros. Il souhaite soumettre ce chiffre à la réflexion des élus.

**Monsieur le Président** explique qu'ils ont été plusieurs, lors de la dernière Commission Finances, à apporter leur fiche d'imposition pour regarder ce que cela représentait. Naturellement, comme il s'agit de foncier bâti, d'une situation à une autre il peut y avoir des différences assez importantes mais cela faisait une moyenne, au niveau de la Commission Finances, de 8 à 10 euros par mois. Il indique que certains comptent par contribuable, lui dit avoir compté par ménages. Il admet que tout dépend de la base de discussion et que, pour lui, pour le ménage, pour la maison, c'était 8 à 10 euros par mois. Après, tout, dépend du nombre de personnes composant le ménage.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** indique que cela fait 100 euros pour un ménage avec deux enfants.

**Monsieur le Président** confirme. Il ajoute toutefois que la question est de savoir si c'est supportable : les élus se sont posés la question en Commissions Finances. Suite à la proposition de quelques-uns, ils ont regardé s'ils pouvaient proposer une augmentation de taux supérieure. Ils ont finalement constaté que le produit supplémentaire était faible mais que, symboliquement, le pourcentage était plus fort et que, derrière le symbole, il y a la réalité de la vie quotidienne, en particulier celle des personnes qui sont au SMIC, des personnes qui sont retraités de l'artisanat et de l'agriculture dont ils savent que ce sont les pensions les plus faibles et ils se sont dit qu'au-delà, ce n'était pas raisonnable. Il indique toutefois que plus de 85 %, – il pense que c'est même autour de 88 % – de ces investissements du PPI, sans parler du coût des agents, sont pour les politiques petite enfance, enfance et jeunesse.

Il explique mettre les ordures ménagères de côté parce que cela s'impose même si, comme le disait Monsieur LHERMITTE précédemment, le recrutement de la nouvelle cheffe de services peut laisser penser qu'ils auront une capacité à se positionner ensemble – parce que ce ne sera pas seulement pour Parthenay-Gâtine, l'arrivée de cette personne sera pour l'ensemble du territoire – il faut donc que les élus arrivent à travailler ensemble. Toutefois, 85-88 % de ces investissements étant pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, en étant dans un territoire rural comme celui-ci qui souffre de sa démographie, il pense que c'est le dernier virage où les élus ont l'obligation morale de lancer une politique qui soit forte. Il ajoute que cela ne veut pas dire faire n'importe quoi : il faut maîtriser les choses mais la Collectivité a beaucoup d'obligations : deux crèches ont des avis négatifs de la PMI – la Maison de l'enfance et de la famille de Ménigoute et le Relais des petits depuis 10 ans – il faut donc intervenir. Il indique que, dans cet ensemble-là, des choses ont déjà été faites sur Saint-Aubin-le-Cloud qu'il faut continuer à faire. Il rappelle qu'ils ont la chance sur cette Intercommunalité, il en est vraiment

convaincu, d'avoir des compétences qui permettent de proposer aux familles, à ces mêmes familles qui vont participer à l'impôt, d'avoir une vraie politique en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, une politique qui soit cohérente, qui permette à des familles, lorsqu'elles arrivent sur le territoire et ne savent pas si elles vont s'installer à Saint-Maixent, à Ménégoute, à Secondigny ou ailleurs, de pouvoir faire le choix du territoire de Parthenay-Gâtine. Il s'en dit convaincu. Il pense qu'il faut y aller, de manière mesurée parce qu'il s'agit d'un effort supplémentaire qui n'est pas neutre pour les bourses des uns et des autres mais il estime que c'est un effort nécessaire qui doit être fait collectivement. Si les élus croient en leur territoire, en ses capacités, il faut savoir investir aussi, savoir semer pour récolter. Il propose donc aux élus de semer. Il remarque qu'ils ont la chance de pouvoir s'appuyer sur leurs services mais aussi sur des structures associatives qui sont nombreuses et qui apportent un vrai savoir-faire. Il rappelle le débat sur Saint-Martin-du-Fouilloux avec le centre culturel du Ménégoutais : faut-il que cette structure soit à Saint-Martin-du-Fouilloux, à Ménégoute ou à Vasles ? Ils ont fait confiance à l'acteur associatif parce qu'il est présent depuis des dizaines d'années, qu'il a une compétence et une expérience. Il indique qu'on peut retrouver cela avec Galipette, avec Familles rurales, avec plein d'autres acteurs associatifs, c'est la richesse du territoire et il faut savoir les accompagner, là aussi de façon mesurée, au regard des moyens de la Collectivité mais il faut savoir les accompagner sur cette politique en direction des familles.

**Monsieur Didier GAILLARD** souhaite compléter les propos de Monsieur le Président : ces associations, depuis des années, rendent beaucoup de services à l'Intercommunalité, participent au développement et à la vie du territoire. S'il y a des choses qu'il ne faut pas diminuer dans l'aide donnée à la Communauté de Communes, c'est bien celle-ci. Il pense qu'il faut avoir une politique sociale en ce sens, parce qu'elles sont le tissu des territoires ruraux. Il dit y tenir beaucoup et pense ne pas être le seul. Il estime qu'il faut absolument que les discussions avec ces associations soient toujours les meilleures possibles et trouver des solutions pour que tout le monde puisse vivre ensemble et travaillent dans de bonnes conditions.

**Monsieur le Président** ajoute que, cette année, ils sont confrontés à cette convention collective qui percute de plein fouet les structures associatives qui, au niveau national, n'a pas été discutée avec les représentants des maires et des intercommunalités donc, aujourd'hui, la CNAF fait un effort important en direction de ces structures mais ça ne suffit pas : elles se retournent donc vers les élus. Il explique qu'ils se sont réunis à plusieurs reprises, la semaine précédente en l'occurrence pour la dernière fois, et la Communauté de Communes ne sera pas en capacité de les accompagner sur la totalité des besoins exprimés cette année parce qu'il faut contracter les dépenses mais un effort supplémentaire sera fait. Il affirme que cette enveloppe a été sacralisée mais l'idée est de se donner, comme pour le reste des compétences, quelques mois ou une année pour travailler ensemble sur les services que l'Intercommunalité rend à la population, le coût rendu par service, la façon dont il est possible d'opérer. Il rappelle que, sur une partie du territoire, ce sont les agents et les services de la Communauté de Communes qui rendent les mêmes services que les associations et ils seront intégrés à cette démarche. La Collectivité ne se met pas en dehors mais dedans pour justement apprendre les uns des autres et pour essayer d'harmoniser les façons de faire. Il demande ensuite s'il y a d'autres souhaits d'intervention.

**Monsieur Jany PERONNET** souhaite saluer le travail qui a été fait par la Commission Finances puisqu'il y a eu une participation et que tous ont été à l'écoute des remarques et, dans la foulée, plusieurs réunions ont été faites pour revoir le budget. Il se rappelle qu'à une certaine époque, c'était un peu moins suivi. Il pense que c'est important de le remarquer. Il se dit d'accord avec Monsieur GAILLARD sur le fait que les élus sont là pour travailler tous ensemble. Toutefois, en tant que représentant de la Commune de Secondigny, il va avoir bientôt, par rapport aux bâtiments communautaires, de gros soucis parce qu'il y a la salle de La Guichetière, la salle omnisports en plus du gros problème de la gendarmerie. Il s'agit de la commune, sur le territoire, la plus impactée par rapport à tous ses bâtiments. Il pense qu'il va falloir revoir cela. Il se dit prêt à ce que la Commune fasse quelque chose mais cela va être lourd car il y a également d'autres projets.

**Monsieur le Président** répond que c'est la raison pour laquelle il disait précédemment qu'il y avait des choses sur lesquels ils allaient pouvoir avancer assez rapidement, d'autres pour lesquelles – et ce sujet-là en fait partie – il sera nécessaire de prendre plus de temps. Il faudra en tous cas ouvrir la réflexion entre la Commission Finances et les élus du Conseil Municipal de Secondigny pour trouver un compromis, ou les autres conseils municipaux, ou le futur Conseil Municipal de la grande commune de Secondigny. Il dit ignorer quel périmètre sera le bon. Il affirme en tous cas que l'Intercommunalité travaillera avec l'ensemble des élus qui le souhaitent comme cela a été fait sur le Ménigoutais. Il rappelle que les élus ont d'abord commencé par s'engueuler et puis, finalement, après la deuxième et la troisième mi-temps, ils ont trouvé une solution donc il estime qu'ils sont capables, lorsqu'ils veulent se retrousser les manches, de trouver des solutions.

**Monsieur Patrice BERGEON** souhaite rebondir sur ce que disait monsieur BOUCHER précédemment concernant la taxation des foyers. Il pense qu'il faut rester vigilant parce qu'ils ne connaissent pas les bases et, s'il se souvient bien, l'année précédente, les élus avaient voté une baisse de la TEOM mais cela ne l'avait pas empêché de recevoir des coups de fil de personnes dont la taxe avait été fortement augmentée. Il estime que ce n'est donc pas anodin.

**Monsieur le Président** pense que l'Intercommunalité a un travail d'information, peut-être parfois d'éducation aussi, à faire sur les services que les collectivités rendent aux usagers. Il ne souhaite pas se lancer dans un débat philosophique mais il pense qu'à l'orée d'élections importantes, il faut être très attentif au discours tenu parce que le service public, en France, est un service de qualité, un service républicain et, pour sa part, il espère qu'il le restera. Il propose ensuite aux élus de passer aux votes, tout d'abord le vote du compte de gestion. Il indique qu'il sortira ensuite de la salle pour le vote du compte administratif et enfin ils enchaîneront les autres votes.

### 3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

#### **Rapport de présentation :**

*Le compte de gestion établi par le Trésor Public retrace les écritures comptables du Trésorier.*

*Le rapprochement avec le compte administratif de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ne fait pas apparaître de discordance.*

*Le rapprochement avec le compte administratif de chaque budget annexe ne fait pas apparaître de discordance.*

*Ainsi, les comptes administratifs sont en conformité avec les comptes de gestion présentés par le Trésorier.*

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission générale réunie en date du 21 mars 2024 ;

VU les comptes de gestion transmis par le comptable ;

CONSIDÉRANT que les écritures du comptable sont conformes aux comptes administratifs 2023 de la collectivité ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 4 - COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

##### **Rapport de présentation :**

*Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs 2023 comme suit :*

##### *Budget Principal*

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>CA 2023</b>	<b>RECETTES</b>	<b>CA 2023</b>
011 - Charges à caractère général	7 774 770,05 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 445 869,72 €	013 - Atténuations de charges	209 825,22 €
014 - Atténuations de produits	2 364 617,44 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 119 435,63 €
022 - Dépenses imprévues (pour équilibre)	0,00 €	73 - Impôts et taxes	8 076 404,70 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	731 - Fiscalité locale	10 152 876,21 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 023 739,18 €	74 - Dotations, subventions et participations	5 525 109,29 €
66 - Charges financières	373 880,05 €	75 - Autres produits de gestion courante	257 951,62 €
67 - Charges exceptionnelles	2 587,58 €	76 - Produits financiers	1 267,71 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	362 000,00 €	77 - Produits spécifiques	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 064 185,88 €	78 - Reprise provision	418 748,59 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 560,83 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>25 347 464,02 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>27 761 618,97 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 064 185,88 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>39 560,83 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>26 411 649,90 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>27 801 179,80 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>CA 2023</b>	<b>RECETTES</b>	<b>CA 2023</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 560,83 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	52 544,81 €	024 - Produits de cessions	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	632 959,70 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 064 185,88 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	52 544,81 €
20 - Immobilisations incorporelles	191 170,28 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	244 350,18 €
204 - Subventions d'équipement versées	115 250,00 €	1068	490 351,87 €
21 - Immobilisations corporelles	295 802,25 €	13 - Subventions d'investissement	487 230,82 €
23 - Immobilisations en cours	1 831 972,09 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	165 - Dépôts et cautionnements versés	0,00 €
		27 - Autres immobilisations financières	10 852,61 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>3 067 154,32 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>1 832 785,48 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>92 105,64 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 116 730,69 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 159 259,96 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 949 516,17 €</b>

Budget Annexe ZAE La Peyratte

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
3555	Terrains aménagés	83 567,19 €	3555	Terrains aménagés	81 932,89 €
			021	virement de la section de fonctionnement	0,00 €
<b>total</b>		<b>83 567,19 €</b>	<b>total</b>		<b>81 932,89 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	002	excédent de fonctionnement reporté	
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	
608	frais accessoires sur terrains	1 634,30 €	75888	Produits de Gestion courante	0,14 €
61521	Entretien et réparations terrains		7788		
71355	variation des stocks de terrains aménagés	81 932,89 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	83 567,19 €
023	virement à la section d'investissement		7474	subventions et participations	0,00 €
<b>total</b>		<b>83 567,19 €</b>	<b>total</b>		<b>83 567,33 €</b>

Budget Annexe Hébergement Coutières

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
011 - Charges à caractère général	7 265,71 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
023 - Virement à la section d'investissement		74 - Dotations, subventions et participations	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	31 362,19 €
66 - Charges financières	6 696,03 €	77 - Produits spécifiques	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 841,60 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 818,44 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>13 961,74 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>31 362,19 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>28 841,60 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>15 818,44 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>42 803,34 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>47 180,63 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 818,44 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 672,22 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 841,60 €
23 - Immobilisations en cours	51,00 €	1068 -	295,19 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>12 672,22 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>295,19 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>15 818,44 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>28 841,60 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>28 490,66 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 136,79 €</b>

Budget Annexe ZAC de la Bressandière

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
3555	Terrains aménagés	2 961 810,70 €	3555	Terrains aménagés	2 960 510,79 €
			021	virement de la section de fonctionnement	
<b>total</b>		<b>2 961 810,70 €</b>	<b>total</b>		<b>2 960 510,79 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	002	excédent de fonctionnement reporté	
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	74 355,00 €
605	matériel équipement et travaux	1 299,91 €	70388	Redevances	0,00 €
608	frais accessoires sur terrains		75888	Produits de Gestion courante	0,60 €
61521	Entretien et réparations terrains	17 759,20 €	7788		
66111	intérêts des emprunts	3 900,00 €			
71355	variation des stocks de terrains aménagés	2 960 510,79 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	2 961 810,70 €
023	virement à la section d'investissement		7474	subventions et participations	
<b>total</b>		<b>2 983 469,90 €</b>	<b>total</b>		<b>3 036 166,30 €</b>

*Budget Annexe Marché de Bellevue – Marché aux Bestiaux*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
011 - Charges à caractère général	135 120,02 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 474,68 €
023 - Virement à la section d'investissement		75 - Autres produits de gestion courante	129 454,06 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,11 €	77 - Produits spécifiques	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 073,20 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 041,71 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>135 120,13 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>135 928,74 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>92 073,20 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>61 041,71 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>227 193,33 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>196 970,45 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 041,71 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 073,20 €
23 - Immobilisations en cours	12 105,56 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>12 105,56 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>61 041,71 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>92 073,20 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>73 147,27 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>92 073,20 €</b>

*Budget Annexe ZAE de la Bressandière*

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	Intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
3555	Terrains aménagés	320 541,09 €	3555	Terrains aménagés	319 831,09 €
			021	virement de la section de fonctionnement	
<b>total</b>		<b>320 541,09 €</b>	<b>total</b>		<b>319 831,09 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté		002	excédent de fonctionnement reporté	
6045	Etudes et prestations de services	710,00 €	75888	Produits de Gestion courante	0,55 €
61521	Entretien et réparations terrains	1 981,53 €	7788		
71355	variation des stocks de terrains aménagés	319 831,09 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	320 541,09 €
023	virement à la section d'investissement		7474	subventions et participations	
<b>total</b>		<b>322 522,62 €</b>	<b>total</b>		<b>320 541,64 €</b>

Budget Annexe ZAE du Pâtis Bouillon

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	Intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	
<b>total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>total</b>		<b>0,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	Intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
002	déficit de fonctionnement reporté		002	excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante	0,02 €			
023	virement à la section d'investissement		7474	subventions et participations	0,00 €
<b>total</b>		<b>0,02 €</b>	<b>total</b>		<b>0,00 €</b>

Budget Annexe ZAE de Secondigny

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	Intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	
<b>total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>total</b>		<b>0,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	Intitulés	CA 2023	comptes	intitulés	CA 2023
002	déficit de fonctionnement reporté		002	excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
60611	Eau		75888	Produits de Gestion courante	0,02 €
61521	Entretien et réparations terrains	11 971,64 €	7788		
<b>total</b>		<b>11 971,64 €</b>	<b>total</b>		<b>0,02 €</b>

Budget Annexe Bois Pouvreau

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
011 - Charges à caractère général	773,63 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
023 - Virement à la section d'investissement		74 - Dotations, subventions et participations	
65 - Autres charges de gestion courante	0,18 €	75 - Autres produits de gestion courante	15 134,16 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 633,48 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 122,92 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>773,81 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>15 134,16 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 633,48 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 122,92 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 407,29 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>21 257,08 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 122,92 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	
16 - Emprunts et dettes assimilées		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 633,48 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		1068	2 489,44 €
23 - Immobilisations en cours		13 - Subventions d'investissement	
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>2 489,44 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 122,92 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 633,48 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>6 122,92 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 122,92 €</b>



*Budget Annexe Maison de l'Emploi et des Entreprises*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
011 - Charges à caractère général	204 010,46 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
023 - Virement à la section d'investissement		74 - Dotations, subventions et participations	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	6,53 €	75 - Autres produits de gestion courante	191 663,28 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>204 016,99 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>191 663,28 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>204 016,99 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>191 663,28 €</b>

*Budget Annex Activités Economiques soumises à TVA*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
011 - Charges à caractère général	123 764,43 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 789,56 €
023 - Virement à la section d'investissement		75 - Autres produits de gestion courante	76 238,91 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,09 €	77 - Produits spécifiques	7 610,00 €
66 - Charges financières	1 880,32 €	78 - Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	121,98 €		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	77,78 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 030,98 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>125 844,60 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>97 638,47 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>128 030,98 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>253 875,58 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>115 638,47 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	634,27 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 030,98 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	634,27 €
21 - Immobilisations corporelles	850,45 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
23 - Immobilisations en cours	155 532,35 €	165 - Dépôts et cautionnements versés	
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>166 382,80 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>18 634,27 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>128 665,25 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>185 017,07 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>128 665,25 €</b>

*Budget Annexe Energie Photovoltaïques*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
011 - Charges à caractère général		70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	4 666,65 €
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0,24 €
66 - Charges financières	468,27 €	77 - Produits spécifiques	
69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	196,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 547,49 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>664,27 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>4 666,89 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 547,49 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 211,76 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 666,89 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 646,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 547,49 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>2 646,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 547,49 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>2 646,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 547,49 €</b>

Les explications entendues, Monsieur le Président étant sorti de la salle, **Monsieur Jany PERONNET, premier Vice-président**, invite le Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2023, budget par budget.

VU l'avis de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 mars 2024 ;

VU la commission générale réunie en date du 21 mars 2024 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte administratif de l'année 2023 :

- \* du budget principal, à l'unanimité,
- \* du budget annexe Affaires économiques opérations soumises à TVA, à l'unanimité,
- \* du budget annexe Marchés aux Bestiaux, à l'unanimité,
- \* du budget annexe Maison de l'emploi et des entreprises, à l'unanimité,
- \* du budget annexe Bois Pouvreau, à l'unanimité,
- \* du budget annexe Hébergement collectif, à l'unanimité,
- \* du budget annexe Energies photovoltaïques, à l'unanimité,
- \* du budget annexe ZAE Pâtis Bouillon, à l'unanimité,
- \* du budget annexe ZAE de la Bressandière, à l'unanimité,
- \* du budget annexe ZAC de la Bressandière, à l'unanimité,
- \* du budget annexe ZAE La Peyratte, à l'unanimité,
- \* du budget annexe ZAE Bellevue Secondigny, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur Olivier CUBAUD** indique qu'ils travaillent en parallèle sur une réduction du nombre de budgets annexes parce qu'actuellement il y en a onze.

## 5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

### Rapport de présentation :

*Monsieur le Président informe l'assemblée que l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.*

### Section de Fonctionnement

CCPG	DÉPENSES	RECETTES	Excédent/Déficit
<b>Prévu</b>	28 780 609,08 €	28 780 609,08 €	
<b>Réalisé</b>	26 411 649,90 €	27 801 179,80 €	1 389 529,90 €
Excédent/Déficit reporté		1 345 243,24 €	
<b>Résultat général</b>	26 411 649,90 €	29 146 423,04 €	2 734 773,14 €

## Section d'Investissement

CCPG	DÉPENSES	RECETTES	Excédent/Déficit
Prévu	5 115 340,61 €	5 115 340,61 €	
Réalisé	3 159 259,96 €	2 949 516,17 €	- 209 743,79 €
Reste à réaliser	206 201,45 €	321 252,20 €	115 050,75 €
Excédent/Déficit	1 227 161,08 €		
Résultat général	4 592 622,49 €	3 270 768,37 €	- 1 321 854,12 €

Résultat de Fonctionnement Cumulé	<b>2 734 773,14 €</b>		
Solde d'Exécution Brut d'Investissement Cumulé	- 1 436 904,87 €	001	Déficit d'investissement Cumulé
Excédent de clôture	1 297 868,27 €		
Solde des Restes à Réaliser	115 050,75 €		
Solde d'Exécution Net d'Investissement	- 1 321 854,12 €	1068	À inscrire au BP uniquement si négatif
Excédent de Clôture de Fonctionnement	1 412 919,02 €	002	déduire le 1068 qd ce chiffre est en positif

### Consolidation des résultats avec les budgets annexes

BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		REPORTS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	3 159 259,96 €	2 949 516,17 €	26 411 649,90 €	27 801 179,80 €	206 201,45 €	321 252,20 €
Activités Economiques Parthenay	185 017,07 €	128 665,25 €	253 875,58 €	115 638,47 €	9 097,20 €	0,00 €
Restaurant Marché aux Bestiaux	73 147,27 €	92 073,20 €	227 193,33 €	196 970,45 €		
Maison de l'Emploi	0,00 €	0,00 €	204 016,99 €	191 663,28 €		
Restaurant Bois Pouvreau	6 122,92 €	6 122,92 €	4 407,29 €	21 257,08 €		
Hébergement Collectif	28 490,66 €	29 136,79 €	42 803,34 €	47 180,63 €		
ZAE La Peyratte	83 567,19 €	81 932,89 €	83 567,19 €	83 567,33 €		
ZEA Bellevue Secondigny	0,00 €	0,00 €	11 971,64 €	0,02 €		
ZAE Patis Bouillon	0,00 €	0,00 €	0,02 €	0,00 €		
ZAE Bressandière	320 541,09 €	319 831,09 €	322 522,62 €	320 541,64 €		
ZAC Bressandière	2 961 810,70 €	2 960 510,79 €	2 983 469,90 €	3 036 166,30 €		
Energie Photovoltaïque	2 646,00 €	2 547,49 €	3 211,76 €	4 666,89 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 820 602,86 €</b>	<b>6 570 336,59 €</b>	<b>30 548 689,56 €</b>	<b>31 818 831,89 €</b>	<b>215 298,65 €</b>	<b>321 252,20 €</b>

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT les résultats du budget principal et des budgets annexes arrêtés au 31 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'affecter aux budgets 2024 les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

→ Budget Principal :

DI – 001 – Déficit d'investissement	1 436 904,87 €
RI – 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 321 854,12 €
RF – 002 – Excédent de fonctionnement	1 412 919,02 €

→ Budget Annexe Activités Economiques :

RI – 001 – Excédent d’investissement	486 931,20 €
DF – 002 – Déficit de fonctionnement	98 991,74 €

→ Budget Annexe Marché de Bellevue :

RI – 001 – Excédent d’investissement	76 930,84 €
DF – 002 – Déficit de fonctionnement	13 999,81 €

→ Budget Annexe Maison de l’Emploi :

RF – 002 – Excédent de fonctionnement	11 804,47 €
---------------------------------------	-------------

→ Budget Annexe Bois Pouvreau :

DI – 001 – Déficit d’investissement	2 489,44 €
RI – 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 489,44 €
RF – 002 – Excédent de fonctionnement	71 878,54 €

→ Budget Hébergement de Coutières :

RI – 001 – Excédent d’investissement	13 440,72 €
RF – 002 – Excédent de fonctionnement	350,94 €

→ Budget Annexe ZAE La Peyratte :

DI – 001 – Déficit d’investissement	7 853,27 €
DF – 002 – Déficit de fonctionnement	1 958,39 €

→ Budget Annexe ZAE Bellevue Secondigny :

RI – 001 – Excédent d’investissement	142 543,36 €
DF – 002 – Déficit de fonctionnement	340 072,91 €

→ Budget Annexe ZAE Pâtis Bouillon :

DI – 001 – Déficit d’investissement	113 136,67 €
DF – 002 – Déficit de fonctionnement	937,24 €

→ Budget Annexe ZAE La Bressandière :

DI – 001 – Déficit d’investissement	320 541,09 €
DF – 002 – Déficit de fonctionnement	7 542,23 €

→ Budget Annexe ZAC La Bressandière :

DI – 001 – Déficit d’investissement	1 561 810,70 €
RF – 002 – Excédent de fonctionnement	40 127,85 €

→ Budget Annexe Energies Photovoltaïques :

RI – 001 – Excédent d’investissement	218,25 €
RF – 002 – Excédent de fonctionnement	3 695,46 €

- d’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Arrivant à 20h50, Monsieur Bernard MIMÉAU n’a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 à 5.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 6 - BUDGET 2024 – VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

*Il est proposé au Conseil communautaire les budgets primitifs 2024 comme suit :*

### *Budget Principal*

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	PROJET 2024	RECETTES	PROJET 2024
011 - Charges à caractère général	8 699 402,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 412 919,02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 245 869,72 €	013 - Atténuations de charges	220 000,98 €
014 - Atténuations de produits	2 405 200,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 281 105,00 €
022 - Dépenses imprévues (pour équilibre)	0,00 €	73 - Impôts et taxes	8 398 395,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 919 568,28 €	731 - Fiscalité locale	11 364 325,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 806 176,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	5 069 797,00 €
66 - Charges financières	310 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	140 800,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	76 - Produits financiers	1 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	124 126,00 €	77 - Produits spécifiques	500 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 000,00 €	78 - Reprise provision	362 000,00 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>27 600 773,72 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>30 750 342,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 269 568,28 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>30 870 342,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 870 342,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	PROJET 2024	RECETTES	PROJET 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 436 904,87 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
<b>RESTE À RÉALISER</b>	<b>206 201,45 €</b>	<b>RESTE À RÉALISER</b>	<b>321 252,20 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 919 568,28 €
041 - Opérations patrimoniales		024 - Produits de cessions	30 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	705 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles		10 - Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées		1068	1 321 854,12 €
21 - Immobilisations corporelles	6 425 365,68 €	13 - Subventions d'investissement	1 652 774,17 €
23 - Immobilisations en cours		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 538 023,23 €
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00 €	165 - Dépôts et cautionnements versés	3 000,00 €
		27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>8 826 472,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>5 646 903,72 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 299 568,28 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>8 946 472,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 946 472,00 €</b>

### *Budget Annexe ZAE La Peyratte*

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	BP 2024	comptes	intitulés	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	7 853,27 €	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
3555	Terrains aménagés	0,00 €	3555	Terrains aménagés	7 800,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	53,27 €
<b>total</b>		<b>7 853,27 €</b>	<b>total</b>		<b>7 853,27 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	1 958,39 €	002	excédent de fonctionnement reporté	
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	7 800,00 €
608	frais accessoires sur terrains		75888	Produits de Gestion courante	4 012,00 €
61521	Entretien et réparations terrains	2 000,34 €	7788		
71355	variation des stocks de terrains aménagés	7 800,00 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €
023	virement à la section d'investissement	53,27 €	7474	subventions et participations	0,00 €
<b>total</b>		<b>11 812,00 €</b>	<b>total</b>		<b>11 812,00 €</b>

Budget Annexe Hébergement Coutières

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	17 000,94 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 440,72 €
023 - Virement à la section d'investissement		74 - Dotations, subventions et participations	
65 - Autres charges de gestion courante	1,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	22 561,28 €
66 - Charges financières	6 000,00 €	77 - Produits spécifiques	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 900,06 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 900,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>23 001,94 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>36 002,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>28 900,06 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>15 900,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>51 902,00 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>51 902,00 €</b>

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	350,94 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 900,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 300,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 900,06 €
23 - Immobilisations en cours	51,00 €	13 - Subventions d'investissement	
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>13 351,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>350,94 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>15 900,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>28 900,06 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>29 251,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 251,00 €</b>

Budget Annexe ZAC de la Bressandière

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	BP 2024	comptes	intitulés	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	1 561 810,70 €	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
16	Remboursements de prêts	1 000 000,21 €	16	Produit des emprunts	1 000 000,00 €
3355	Travaux en cours sur terrains à aménager	30 000,00 €	3355	Travaux en cours sur terrains à aménager	30 000,00 €
3555	Terrains aménagés	30 000,00 €	3555	Terrains aménagés	553 710,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	1 038 100,91 €
<b>total</b>		<b>2 621 810,91 €</b>	<b>total</b>		<b>2 621 810,91 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	002	excédent de fonctionnement reporté	40 127,85 €
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	553 710,00 €
6045	études et prestations de services		752	Revenus des Immeubles	0,00 €
605	matériel équipement et travaux	30 000,00 €	70388	Redevances	0,00 €
608	frais accessoires sur terrains		75888	Produits de Gestion courante	1 013 274,00 €
61521	Entretien et réparations terrains	11 300,94 €	7788		
66111	intérêts des emprunts	4 000,00 €			
7133	variation terrains en cours d'aménagement	30 000,00 €	7133	variation terrains en cours d'aménagement	30 000,00 €
71355	variation des stocks de terrains aménagés	553 710,00 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	30 000,00 €
023	virement à la section d'investissement	1 038 100,91 €	7474	subventions et participations	0,00 €
<b>total</b>		<b>1 667 111,85 €</b>	<b>total</b>		<b>1 667 111,85 €</b>

Budget Annexe Marché de Bellevue – Marché aux Bestiaux

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	13 999,81 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
011 - Charges à caractère général	179 300,19 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		75 - Autres produits de gestion courante	213 301,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1,00 €	77 - Produits spécifiques	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 100,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 100,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>193 301,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>223 301,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>92 100,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>62 100,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>285 401,00 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>285 401,00 €</b>

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES		BP 2024	RECETTES		BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		76 930,84 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		62 100,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00 €
21 - Immobilisations corporelles		20 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		92 100,00 €
23 - Immobilisations en cours		180 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées		93 069,16 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>200 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>170 000,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>		<b>62 100,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>		<b>92 100,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>262 100,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>262 100,00 €</b>

*Budget Annexe ZAE de la Bressandière*

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	BP 2024	comptes	intitulés	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	320 541,09 €	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
3555	Terrains aménagés	0,00 €	3555	Terrains aménagés	315 555,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	4 986,09 €
<b>total</b>		<b>320 541,09 €</b>	<b>total</b>		<b>320 541,09 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	7 542,23 €	002	excédent de fonctionnement reporté	
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	315 555,00 €
608	frais accessoires sur terrains		75888	Produits de Gestion courante	14 930,00 €
61521	Entretien et réparations terrains	2 400,00 €	7788		
65888	Charges diverses de gestion courante	1,68 €			
71355	variation des stocks de terrains aménagés	315 555,00 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €
023	virement à la section d'investissement	4 986,09 €	7474	subventions et participations	0,00 €
<b>total</b>		<b>330 485,00 €</b>	<b>total</b>		<b>330 485,00 €</b>

*Budget Annexe ZAE du Pâtis Bouillon*

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	BP 2024	comptes	intitulés	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	113 136,67 €	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	113 136,67 €
<b>total</b>		<b>113 136,67 €</b>	<b>total</b>		<b>113 136,67 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	937,24 €	002	excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
608	frais accessoires sur terrains		75888	Produits de Gestion courante	115 075,00 €
61521	Entretien et réparations terrains	1 000,00 €	7788		
65888	Charges diverses de gestion courante	1,09 €			
023	virement à la section d'investissement	113 136,67 €	7474	subventions et participations	0,00 €
<b>total</b>		<b>115 075,00 €</b>	<b>total</b>		<b>115 075,00 €</b>

*Budget Annexe ZAE de Secondigny*

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
comptes	intitulés	BP 2024	comptes	intitulés	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	142 543,36 €
3355	Travaux en cours sur terrains à aménager	156 343,36 €	3355	Travaux en cours sur terrains à aménager	156 343,36 €
3555	Terrains aménagés	156 343,36 €	3555	Terrains aménagés	13 800,00 €
<b>total</b>		<b>312 686,72 €</b>	<b>total</b>		<b>312 686,72 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
002	déficit de fonctionnement reporté	340 072,91 €	002	excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	13 800,00 €
605	matériel équipement et travaux	156 343,36 €	70388	Redevances	0,00 €
60611	Eau		75888	Produits de Gestion courante	341 574,91 €

61521	Entretien et réparations terrains	1 500,00 €	7788		
65888	Charges diverses de gestion courante	2,00 €			
7133	variation terrains en cours d'aménagement	156 343,36 €	7133	variation terrains en cours d'aménagement	156 343,36 €
71355	variation des stocks de terrains aménagés	13 800,00 €	71355	variation des stocks de terrains aménagés	156 343,36 €
<b>total</b>		<b>668 061,63 €</b>	<b>total</b>		<b>668 061,63 €</b>

*Budget Annexe Bois Pouvreau*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	30 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	71 878,54 €
023 - Virement à la section d'investissement	59 377,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	
65 - Autres charges de gestion courante	2,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	15 000,46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 200,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>30 002,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>86 879,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>63 077,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 200,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>93 079,00 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>93 079,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 489,44 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 200,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	59 377,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		1068	2 489,44 €
23 - Immobilisations en cours	56 877,00 €	13 - Subventions d'investissement	
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>59 366,44 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>2 489,44 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>63 077,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>65 566,44 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 566,44 €</b>

*Budget Annexe Maison de l'Emploi et des Entreprises*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	225 200,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	11 804,47 €
023 - Virement à la section d'investissement	12 603,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	
65 - Autres charges de gestion courante	2,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	226 000,53 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>225 202,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>237 805,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>12 603,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>237 805,00 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>237 805,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		021 - Virement de la section de fonctionnement	12 603,00 €
23 - Immobilisations en cours	68 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	55 397,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>55 397,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>12 603,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68 000,00 €</b>

*Budget Annexe Activités Economiques soumises à TVA*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	98 991,74 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
011 - Charges à caractère général	190 420,26 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		75 - Autres produits de gestion courante	709 712,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	316 500,00 €	77 - Produits spécifiques	
66 - Charges financières	1 600,00 €	78 - Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>607 812,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>715 812,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>767 812,00 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>767 812,00 €</b>



INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	486 931,20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,80 €	024 - Cessions	235 470,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	140 401,20 €	1068	
21 - Immobilisations corporelles	280 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
23 - Immobilisations en cours	400 000,00 €	165 - Dépôts et cautionnements versés	1 000,80 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>831 402,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>723 402,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>883 402,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>883 402,00 €</b>

*Budget Annexe Energies Photovoltaïques*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 695,46 €
011 - Charges à caractère général	3 248,00 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	8 100,54 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 226,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	
65 - Autres charges de gestion courante	2,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières	420,00 €	77 - Produits spécifiques	
69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	300,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>3 970,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>11 796,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>7 826,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>11 796,00 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>11 796,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	218,25 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		021 - Virement de la section de fonctionnement	5 226,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 750,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	
23 - Immobilisations en cours	28 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	26 705,75 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>34 750,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>26 924,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>7 826,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>34 750,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34 750,00 €</b>

Monsieur Nicolas GAMACHE demande si les taux sont votés après le budget.

Monsieur le Président confirme.

Monsieur Nicolas GAMACHE remarque que c'est dangereux parce que si les taux ne sont pas votés, cela fait tomber le budget de facto.

Monsieur le Président explique qu'ils se sont posés la question mais que, dans les deux cas, il y a des avantages et des inconvénients. Il admet ne pas avoir de solution toute faite.

Les explications entendues, Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation du budget primitif 2024, budget par budget.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission générale réunion en date du 21 mars 2024 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

CONSIDERANT les propositions de budgets primitifs 2024 s'équilibrant comme suit :

### Budget Principal

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 30 870 342 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 8 946 472 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe ZAE La Peyratte

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 11 812,00 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 7 853,27 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe Hébergement Coutières

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 51 902 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 29 251 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe ZAC de la Bressandière

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 667 111,85 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 621 810,91 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe Marché de Bellevue – Marché aux Bestiaux

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 285 401 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 262 100 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe ZAE de la Bressandière

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 330 485,00 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 320 541,09 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe ZAE du Pâtis Bouillon

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 115 075,00 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 113 136,67 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe ZAE de Secondigny

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 668 061,63 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 312 686,72 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe Bois Pouvreau

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 93 079,00 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 65 566,44 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe Maison de l'Emploi et des Entreprises

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 237 805 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 68 000 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe Activités Economiques soumises à TVA

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 767 812 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 883 402 €.  
Le détail est transmis en annexe.

### Budget Annexe Energies Photovoltaïques

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 11 796 €.  
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 34 750 €.  
Le détail est transmis en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif de l'année 2024 :
  - \* du budget principal, à l'unanimité des votants et 6 abstentions,
  - \* du budget annexe Affaires économiques opérations soumises à TVA, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe Marchés aux Bestiaux, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe Maison de l'emploi et des entreprises, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe Bois Pouvreau, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe Hébergement collectif, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe Energies photovoltaïques, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe ZAE Pâtis Bouillon, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe ZAE de la Bressandière, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe ZAC de la Bressandière, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe ZAE La Peyratte, à l'unanimité,
  - \* du budget annexe ZAE Bellevue Secondigny, à l'unanimité,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Monsieur Claude BEAUCHAMP ne prend pas part au vote du budget annexe Maison de l'emploi et des entreprises.*

**Monsieur le Président** indique qu'un état des lieux sera fait lors du prochain Conseil Communautaire sur l'ensemble des ventes qui ont été passées sur les activités économiques, ce qui permettra d'avoir une vue plus précise des derniers mois.

## 7 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT

### **Rapport de présentation :**

*Il est rappelé que par délibération, il a été approuvé des autorisations de programme pour 2021 à 2026. Des ajustements sont nécessaires afin d'adapter le montant des autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement en fonction de l'avancée des réalisations.*

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière » réunie le 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les AP/CP au vu de l'avancée des projets portés par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter le montant des autorisations de programmes et les crédits de paiements tels qu'ils sont définis dans le tableau ci-dessous :

Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement Conseil communautaire

BUDGET PRINCIPAL

Code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME	Montant de l'AP	Crédits de Paiement							
				Avant 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>AP 2022 -</b>											
1AP22	8028	Travaux école de Viennay	1 217 999,00 €				5 200,00 €	214 799,00 €	998 000,00 €		
2AP22	8029	Pôle multi accueil M. Caillon	5 975 000,00 €				26 430,00 €	220 537,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €	728 033,00 €
3AP22	8030	Travaux école de Pompaire et sinistre	787 126,00 €				114 820,00 €	372 306,00 €	300 000,00 €		
4AP22	8031	Participation financement Campus des métiers Niort	125 000,00 €				31 250,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	
<b>Total AP 2022</b>			<b>8 105 125,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>177 700,00 €</b>	<b>838 892,00 €</b>	<b>2 829 250,00 €</b>	<b>3 531 250,00 €</b>	<b>728 033,00 €</b>
<b>AP 2021 -</b>											
1AP21	8027	Travaux Ecole de Reffannes => clôturé au 31/12/2022	1 042 860,00 €			958 560,00 €	84 300,00 €				
<b>Total AP 2021</b>			<b>1 042 860,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>958 560,00 €</b>	<b>84 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AP 2020 -</b>											
1AP20	8022	aide économique EURL BLANC => clôturé au 31/12/2022	40 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €				
2AP20	8023	aide économique FAVID	100 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €			
3AP20	8024	aide économique MSI => clôturé au 31/12/2022	50 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €				
4AP20	8025	Campus Secondigny	250 070,00 €		1 074,00 €	6 355,00 €	190 635,00 €	49 006,00 €	3 000,00 €		
5AP20	8026	Campus Parthenay	1 694 959,00 €			3 300,00 €	31 909,00 €	759 750,00 €	900 000,00 €		
<b>Total AP 2020</b>			<b>2 135 029,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>66 074,00 €</b>	<b>54 655,00 €</b>	<b>277 544,00 €</b>	<b>833 756,00 €</b>	<b>903 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AP 2019 -</b>											
1AP19	8019	Participation SDAN	527 139,00 €	175 713,00 €	175 713,00 €	175 713,00 €					
2AP19	8020	PLUI & PLH	782 480,00 €	184 810,00 €	102 078,00 €	84 182,00 €	148 285,00 €	97 695,00 €	115 430,00 €	50 000,00 €	
3AP19	8021	aide économique ADAPEI	255 000,00 €	50 000,00 €		100 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €			
<b>Total AP 2019</b>			<b>1 564 619,00 €</b>	<b>410 523,00 €</b>	<b>277 791,00 €</b>	<b>359 895,00 €</b>	<b>198 285,00 €</b>	<b>152 695,00 €</b>	<b>115 430,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AP 2018 -</b>											
2AP18	8016	Plan Climat territorial	8 249,00 €	5 139,00 €	0,00 €		3 110,00 €				
3AP18	8017	Travaux médiathèque Secondigny + mobilier + matériel informatique	360 062,00 €	220 966,00 €	121 733,00 €	17 363,00 €					
4AP18	8018	Aide économique Forges de Bologne	90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €					
<b>Sous-Total AP 2018</b>			<b>458 311,00 €</b>	<b>226 105,00 €</b>	<b>166 733,00 €</b>	<b>62 363,00 €</b>	<b>3 110,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AP 2017</b>											
1AP17	8014	Travaux dans les écoles	2 917 130,00 €	1 306 705,00 €	214 646,00 €	163 669,00 €	360 575,00 €	88 035,00 €	193 500,00 €	365 000,00 €	225 000,00 €
<b>Sous-Total AP 2017</b>			<b>2 917 130,00 €</b>	<b>1 306 705,00 €</b>	<b>214 646,00 €</b>	<b>163 669,00 €</b>	<b>360 575,00 €</b>	<b>88 035,00 €</b>	<b>193 500,00 €</b>	<b>365 000,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>

AP 2016										
1AP16	8012	AD'AP + mise en sécurité => clôturé au 31/12/2022	5 865,00 €	5 865,00 €	0,00 €					
2AP16	8013	Mise aux normes déchetterie	1 907 074,00 €	330 406,00 €	1 295 380,00 €	268 508,00 €		12 780,00 €		
Sous-Total AP 2016			1 912 939,00 €	336 271,00 €	1 295 380,00 €	268 508,00 €	0,00 €	12 780,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			18 123 233,00 €	2 279 604,00 €	2 020 624,00 €	1 867 650,00 €	1 101 514,00 €	1 926 158,00 €	4 041 180,00 €	3 946 250,00 €
										953 033,00 €

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 8 - BUDGETS ANNEXES – PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024

### Rapport de présentation :

*Afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes « Maison de l'Emploi et des Entreprises », « Affaires Economiques » et « Marchés de Bellevue – aux Bestiaux », il convient de verser une subvention pour assurer l'équilibre financier comme suit :*

- Budget Annexe Maison de l'Emploi et des Entreprises : 62 400 €
- Budget Annexe Activités Economiques : 636 566 €
- Budget Annexe Marché de Bellevue – aux bestiaux : 113 301 €

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission générale réunie le 21 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de procéder au versement d'une participation financière du budget principal pour l'équilibre des budgets annexes suivants :

- Budget Annexe Maison de l'Emploi et des Entreprises : 62 400 €,
- Budget Annexe Activités Economiques : 636 566 €,
- Budget Annexe Marché de Bellevue – aux bestiaux : 113 301 €,

- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024 au chapitre 65,  
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Monsieur Claude BEAUCHAMP ne prend pas part au vote.*

## 9 - BUDGETS ANNEXES – CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024

### Rapport de présentation :

*En accord avec les services du Trésor Public, il est proposé de clôturer plusieurs budgets afin d'en faire plus qu'un. Il regroupera l'ensemble des activités économiques.*

*La clôture des budgets annexes sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

Voici les budgets annexes à clôturer :

- Restaurant de Bellevue – Marché aux Bestiaux ;
- Maison de l'Emploi et des Entreprises ;
- Restaurant Bois Pouvreau ;
- Hébergement de Coutières.

L'ensemble des crédits de ces budgets annexes seront regroupés en 2025 sur le budget annexe « Activités Economiques ».

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 décembre 2023 et 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission générale réunie en date du 21 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la clôture des budgets annexes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Restaurant de Bellevue – Marché aux Bestiaux,
- Maison de l'Emploi et des Entreprises,
- Restaurant Bois Pouvreau,
- Hébergement de Coutières,

- de dire que les crédits de ces budgets annexes seront intégrés dans le budget annexe « activités économiques » à compter du budget 2025,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Monsieur Claude BEAUCHAMP ne prend pas part au vote.*

## 10 - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024

### **Rapport de présentation :**

*Afin de répondre au besoin de financement de la collectivité, il est proposé une augmentation des taux de la fiscalité locale en 2024 comme suit :*

<b>Taxe</b>	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	11,75 %	13,51 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,25 %	3,74 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	14,84 %	17,07 %
Cotisation foncière des entreprises	25,30 %	26,64 %

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code Général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A ;

VU l'avis favorable de la commission « finances et optimisation financière » en date du 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission générale en date du 21 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel 2024 et son besoin de financement ;

CONSIDÉRANT le produit prévisionnel de fiscalité directe inscrit au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT les bases de fiscalité directe locale notifiées par la Direction générale des finances publiques ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec 52 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions, décide :

- de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

<b>Taxe</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	13,51 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,74 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	17,07 %
Cotisation foncière des entreprises	26,64 %

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 11 - VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

### **Rapport de présentation :**

*Suivant délibération en date du 15 octobre 2014, le Conseil communautaire a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine à compter du 1er janvier 2015, et défini 2 zones de perception sur lesquelles des taux différents sont appliqués : une zone 1 couverte par le SMC (secteurs de Secondigny et Menigoute) et une zone 2 en régie (secteurs de Thénezay et Parthenay).*

*Au vu des bases notifiées et du produit attendu pour 2024, il est proposé au Conseil communautaire, sur avis de la commission finances en date du 18 mars 2024, de fixer les taux comme suit :*

*Zone 1 (SMC) Ménigoute – Secondigny : 13,80 %*

*Pour mémoire taux 2015 = 15,08 %/2016 = 14,64 %/2017 = 14,22 %/2018 = 13,07 %/2019 = 11,97 %/2020 = 11,61%/2021 = 11,96 %/2022 = 11,68 %/2023 = 11,60 %*

*Zone 2 (en régie) Parthenay – Thénezay : 11,99 %*

*Pour mémoire taux 2015 = 9,31 %/2016 = 9,47 %/2017 = 9,72 %/2018 = 9,78 %/2019 = 9,89 %/2020 = 10,03 %/2021 = 10,74 %/2022 = 10,46 %/2023 = 10,38 %*

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-13 et suivants ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1520, 1379-0 bis et 1636 B undecies ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 15 octobre 2014 instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et définissant deux zones de perception sur lesquelles des taux différents seront appliqués (zone 1 couverte par le SMC et une zone 2 en régie) ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière », réunie en date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec 56 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention, décide :

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 comme suit :

- \* zone 1 (SMC) = 13,80 %
- \* zone 2 (en régie) = 11,99 %

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 12 - GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2024

### **Rapport de présentation :**

*Suivant délibération en date du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI sur le territoire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin d'assurer le financement de cette compétence.*

*La collectivité fixe un produit, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. Le produit de la taxe est plus ou moins égal au montant prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est définie au 1 bis de l'article L.211-7 du Code de l'environnement. Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.*

*Le produit de la taxe GEMAPI au titre des années 2019, 2020 et 2021 a été fixé à hauteur de 124 000 €. En application de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (art 29 de la loi de finances de 2021) une partie du produit de la taxe GEMAPI 2021 a été prise en charge par l'Etat sous forme d'une dotation dont le montant revenant à la collectivité s'est élevé à 4 866 €. Après déduction de ce montant, le produit de taxe GEMAPI faisant l'objet d'une fiscalisation s'est élevé à 119 134 € en 2021.*

*Le recouvrement 2022 s'est élevé à 125 388 € au titre de la taxe GEMAPI.*

*Pour 2019, 2020, 2021 et 2022, les taux de GEMAPI étaient les suivants :*

	2019	2020	2021	2022	2023
TH	0,143	0,143	0,258	0,349	0,224
TFB	0,129	0,127	0,193	0,217	0,315
TFNB	0,309	0,308	0,491	0,480	0,716
CFE	0,147	0,145	0,209	0,207	0,323

*Pour l'année 2024, il est proposé de fixer le montant du produit de la taxe GEMAPI à 201 600 €. L'augmentation du produit s'explique par une évolution prévisionnelle des cotisations versées aux syndicats :*

Syndicats	Montant prévisionnel
SMVT Sensibilisation Animation	10 000 €
SMVT SAGE	5 400 €
SMVT GEMAPI	75 000 €



<i>SMBVSN</i>	<i>15 000 €</i>
<i>EPTB Sèvre Nantaise</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Syndicat Mixte Clain Aval</i>	<i>16 000 €</i>
<i>Syndicat Mixte des Vallées Clain Sud</i>	<i>42 000 €</i>

**Monsieur Olivier CUBAUD** annonce qu'il se déportera du vote puisque le SMVT (Ndlr : dont il est le Président) est bénéficiaire de la taxe GEMAPI.

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2018 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin d'assurer le financement de cette compétence ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et 1 abstention, décide :

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 201 600 € pour l'exercice 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Monsieur Olivier CUBAUD ne prend pas part au vote.*

### 13 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

#### **Rapport de présentation :**

*Pour assurer des besoins ponctuels de trésorerie, la communauté de communes dispose de 2 lignes de trésorerie :*

- Une ligne de 1 000 000 € qui arrive à échéance le 31 mai 2024 ;
- Une ligne de 1 000 000 € qui arrive à échéance le 04 juin 2024.

*Une consultation a été lancée auprès des différents établissements bancaires pour 2 nouvelles lignes de trésorerie d'un million d'euros chacune, sur la base totale maximum de 2 000 000 €.*

*Il est précisé que le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel peuvent s'engager que pour une seule ligne de trésorerie.*

*Après analyse des différentes offres reçues, la commission « finances et optimisation financière » propose de retenir les offres suivantes :*

*\* L'offre de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes aux conditions suivantes :*

*Un contrat de ligne de trésorerie :*

*Montant : 1 000 000 €*

*Durée : 12 mois maximum*

*Taux : Ester: + 0.30 %*

*Paiement des intérêts : chaque mois par débit d'office*

*Frais de dossier : Néant*

*Commission d'engagement : 0,10 % prélevée une seule fois*

*Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts*

*\* L'offre du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres aux conditions suivantes :*

*Un contrat de ligne de trésorerie :*

*Montant : 1 000 000 €*

*Durée : 12 mois maximum*

*Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 0,43 %*

*Païement des intérêts : chaque mois*

*Frais de dossier : 0.10 % du montant maximum du crédit, soit 1 000 €*

*Commission d'engagement : Néant*

*Commission de non-utilisation : 0,00 % l'an calculé sur la base du montant disponible du crédit pour chaque jour*

*Marge appliquée aux intérêts de retard : 3 % l'an*

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique qu'il y a deux délibérations sur le renouvellement des lignes de trésorerie. Il explique que les offres ont été présentées en Commissions des Finances et que l'offre retenue pour la première ligne, celle qui arrive à échéance le 31 mai 2024, est celle de la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes pour un montant d'1 000 000 d'euros.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler une ligne de trésorerie pour un montant de 2 000 000 € maximum pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes :

*Montant : 1 000 000 €*

*Durée : 12 mois maximum*

*Taux : Ester: + 0.30 %*

*Païement des intérêts : chaque mois par débit d'office*

*Frais de dossier : Néant*

*Commission d'engagement : 0,10 % prélevée une seule fois*

*Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la signature d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes pour un montant de 1 000 000 € aux conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 14 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIMES DEUX-SÈVRES

##### **Rapport de présentation :**

*Pour assurer des besoins ponctuels de trésorerie, la communauté de communes dispose de 2 lignes de trésorerie :*

- Une ligne de 1 000 000 € qui arrive à échéance le 31 mai 2024 ;

- Une ligne de 1 000 000 € qui arrive à échéance le 04 juin 2024.

Une consultation a été lancée auprès des différents établissements bancaires pour 2 nouvelles lignes de trésorerie d'un million d'euros chacune, sur la base totale maximum de 2 000 000 €.

Il est précisé que le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel peuvent s'engager que pour une seule ligne de trésorerie.

Après analyse des différentes offres reçues, la commission « finances et optimisation financière » propose de retenir les offres suivantes :

\* L'offre de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes aux conditions suivantes :

*Un contrat de ligne de trésorerie :*

*Montant : 1 000 000 €*

*Durée : 12 mois maximum*

*Taux : Ester: + 0.30 %*

*Paiement des intérêts : chaque mois par débit d'office*

*Frais de dossier : Néant*

*Commission d'engagement : 0,10 % prélevée une seule fois*

*Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts*

\* L'offre du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres aux conditions suivantes :

*Un contrat de ligne de trésorerie :*

*Montant : 1 000 000 €*

*Durée : 12 mois maximum*

*Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 0,43 %*

*Paiement des intérêts : chaque mois*

*Frais de dossier : 0.10 % du montant maximum du crédit, soit 1 000 €*

*Commission d'engagement : Néant*

*Commission de non-utilisation : 0,00 % l'an calculé sur la base du montant disponible du crédit pour chaque jour*

*Marge appliquée aux intérêts de retard : 3 % l'an*

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique qu'il y a une ligne de trésorerie que l'Intercommunalité active totalement et une deuxième qu'elle n'utilise que ponctuellement donc le choix a été fait, pour cette dernière, d'un autre établissement bancaire parce qu'il n'y a pas de frais de non-utilisation. Sur cette deuxième ligne de trésorerie d'1 000 000 d'euros, c'est le Crédit Agricole qui a été retenu.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler une ligne de trésorerie pour un montant de 2 000 000 € maximum pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres :

*Montant : 1 000 000 €*

*Durée : 12 mois maximum*

*Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 0,43 %*

*Paiement des intérêts : chaque mois*

*Frais de dossier : 0.10 % du montant maximum du crédit, soit 1 000 €*

*Commission d'engagement : Néant*

*Commission de non-utilisation : 0,00 % l'an calculé sur la base du montant disponible du crédit pour chaque jour*

*Marge appliquée aux intérêts de retard : 3 % l'an*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la signature d'un contrat de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 1 000 000 € aux conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Messieurs Jean-Luc BARDET et Didier VOY ne prennent pas part au vote.*

## 15 - BUDGET ANNEXE ZAC LA BRESSANDIÈRE – EMPRUNT RELAIS

### **Rapport de présentation :**

*Par délibération du 29 avril 2015, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un emprunt relais à hauteur d'un million d'euros afin de financer le budget annexe « ZAC de la Bressandière » dans l'attente de la commercialisation des parcelles de terrains. Cet emprunt relais a été contracté pour une durée de 3 ans auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.*

*Par délibération n°CCPG102-2018 du 26 avril 2018, le Conseil communautaire a souscrit un nouveau prêt relais d'un million d'euros dans l'attente de commercialisation des parcelles de terrains. Cet emprunt relais a été contracté pour une durée de 3 ans auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.*

*Par délibération du Conseil Communautaire prise en 2021, le Conseil communautaire a souscrit un nouveau prêt relais d'un million d'euros dans l'attente de commercialisation des parcelles de terrains. Cet emprunt relais a été contracté pour une durée de 2 ans auprès de La Banque Postale.*

*Cet emprunt relais arrive à échéance le 07 mai 2024.*

*Par délibération prise le 21 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé une vente auprès du Groupe Lafourcade pour un montant de 444 710 € HT. Cette vente est en cours de réalisation.*

*Une nouvelle consultation a été lancée pour obtenir un nouveau prêt relais du même montant pour une nouvelle période de 2 ans et ce dans l'attente de finalisation des ventes de parcelles restantes.*

*Compte tenu des conditions proposées par les banques, il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.*

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique qu'ils avaient espéré que les ventes récentes allaient leur éviter d'avoir à recourir au renouvellement du prêt relais mais ce n'est pas le cas parce que c'est toujours bloqué chez le notaire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la Commission Générale réunie en date du 21 mars 2024 ;

VU les propositions faites par les établissements bancaires ;

CONSIDÉRANT que la commercialisation des terrains de la ZAC de la Bressandière est en cours ;

CONSIDÉRANT le besoin de financement de la ZAC de la Bressandière ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation d'un emprunt relais auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes selon les conditions suivantes :

- \* montant du prêt : 1 000 000 €
- \* Durée : 2 ans
- \* Taux fixe à 3,95 %
- \* Périodicité des échéances : trimestrielle
- \* Base de calcul : 30/360
- \* Mode amortissement : In fine
- \* Frais de dossier : 1 000 €
- \* Commission d'engagement : Néant
- \* Remboursement anticipé : total ou partiel, à toute date, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés sans indemnité
- \* Versement des fonds : 1<sup>er</sup> déblocage dans les 3 mois après signature puis dans les 24 mois suivants
- \* Délai de versement : 3 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage

- de dire que les crédits sont ouverts au budget annexe ZAC de la Bressandière 2024,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*S'absentant à 21h03, Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 16 à 19.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 16 - MARCHÉ DE FOURNITURES D'ENTRETIEN POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché en procédure formalisée sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour l'acquisition de fournitures d'entretien pour les bâtiments communautaires indispensables à l'entretien courant des bâtiments communautaires (écoles, crèches, accueils de loisirs, services administratifs, centres aquatiques et enfin les complexes sportifs).

Ce marché comprend la fourniture des consommables d'hygiène ainsi que les distributeurs compatibles, des produits d'entretien et le petit matériel tel que les sacs poubelles, les brosses de lavage.

Ce marché est décomposé en 3 lots comme suit :

- Lot n°1 : Essuyage papier et hygiène pour un montant maximum de commande sur la durée du contrat de 140 000 € HT ;

- Lot n°2 : Produits d'entretien pour un montant maximum de commande sur la durée du contrat de 52 000 € HT ;
- Lot n°3 : Petit matériel et consommables pour un montant maximum de commande sur la durée du contrat de 44 000 € HT.

Il a une durée de 48 mois et prend effet à sa notification.

La commission d'appel d'offres a étudié ce marché décomposé en 3 lots décrits ci-dessus et a procédé à l'attribution du marché en séance du 25 mars 2024 conformément aux éléments ci-dessous :

Lot n°	Objet	Entreprises	Montant maximum € HT
1	Essuyage papier et hygiène des mains	Sas DESLANDES	140 000
2	Produits d'entretien	Sas DESLANDES	52 000
3	Petit matériel et consommables	Sas DESLANDES	44 000

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles L.2421-1, R.2124-2,1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

VU le marché lancé en procédure formalisée sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour l'acquisition de fournitures d'entretien pour les bâtiments communautaires ;

VU le rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres réunie en séance du 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 février 2024 la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché d'acquisition de fournitures d'entretien pour les bâtiments communautaires comprenant 3 lots et maximum de commande comme ci-dessous :

- Lot n°1 : Essuyage papier et hygiène pour un montant maximum de commande sur la durée du contrat de 140 000 € HT ;
- Lot n°2 : Produits d'entretien pour un montant maximum de commande sur la durée du contrat de 52 000 € HT ;
- Lot n°3 : Petit matériel et consommables pour un montant maximum de commande sur la durée du contrat de 44 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que le marché est passé pour une durée de 48 mois ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres en séance du 25 mars 2024, les offres suivantes ont été choisies :

Lot n°	Objet	Entreprises	Montant maximum € HT
1	Essuyage papier et hygiène des mains	SAS DESLANDES (85400 Ste Gemme La Plaine)	140 000
2	Produits d'entretien	SAS DESLANDES (85400 Ste Gemme La Plaine)	52 000
3	Petit matériel et consommables	SAS DESLANDES (85400 Ste Gemme La Plaine)	44 000

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché d'acquisition de fournitures d'entretien pour les bâtiments communautaires, dans les conditions ci-dessus indiquées,
- d'autoriser le Président à signer ledit marché avec les entreprises énumérées ci-dessus ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **17 - PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LA COMMUNE DE SECONDIGNY**

#### **Rapport de présentation :**

*Fin 2020, les communes de Parthenay et Secondigny ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).*

*En mai 2023, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, les communes de Parthenay et de Secondigny, ainsi que l'Etat ont signé une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) présentant notamment les ambitions du territoire et les stratégies opérationnelles des deux communes « Petites Villes de Demain ».*

*Au moment de la signature, l'étude de revitalisation menée sur la commune de Secondigny n'était pas finalisée. Il était convenu qu'un avenant soit signé début 2024 afin d'intégrer le plan d'action et les fiches actions correspondantes pour la commune de Secondigny. Le plan d'action et les fiches actions à intégrer dans cet avenant, ont été approuvés par le Conseil municipal de Secondigny le 7 février 2024.*

*Il convient donc que la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine délibère pour intégrer cet avenant à la convention d'ORT.*

**Monsieur Didier VOY**, rapporteur, indique que le plan d'action et les fiches actions relative à la Commune de Secondigny, récemment approuvés en Conseil municipal, doivent à présent être intégrés par avenant à la convention initiale.

**Monsieur le Président** rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui s'appuie sur les communautés de communes mais qui, finalement, ne concerne que deux communes qui contribuent, elles, à l'ensemble des dépenses occasionnées par les projets. Il s'agit d'une subtilité administrative. Il dit ignorer par contre ce qu'il en est des autres dispositifs sur les villages, « Villages d'avenir », ni s'il y a des choses qui se mettront en place de cette façon-là ou pas.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire approuvant l'engagement de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans le programme « Petites Villes de Demain » aux côtés des communes de Parthenay et Secondigny datant du 22 juillet 2021 ;

VU la convention d'adhésion du dispositif « Petites Villes de Demain » conclue le 16 août 2021 ;

VU la délibération du Conseil communautaire approuvant la convention d'opération de revitalisation de territoire en date du 23 avril 2023 ;

VU la convention d'opération de revitalisation de territoire conclue le 10 mai 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Aménagement » réunie en date du 21 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 10 mai 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document afférent.

## **VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS**

### **18 - MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 2**

#### **Rapport de présentation :**

*Un appel d'offres ouvert pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective a été attribué à l'entreprise BRANGEON par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2021 pour un montant total de 4 885 400 € HT pour une durée de 6,5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2027 et comprenant l'offre de base ainsi que les PSE n°1 (conception, impression et distributions des calendriers de collecte) et 2 (collecte en micro benne du secteur centre-ville de Parthenay et réalisation de la collecte des cartons des professionnels).*

*S'agissant des besoins de collecte des ordures ménagères d'un professionnel soumis à la redevance spéciale en C1 (gros producteur), les besoins ont évolué par rapport au marché initial consistant en la volonté de maîtriser l'impact environnemental de ces gros producteurs avec une collecte en tri sélectif afin de revaloriser d'avantage les déchets recyclables et limiter leur enfouissement. Conformément aux articles L.2194-2, R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique et l'article 7 du CCAP, la collectivité procède à l'ajout de points de collecte des cartons des usagers hors ménages en micro-benne dans la limite de 2 tournées de collecte soit jusqu'à 24 points de collecte supplémentaires passant ainsi de 36 points de collecte à 60 points maximum afin de ne pas nécessiter une 3<sup>ème</sup> tournée de collecte.*

*- Prix forfaitaire par semaine pour 36 points de collecte (ligne 30 du BPU3) : 334 € HT, soit 17 368 € HT par an donc 69 472 € HT jusqu'à la fin du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.*

*- Prix d'un point supplémentaire : 10 € HT, soit pour 24 points supplémentaires 240 € HT, soit pour 1 an, 12 480 € HT, soit jusqu'à la fin du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 un coût supplémentaire de 49 920 € HT pour les 24 points supplémentaires.*

*La collecte des cartons des usagers hors ménages en micro-benne est donc de 119 392 € HT jusqu'à la fin du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.*

**Monsieur Jean-François LHERMITTE**, rapporteur, rappelle que l'obligation légale qui est faite ne concerne que les particuliers, tout ce qui concerne les entreprises est un choix optionnel : elles peuvent choisir de travailler avec la Communauté de Communes ou faire appel à d'autres prestataires privés. Lorsqu'elles font appel à la Communauté de Communes, la facturation se fait par le biais d'une redevance spéciale. Il ajoute que la redevance spéciale a été



augmentée, sauf erreur de sa part, en novembre dernier mais qu'aujourd'hui il y a un certain nombre d'industriels demandeurs des services de la CCPG : cela concerne notamment McDonald's, l'hôpital, le restaurant scolaire Gutenberg et les établissements Chollet. La demande concerne d'une part des bacs de 720 litres qui sont des bacs très particuliers et d'autre part des cartons comprimés. Cette prestation est assurée par le prestataire de l'Intercommunalité qui est Brangeon et, dans le marché avec Brangeon, certaines quantités étaient prévues. Il explique que, du fait de ces nouveaux clients, une révision du marché est nécessaire puisque que le nombre de prises qui étaient prévues par semaine est maintenant dépassé. Un marché a donc été passé avec l'entreprise Brangeon pour qu'elle assure cette prestation qui est facturé par la CCPG par le biais de la redevance spéciale qui couvre largement l'avenant passé avec Brangeon. Il semble que sur le marginal, la Communauté de Communes gagne de l'argent. Il indique qu'il faut toutefois regarder le global, le prix de revient et que c'est effectivement marginal. Il propose aux élus de voter les deux avenants, l'un qui concerne les emballages et l'autre les bacs de 720 litres.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles L.2194-2 et R.2194-1 du Code de la commande publique ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 4 mars 2021 ;

VU la délibération n°CCPG55-2021 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021, actant le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective à l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT et autorisant le Président à signer le marché ;

VU le marché de collecte des ordures ménagères signé le 7 avril 2021 avec l'entreprise BRANGEON ;

VU la délibération n°CCPG124-2023 du Conseil communautaire en date du 15 juin 2023 approuvant les termes de l'avenant n°1 au marché de prestations de services pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives ;

VU l'avis de la commission « Valorisation et gestion des déchets » réunie en date du 7 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères pour un montant de 4 885 400 € HT pour une durée de 6,5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2027 et comprenant l'offre de base ainsi que les PSE n°1 (conception, impression et distributions des calendriers de collecte) et 2 (collecte en micro-benne du secteur centre-ville de Parthenay et réalisation de la collecte des cartons des professionnels) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des points de collecte des cartons des usagers hors ménages en micro-benne conformément à l'article 7 du CCAP du marché de collecte des ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché initial par un avenant n°2, comme suit :

Montant du marché initial : 4 885 400 € HT et 5 373 940 € TTC ;

Avenant n°1 : aucune incidence financière ;

Montant de l'avenant n°2 : 49 920 € HT et 54 912 € TTC ;

Nouveau montant estimatif du marché après avenant : 4 935 320 € HT et 5 428 852 € TTC ;

CONSIDÉRANT que cela représente 1,02 % d'augmentation par rapport au montant estimatif initial du marché ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives à conclure avec la société BRANGEON, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### 19 - MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES COLLECTES SÉLECTIVES – AVENANT 3

#### **Rapport de présentation :**

*Un appel d'offres ouvert pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective a été attribué à l'entreprise BRANGEON par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2021 pour un montant total de 4 885 400 € HT pour une durée de 6,5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2027 et comprenant l'offre de base ainsi que les PSE n°1 (conception, impression et distributions des calendriers de collecte) et 2 (collecte en micro benne du secteur centre-ville de Parthenay et réalisation de la collecte des cartons des professionnels).*

*S'agissant des besoins de collecte des ordures ménagères d'un professionnel soumis à la redevance spéciale en C1 (gros producteur), les besoins ont évolué par rapport au marché initial consistant en la volonté de maîtriser l'impact environnemental de ces gros producteurs avec une collecte en tri sélectif afin de revaloriser d'avantage les déchets recyclables et limiter leur enfouissement. Conformément aux articles L.2194-2, R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique la collectivité procède à la modification du marché afin d'ajouter un service supplémentaire ne figurant pas au contrat initial mais pour lequel un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques tenant notamment à des exigences d'interopérabilité avec les services existants. Cela nécessite ainsi une collecte en tri sélectif en plus de la collecte des ordures ménagères afin de diminuer les déchets revalorisables dans la collecte de ces ordures ménagères et représentant 26 points de collecte de gros producteurs.*

*Prix révisé (au 1er janvier 2024) unitaire mensuel par producteur pour la collecte des ordures ménagères d'un professionnel soumis à la redevance spéciale C1 (gros producteur) 27,18 € HT  
Prix proposé unitaire mensuel par gros producteur pour le tri sélectif 27,18 € HT  
Soit pour les 26 points de collecte des gros producteurs jusqu'à la fin du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 : 33 920,64 € HT soit 37 312,70 € TTC pour la collecte en tri sélectif des gros producteurs.*

Les explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles L.2194-2, R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 4 Mars 2021 ;

VU la délibération n°CCPG55-2021 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021, actant le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective à l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT et autorisant le Président à signer le marché ;

VU le marché de collecte des ordures ménagères signé le 7 avril 2021 avec l'entreprise BRANGEON ;

VU la délibération n°CCPG124-2023 du Conseil communautaire en date du 15 juin 2023 approuvant les termes de l'avenant n°1 au marché de prestations de services pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 approuvant les termes de l'avenant n°2 au marché de prestations de services pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives ;

VU l'avis de la commission « Valorisation et gestion des déchets » réunie en date du 7 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères pour un montant de 4 885 400 € HT pour une durée de 6,5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et comprenant l'offre de base ainsi que les PSE n°1 (conception, impression et distributions des calendriers de collecte) et 2 (collecte en micro-benne du secteur centre-ville de Parthenay et réalisation de la collecte des cartons des professionnels) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un service de collecte en tri sélectif des professionnels soumis à la redevance spéciale en C1 (gros producteurs) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché initial par un avenant n°3, comme suit :

Montant du marché initial : 4 885 400,00 € HT et 5 373 940,00 € TTC.

Avenant n°1 : sans incidence financière ;

Montant de l'avenant n°2 : 49 920,00 € HT et 54 912,00 € TTC.

Montant de l'avenant n°3 : 33 920,64 € HT et 37 312,70 € TTC

Nouveau montant estimatif du marché après avenant n°3 : 4 969 240,64 € HT et 5 466 164,70 € TTC.

CONSIDÉRANT que cela représente 1,72 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives à conclure avec la société BRANGEON, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **COMMUNICATION**

### **20 - ASSOCIATION RADIO GÂTINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2024**

#### **Rapport de présentation :**

*Dans le cadre de la promotion de l'activité du territoire, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine apporte son soutien financier aux actions de l'association Radio Gâtine.*

*Radio Gâtine relaie les projets et événements portés par les acteurs du territoire. Ils sont présents lors des points presse organisés par l'EPCI ou reprennent les notes ou communiqués de presse.*

*Les chiffres 2023 :*

- \* 1 500 sujets traités ;*
- \* Un journal supplémentaire le samedi (diffusion à 8h et 12h05) ;*
- \* Un direct quotidien pendant le FLIP, une émission spéciale en direct du festival de l'élevage, Fifo et Foire primée.*

*Plusieurs services communautaires participent à des émissions :*

- \* Une émission bimensuelle « La parole aux jeunes » avec les référents jeunesse de Gâtine ;*
- \* Une chronique « des livres et nous » avec le réseau des médiathèques CCPG ;*
- \* Une chronique hebdomadaire avec les animateurs du FLIP ;*
- \* Des ateliers radio dans les établissements scolaires.*

*La vie associative de l'association est dynamique avec une cinquantaine de bénévoles. 190 associations adhèrent à la radio ainsi que 58 particuliers.*

*Il est possible d'écouter Radio Gâtine sur internet [radiogatine.fr](http://radiogatine.fr) et sur l'application mobile Radio Gâtine officiel.*

*Au regard du bilan d'activités et de la demande de Radio Gâtine pour l'année 2024, la commission « Coopération, accessibilité, communication », réunie le 13 février 2024, a émis un avis favorable à la signature de la convention d'objectifs pour les années 2024 – 2026 et l'octroi d'une subvention de 27 000 € pour l'année 2024.*

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, rappelle que la convention a été mise en place de 2021 à 2023 et de nouveau soumise à l'approbation des élus pour une nouvelle période avec les mêmes objectifs, l'idée étant de fixer une somme annuelle prévisible, de la revoter tous les ans et d'annexer à cette décision une liste d'actions prioritaires qui est discutée avec l'association. Il indique que le partenariat est solide et que, depuis trois ans, l'évaluation des actions conduites par l'association est satisfaisante. Il explique qu'en 2024, les actions fortes seront menées autour des Jeux Olympiques, des dix ans de la CCPG et autour de la valorisation des investissements de la Communauté de Communes – par l'exemple l'école de Viennay, comme cela avait été fait pour l'école de Reffannes, avec une couverture média. Ces actions fortes concernent également toutes les interventions dans le milieu scolaire et une action autour de la base trail qui fera l'objet d'une prochaine Commission Générale : la radio sera invitée à aller dans l'ensemble du territoire puisque la base trail aura des stations à Aubigny, à Ménigoute, au Retail, à Gourgé, à Azay/Thouet... Il ajoute que la somme s'élève à 27 000 euros et que la convention prévoit qu'il y ait un premier versement au premier trimestre – ce ne sera qu'en avril, l'année suivante, ce sera plus tôt –, un second versement au mois de mai après une évaluation de la mise en route des actions convenues et le solde au mois de novembre lors d'une dernière séance d'échanges avec l'association.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission « Coopération, accessibilité, communication » du 13 février 2024 ;

VU le projet de convention d'objectifs conclue avec l'association Radio Gâtine pour les années 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT le rôle de l'association Radio Gâtine dans la promotion de l'activité du territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé d'apporter un soutien financier régulier aux actions de l'association Radio Gâtine ;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'objectifs de 2024 à 2026 détermine les engagements de l'association ainsi que les conditions de participation financière de la Communauté de communes ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 27 000 € à l'association Radio Gâtine pour l'année 2024,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 à l'imputation 65 – 65748 – 022 – COMMUN – 022,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs de 2024 à 2026, ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER ne prend pas part au vote.*

## **JEUNESSES ET CITOYENNETÉ**

### **21 - DEMANDE DE LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

#### **Rapport de présentation :**

*L'information est un droit pour tous les jeunes. Elle guide ou oriente leurs choix de vie en apportant des réponses à leurs questions de tous ordres, au quotidien.*

*Les onze thématiques de l'information jeunesse sont :*

- *Travailler*
- *Construire son parcours*
- *Se loger*
- *S'engager*
- *Se distraire*
- *Partir à l'étranger*
- *Prendre soin de soi*
- *Entreprendre*
- *Se déplacer*
- *Apprendre à s'informer*
- *Accéder à ses droits*

*Une structure Information jeunesse (IJ) participe à la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse.*

*La demande de labellisation information jeunesse à l'échelle du territoire de la Communauté de communes prend sens dans un mouvement global de structuration des services aux familles entamé par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.*

*Dans ce territoire rural à l'habitat dispersé et aux acteurs multiples, la collectivité est face à la fois au défi de répondre en proximité aux besoins sociaux d'accueil et d'accompagnement des différents publics et au défi d'apporter des réponses collectives aux enjeux transversaux rencontrés par chacun que sont par exemple l'accès aux droits, la parentalité, l'accessibilité, la multiculturalité, la précarité, la santé, la mobilité...*

*Le travail en cours autour de la Convention Territoriale Globale vise ces articulations d'échelles. D'un côté les acteurs cherchent à organiser la proximité dans les bassins de vie.*

*D'un autre côté, l'échelle du territoire de la communauté de communes apporte une plus-value à l'action de chacun.*

*Ainsi l'information jeunesse illustre cette dynamique de structuration qui articule la proximité à la dimension de réseau. La Communauté de communes et les structures partenaires, CSC de Châtillon sur Thouet, CSC du Pays Ménigoutais et Créa'Gâtine et leurs professionnels de la jeunesse, au contact des jeunes dans leur territoire, mutualisent une ressource et organisent ensemble sa diffusion et son déploiement.*

*Dans cette organisation, la collectivité est l'animateur du réseau d'acteurs, le garant du projet et de la ressource partagée et met en œuvre les actions d'échelle communautaire. À l'échelle locale chacun déploie les partenariats locaux, les modalités d'actions qui offrent aux jeunes et à leur famille une ressource de proximité ouverte aux domaines les plus variés.*

*La politique jeunesse communautaire ainsi définie s'est mise en œuvre en grande partie dans le cadre du « Programme d'Investissements d'Avenir » (PIA), auxquels les territoires de Gâtine et du Bocage Bressuirais ont répondu ensemble. Le programme soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et animé en Deux-Sèvres par l'association BOGAJE a permis le lancement de politiques d'investissements en faveur de l'installation du Campus Rural de Projets et le co-financement des postes d'animateurs référents jeunesse, leur mise en réseau et leur formation.*

*En 2024, le maillage des espaces campus s'achève avec l'ouverture, du campus de Parthenay, tête de réseau des campus de Ménigoute, Secondigny et Thénezay, qui sont à ce jour en fonctionnement.*

*La labellisation « information jeunesse », à l'échelle du territoire de Parthenay Gâtine, a du sens puisqu'elle vient enrichir le réseau et met à disposition des ressources au bénéfice des jeunes et des professionnels.*

*La Communauté de Communes en collaboration avec les structures partenaires (CSC de Châtillon sur Thouet, CSC du Pays Ménigoutais et Créa'Gâtine) a travaillé un projet de labellisation autour de quatre axes à savoir :*

*Axe n°1 : Développer l'information jeunesse sur l'ensemble des 38 communes*

*Axe n°2 : Accompagner les jeunes sur leurs projets (loisirs, emploi, logement, mobilité, santé...)*

*Axe n°3 : Écouter, dialoguer, orienter, prévenir, informer*

*Axe n°4 : Promouvoir l'engagement des jeunes*

*L'information jeunesse pourra être installée au sein des campus, à savoir :*

- Le campus de Ménigoute (Information jeunesse déjà installée, puisque le CSC du Pays Ménigoutais est labellisé)*
- Le campus de Thénezay*
- Le campus de Secondigny*
- Le campus de Parthenay*

*La demande de labellisation du territoire est à adresser au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). La commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) est également sollicitée pour formuler un avis.*

*Une fois la labellisation validée, la Communauté de communes devra s'abonner à l'outil IJ Box pour un montant de 550 euros, au titre de l'année 2024. Une formation de dix jours, gratuite, sera proposée pour les référents jeunesse afin de maîtriser l'outil.*

**Monsieur Alexandre MARTIN**, rapporteur, rappelle que ce sujet a été porté notamment par la Mission Locale de la Maison de l'Emploi pendant quelques années et actuellement par le

Centre Social du Pays Ménigoutais et qui est vraiment ciblé sur le Pays Ménigoutais avec possibilité de s'étendre mais le personnel fait qu'il n'est pas possible de l'étendre aujourd'hui. Il explique que la Commission Jeunes et les services ont travaillé pour faire labelliser l'ensemble du territoire Parthenay-Gâtine, ce qui veut dire que les partenaires pourront être labellisés sur tout le territoire. Il explique qu'une structure Information Jeunesse (IJ) participe à la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse. Elle est à la fois un levier et une vitrine en observant les besoins d'informations des jeunes, en apportant son expertise et son diagnostic, en accompagnant les jeunes vers l'autonomie, en encourageant l'inclusion des publics les plus fragilisés, en encourageant leur participation citoyenne, en valorisant leur talent, en favorisant leur engagement et leur initiative et surtout en proposant un espace-ressources unique pour tous les professionnels de la jeunesse.

Il estime que le fait d'avoir un vrai réseau jeunesse permet de pouvoir développer ces projets à l'échelle du territoire et considère que c'est une belle opportunité pour l'Intercommunalité. Il ajoute que les campus où l'IJ pourra être installée sont des sites qui sont déjà numérisés avec accès internet mais qu'il faudra prévoir une communication adaptée pour identifier les postes. Certains contiendront l'information jeunesse mais celle-ci peut aussi être mobile : c'est ce que l'on appelle IJ box. Chaque référent jeunesse et chaque salarié du Service Jeunesse qui aura la possibilité de promouvoir cette information jeunesse, pourra, avec son portable, diffuser cette information jeunesse sur tout le territoire. Il explique que tout a été validé par la dernière Commission Jeunesse, il faut maintenant constituer un dossier qui est assez lourd parce qu'il y a un gros diagnostic. Il indique qu'en général, ce sont des petits territoires qui répondent mais que l'Intercommunalité compte 38 communes et que cela demande un gros travail de la part des services. Il ajoute qu'après le passage en Conseil Communautaire, le dépôt du dossier se fera au mois de mai, qu'un premier avis sera rendu au mois de juin puis un second avis du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en juin 2024 pour passer enfin devant une commission le 2 juin. Il précise que l'abonnement à l'IJ box représente 550 euros pour l'ensemble du territoire à renouveler tous les ans et qu'une formation de 10 jours pour devenir formateur jeunesse est proposée. Cette formation est gratuite mais cela a tout de même un impact, notamment au niveau des référents jeunesse qui sont déjà beaucoup pris. Cela aura donc un impact sur les services puisque cette formation est obligatoire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 54 ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n°2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n°2017-574 du 19 avril 2017, relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté »,

VU l'avis de la commission « Jeunesses et citoyenneté », réunie en date du 12 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que la labellisation « information jeunesse » fait sens à l'échelle du territoire de Parthenay Gâtine et a fait l'objet d'un travail collaboratif entre la Communauté de Communes et les structures partenaires, CSC de Châtillon sur Thouet, CSC du Pays Ménigoutais et Créa'Gâtine, conduisant à un projet commun reposant sur quatre axes :

- *Axe n°1 : Développer l'information jeunesse sur l'ensemble des 38 communes ;*

- Axe n°2 : *Accompagner les jeunes sur leurs projets (loisirs, emploi, logement, mobilité, santé...)* ;
- Axe n°3 : *Écouter, dialoguer, orienter, prévenir, informer* ;
- Axe n°4 : *Promouvoir l'engagement des jeunes* ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une demande de labellisation « information jeunesse » du territoire de la Communauté de communes auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES),
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024 au chapitre 011,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 22 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – ANNÉE 2024

### **Rapport de présentation :**

*Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des jeunes, se traduisant notamment par la mise en œuvre d'actions autour de la citoyenneté et de l'engagement, la Communauté de communes souhaite de nouveau adhérer au dispositif argent de poche sur l'année 2024, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine.*

*Les modalités sont les suivantes :*

- *un déroulement de mission par demi-journée de 3h (dont 30 minutes de pause), uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à 33 demi-journées par an et par jeune, dont 20 pendant les vacances d'été,*
- *une gratification par demi-journée,*
- *un encadrement par le personnel communautaire et les élus,*
- *la signature d'une charte d'engagement entre le jeune et la collectivité*

*Le nombre prévisionnel de demi-journées pour 2024 est établi à 330.*

**Monsieur Alexandre MARTIN**, rapporteur, explique que, contrairement à l'année passée, ils ont anticipé pour passer la délibération lors du vote du budget, ils vont ainsi pouvoir accueillir des jeunes dès les vacances du mois d'avril. Il informe les élus d'une petite baisse au niveau du nombre des demies-journées. Cela a été évoqué en Commission Jeunesse et les avis étaient assez partagés : certaines communes ont des baisses, d'autres des hausses. Il estime que l'essentiel est que quelque chose puisse être proposé aux jeunes. Le nombre d'heures est donc diminué cette année. Il indique que le dispositif a concerné 17 jeunes l'an passé, de sept communes.

Il prend l'exemple de sa propre commune où peu de services sont proposés si ce n'est les espaces verts et un peu de secrétariat : l'avantage de la Communauté de Communes ce sont les services Ludothèque, Finances, Déchetterie, Médiathèque, Bâtiments, Scolaire et Communication qui ont participé. Cela permet donc aussi de déclencher éventuellement chez les jeunes une vocation.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis de la commission « Jeunesse et citoyenneté » réunie en date du 19 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine souhaite adhérer au dispositif « Argent de poche » sur l'année 2024, suivant les modalités suivantes :



- un déroulement de mission par demi-journée de 3h (dont 30 minutes de pause), uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à 33 demi-journées par an et par jeune, dont 20 pendant les vacances d'été,
- une gratification par demi-journée,
- un encadrement par le personnel communautaire et les élus,
- la signature d'une charte d'engagement entre le jeune et la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le nombre prévisionnel de demi-journées d'accueil pour l'année 2024 est fixé à 330 ;

CONSIDÉRANT que chaque demi-journée sera gratifiée par la Communauté de Communes à hauteur de 15 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et 1 abstention, décide :

- d'approuver la mise en place du dispositif « Argent de poche » en 2024,
- d'autoriser le Président à inscrire la Communauté de Communes dans ce dispositif auprès de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2024, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur le Président** indique que la Communauté de Communes essaiera de faire mieux en nombre de journées mais il est effectivement nécessaire d'avoir le nombre d'agents pour accompagner les jeunes, il ne s'agit pas de les laisser sans activité.

## FLIP

### 23 - FLIP 2024 – ADOPTION DE TARIFS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES EXPOSANTS

#### **Rapport de présentation :**

*Il a été constaté, lors du Festival des Jeux de Cannes, le besoin de tarifs supplémentaires afin de pouvoir répondre aux demandes de certains éditeurs de jeux (jeux vidéo et jeux de lancer).*

*Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'adopter les tarifs supplémentaires ci-dessous dans le cadre des offres de partenariats espaces et animations jeux.*

**Madame Marina PIET**, rapporteur, explique qu'il y a une première proposition pour les offres Exposants Jeux Vidéo Journée – un tarif à la journée qui n'était pas proposé auparavant – et une offre Exposants Jeux Extérieurs car il y a certains jeux qui ne peuvent se jouer qu'à l'extérieur comme le Palou, un jeu de palets aimantés.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil communautaire n°CCPG243-2023 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption de la grille tarifaire pour l'organisation du FLIP 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie en date du 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition d'adoption des tarifs supplémentaires ci-dessous dans le cadre des offres de partenariats espaces et animations jeux :

#### Offres de partenariats Espaces et Animations Jeux :

Offre Exposant Jeux Vidéo Journée	Mise à disposition d'un espace d'animation et de vente de jeux vidéo d'environ <b>15m<sup>2</sup></b> pour une <b>durée de 1 à 11 jours</b> dans le Village Multimédia ( <b>Grande salle</b> du Palais des Congrès) <i>*Offre non-valable pour les boutiques spécialisées jeux-vidéo</i>	<b>70 €</b> par jour
Offre Exposant Jeux Extérieurs	Mise à disposition d'un espace d'animation et de vente de jeux d'extérieur de <b>15m<sup>2</sup> au sol*</b> , sur l'espace gravillonné le long de la place du Drapeau, sur une <b>durée de 12 jours</b> . <i>Espace sans accès direct à l'électricité, adapté aux jeux de lancer.</i> <i>* la surface autorisée pourra être revue à la hausse en accord avec l'organisation, selon l'implantation générale.</i>	<b>400 €</b>

CONSIDÉRANT la nécessité de donner au Service des Jeux les moyens de commencer à engager l'ensemble des activités nécessaire au bon déroulement de 38<sup>ème</sup> édition du FLIP qui aura lieu du 10 au 21 juillet 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs supplémentaires ci-dessus détaillés,
- de dire que ces tarifs sont applicables du 10 au 21 juillet 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 24 - FLIP 2024 – ADOPTION TARIF PROJET SÉLECTION DE LA RUCHE

**Madame Marina PIET**, rapporteur, explique que le Festival International des Jeux de Cannes arrête sa formule « Proto-Lab » qui accueillait les meilleurs auteurs récompensés des autres festivals des jeux de France.

À la place, les 28 festivals les plus importants de France regroupés dans « La Ruche Ludique » proposent qu'un nouveau projet émerge sur le FLIP, pour la valorisation des auteurs lauréats des festivals de jeux en France.

Ses dates, sa notoriété et son village des créateurs, positionne le FLIP comme le festival qui pourrait accueillir ce projet.

Accueil de 24 auteurs, chaque jour, les 13 et 14 juillet, parmi les meilleurs auteurs de jeux lauréats sur le village des Créateurs.

Les festivals de la « Ruche Ludique » sont d'accord pour financer les déplacements des auteurs, autrefois vers le « Proto-Lab » de Cannes, en direction de l'espace sur le FLIP.

#### Résumé du projet :

Présentation au FLIP des meilleurs prototypes de jeux d'auteurs récompensés sur les autres festivals de jeux en France,

Les auteurs sont choisis par les festivals de « La Ruche Ludique »,

Signalétique et communication pour que le public sache de quels festivals viennent les auteurs,

Budget initial alloué à Cannes : 90 € par auteur,

Chaque festival partenaire peut investir 90 € par auteur afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes sur ce projet (dont leur hébergement en internat les nuitées de 13-14 juillet),

#### Intérêts du projet :

Rayonnement du FLIP qui accueille les meilleurs auteurs de jeux,

Découverte pour le public,

Renforcement de la programmation du festival,

Attractivité de tous les éditeurs pour tester les jeux-pépites et contractualiser de nouvelles éditions.

**Madame Marina PIET** ajoute qu'il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le tarif d'inscription de 90 € par auteur accueilli sur la « Sélection de la Ruche », de dire que ce tarif est applicable du 10 au 21 juillet 2024 et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier

**Monsieur le Président** la remercie. Il note que cela fait partie des sujets qui permettent d'asseoir la notoriété du festival et peut-être d'aller à la rencontre et essayer d'en convaincre certains de venir plus souvent sur le territoire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie en date du 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT le nouveau projet de valorisation des auteurs lauréats des festivals de jeux en France lors du FLIP 2024, sous l'intitulé « Sélection de la Ruche » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner au Service des Jeux les moyens de commencer à engager l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement de 38<sup>ème</sup> édition du FLIP qui aura lieu du 10 au 21 juillet 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le tarif d'inscription de 90 € par auteur accueilli sur la « Sélection de la Ruche »,
- de dire que ce tarif est applicable du 10 au 21 juillet 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 25 - FLIP 2024 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS

### **Rapport de présentation :**

*Il est proposé au Conseil communautaire, considérant l'intérêt de poursuivre la mise en vente au public des produits dérivés "FLIP", contribuant à la promotion du festival, d'approuver la grille tarifaire de vente des produits dérivés ci-dessous.*

*La commission propose de faire évoluer les tarifs 2023 pour certains produits déjà existants, et propose deux nouveaux produits (gourdes et jeu spécial FLIP 2024 ; petit format, proposé par l'éditeur SUBVERTI, et logoté « Jeu FLIP »).*

**Madame Marina PIET**, rapporteur, indique qu'ils ont procédé à un réassort de plusieurs produits dérivés, que le volume des gourdes – qui n'était visiblement pas suffisant – a été changé, elles feront maintenant 750 ml et seront vendues 15 euros. Elle ajoute qu'à la fin de la liste, les élus peuvent voir un jeu spécial FLIP, avec le logo du FLIP, créé par l'éditeur Subverti et va s'appeler « Oyez, Oyez », mais ils ignorent encore de quoi il s'agit, c'est en travail. Il est proposé d'approuver la grille des tarifs de vente des produits dérivés « FLIP », de dire que ces tarifs sont applicables du 10 au 21 juillet 2024, d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie en date du 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de tarifs de vente de produits dérivés « FLIP » suivante :

<b>PRODUITS DÉRIVÉS</b>	<b>Prix de Vente Unitaire en Euros</b>
Casquette FLIP	6 €
Stylo FLIP	1 €
Lunettes FLIP	6 €
Porte-Clés FLIP	4 €
Gourde FLIP	15 €
Pack Simple (Casquette Stylo Lunettes Porte-Clés)	15 €
Pack Premium (Pack Simple et Gourde)	25 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2024 (1 affiche)	4 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2024 (lot de 10 affiches)	30 €
Jeu spécial FLIP 2024	10 €
Jeu MOUTOWN	25 €

CONSIDÉRANT la nécessité de donner au Service des Jeux les moyens de commencer à engager l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement de 38<sup>ème</sup> édition du FLIP qui aura lieu du 10 au 21 juillet 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la grille des tarifs de vente des produits dérivés « FLIP », ci-dessus détaillée,
- de dire que ces tarifs sont applicables du 10 au 21 juillet 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS**

### **26 - MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES – TARIFS 2024**

#### **Rapport de présentation :**

*La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, conformément au règlement intérieur des médiathèques, met à jour l'ensemble des tarifs pour chacun de ses sites et services, dans le but de :*

- rendre la culture, les sports et les loisirs encore plus accessibles,
- d'améliorer le pouvoir d'achat des agents bénéficiaires du CNAS,
- d'augmenter l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine,

*Des tarifs préférentiels sont mis en place dans certains services communautaires.*

*Cette démarche est proposée dans les médiathèques communautaires.*

*Des tarifs différents sont proposés selon les catégories d'usagers, les structures et les lieux de résidence dans ou hors Communauté de Communes.  
Les détenteurs de la carte CNAS s'acquittent, pour eux et leurs ayants-droits, du droit d'entrée au tarif préférentiel.*

*Les médiathèques communautaires sont accessibles aux conditions tarifaires arrêtées par délibération du Conseil Communautaire selon le tableau ci-joint.*

*Il est proposé d'adopter les modifications des grilles de tarifs, applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 :*

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, explique que les évolutions ne sont pas importantes en termes de tarifs puisqu'il faut maintenir l'accessibilité aux services. L'effort qui a été fait concerne les titulaires d'une carte CNAS – les agents territoriaux qui bénéficient de certains avantages dans certains lieux –, cette disposition a été mise en place pour plusieurs services communautaires. C'est le cas également dans la délibération suivante.

Il indique que l'autre nouveauté concerne la qualification de l'accessibilité aux tarifs des emprunteurs collectifs avec une baisse d'à peu près 30 % pour les titulaires d'une carte CNAS. L'éligibilité à l'emprunt collectif a été requalifiée. Il explique que c'est dans le prolongement des discussions avec les partenaires associatifs en affichant clairement que les services communautaires sont gratuits pour les associations conventionnées avec la Communauté de Communes, notamment celles qui le sont pour les accueils collectifs de mineurs mais aussi pour tout le secteur petite enfance. Ce travail d'écriture a été fait pour renforcer et afficher ce lien.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n°CCPG23-2016 du Conseil communautaire en date du 25 février 2016, approuvant l'adoption des tarifs médiathèques communautaires ;

VU la délibération n°CCPG206-2017 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, approuvant l'adoption des tarifs médiathèques communautaires ;

VU l'avis de la commission « Pratiques et apprentissage Culturels et Sportifs » réunie en date du 29 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les tarifs des prestations des médiathèques communautaires ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs des médiathèques communautaires tels que détaillés dans le document ci-annexé,
- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 27 - LUDOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE – TARIFS 2024

### **Rapport de présentation :**

*La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, conformément au règlement intérieur de la ludothèque communautaire, met à jour l'ensemble des tarifs, dans le but de :*

- rendre la culture, les sports et les loisirs encore plus accessibles,
- d'améliorer le pouvoir d'achat des agents bénéficiaires du CNAS,

- d'augmenter l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine.

*Des tarifs préférentiels sont mis en place dans certains services communautaires.*

*Cette démarche est proposée dans la ludothèque communautaire.*

*Des tarifs différents sont proposés selon les catégories d'usagers, les structures et les lieux de résidence, dans ou hors Communauté de Communes.*

*Les détenteurs de la carte CNAS s'acquittent, pour eux et leurs ayants-droits, du droit d'entrée au tarif préférentiel.*

*La ludothèque est accessible aux conditions tarifaires arrêtées par délibération du Conseil Communautaire selon le tableau ci-joint.*

*Il est proposé d'adopter les modifications des grilles de tarifs, applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024.*

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, explique que les tarifs de la ludothèque n'ont pas évolué non plus, les éléments qui ont été décidé lors du déménagement dans le Palais des Congrès ont été gardés. Considérant que les conditions de prêt ont été un petit peu dégradées, la durée d'emprunt a été augmentée et le montant des tarifs a été maintenu. Il n'y aura pas d'augmentation tant que le service ne retrouve pas sa pleine activité. Le même exercice que précédemment a été fait : citer les partenaires conventionnés de la CCPG, et faire apparaître un tarif CNAS avec, encore une fois, le levier de 30 % pour favoriser l'accessibilité aux services pour les agents territoriaux.

**Monsieur le Président** le remercie et ajoute que les maires qui sont adhérents au CNAS ne doivent pas hésiter à faire savoir à leurs agents qu'ils ont ces possibilités de services de proximité et des tarifs préférentiels.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n°CCPG24-2016 du Conseil communautaire en date du 25 février 2016 approuvant les modifications des tarifs de la ludothèque communautaire ;

VU la délibération n°CCPG202-2021 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021, approuvant la mise à jour des tarifs de la ludothèque communautaire ;

VU l'avis de la commission « Pratiques et apprentissage culturels et sportifs » réunie en date du 29 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les tarifs des prestations de la ludothèque ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs de la ludothèque communautaire tels que détaillés dans le document ci-annexé,
- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur Jérôme BACLE** annonce qu'il y aura une soirée jeux le vendredi 12 avril au Campus de projets de Secondigny. Cela fait partie des actions menées même si l'accueil du public ne peut plus être fait dans les lieux : les animations hors-les-murs sont multipliées.

**Monsieur le Président** précise que cela se passe sur les sites de la Communauté de Communes.

## SCOLAIRE

### 28 - ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES JEUNESSES ET PARCOURS ÉDUCATIFS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

#### **Rapport de présentation :**

*Des demandes de subvention sont émises par différentes associations d'intérêt local, et ceci dans les différents domaines d'intervention de la collectivité.*

*La collectivité tient à rappeler le rôle primordial des associations dans la vie du territoire. Par leurs actions, par l'engagement citoyen des femmes et des hommes qui les composent, les associations concourent à la dynamique locale. Elles sont actrices de notre vie quotidienne.*

*Au regard du rôle primordial du secteur associatif dans l'action éducative de la politique locale, rôle réaffirmé tant dans son projet éducatif que dans la convention territoriale globale de services aux familles et la charte Grandir en Milieu Rural, et autres dispositifs culturels et sportifs ..., il convient de reconduire la position précédemment arrêtée à savoir d'accorder à chaque association, et ce, par la mise en œuvre d'un dialogue de gestion reconnu dans les instances de gouvernance, un soutien financier lui permettant de gérer ses activités dans le respect du projet éducatif local et des capacités contributives de la collectivité.*

*Le cadre d'intervention de la collectivité s'inscrit désormais dans le Projet Educatif Local, adopté en Conseil Communautaire du 22 septembre 2022. Ce projet est mis en œuvre grâce à 4 leviers : Innovation, Partenariats locaux/Coopération, Equité territoriale, Parcours. Dans chaque domaine d'intervention, ces leviers sont activés pour répondre aux objectifs sectoriels. Cette démarche permet une conduite et une évaluation par domaine des politiques publiques menées.*

**Monsieur Alexandre MARTIN**, rapporteur, explique que cette délibération est importante, sans cela, le versement des paiements aux différentes associations serait repoussé au mois de juin, et, ainsi que cela a été dit à maintes reprises lors de ce Conseil Communautaire, certaines associations n'ont pas de trésorerie extensible. Le choix a donc été fait d'anticiper et de passer la délibération tout de suite après le budget.

Il indique qu'au niveau des associations des Affaires Scolaires, APE, OCCE et USEP, il n'y a pas de grands changements. Il ajoute que les changements à venir concernent les associations liées à la petite enfance et la jeunesse avec des augmentations de salaires. Il pense que c'est une bonne chose car il estime que beaucoup de salaires dans ces métiers sont assez bas.

Il indique que cinq associations – Familles Rurales à Secondigny, Galipette, le Relais des Petits de Parthenay, les deux centres sociaux de Châtillon/Thouet et du Pays Ménigoutais et Créa'Gâtine – ont demandé une subvention à la hausse à laquelle la Communauté de Communes n'a pas pu répondre en intégralité. La CAF en a couvert une partie. Il indique qu'ils ont rencontré les associations une première fois fin novembre-début décembre, qu'un gros travail a été fait avec tous les services du pôle et les élus pour essayer de répondre au mieux à cette problématique. Deux choses ont été proposées à ces cinq associations : une hausse de 10 % de la subvention globale ce qui est, comme c'était dit précédemment, un pansement sur une jambe de bois – mais cela représente un effort de la Collectivité qui n'est pas neutre surtout en sachant qu'elle va devoir baisser certains services – et également un engagement de la part de l'Intercommunalité sur une étude avec un prestataire neutre qui va travailler avec les associations ainsi qu'avec les services de la Communauté de Communes. Il remarque qu'il a été dit précédemment qu'il fallait trouver de nouvelles recettes, et indique qu'il faut peut-être repenser et revoir le maillage et l'accès aux différents services, reparler de tarifications, de cartographie de la diffusion des subventions sur le territoire et des investissements, l'articulation des différents dispositifs éducatifs – il prend l'exemple des « Colos apprenantes » qui fonctionnent maintenant à l'échelle intercommunale – et des réflexions par bassins de vie. Il s'agit de tout un programme sur lequel l'Intercommunalité s'est engagée avec les associations.

Cela augure d'un gros travail sur la fin d'année 2024 même si la CTG va occuper les services jusqu'au mois de juin. Sur le deuxième semestre 2024 et le premier de 2025, tout cela sera travaillé collectivement pour voir comment faire au mieux avec eux notamment à travers des dialogues de gestion qui vont avoir lieu très prochainement.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil communautaire CCPG163-2022, en date du 22 septembre 2022, approuvant le projet éducatif de territoire mis en œuvre pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025 ;

VU la délibération du Conseil communautaire CCPG202-2022 du 17 novembre 2022, approuvant le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2028, conclues avec les associations ci-après énumérées :

- Centre socioculturel du Pays Ménigoutais
- Centre socioculturel de Châtillon-sur-Thouet
- Familles Rurales de Thénézay (devenue Créa'Gâtine)
- Familles Rurales de Secondigny
- Le Relais des Petits ;

VU l'avis favorable de la commission « pratiques et apprentissages culturels et sportives » du 28 mars 2024 ;



CONSIDÉRANT les demandes de subventions des associations, au titre de l'année 2024, réceptionnées et examinées :

<b>Affaires Scolaires</b>	
APE CHENE DE LA BIE ECOLE DE FENERY	1 740,00 €
ASS SCO EDUC CULT ECOLE ELEM. CHATILLON	3 840,00 €
GOURGE ASS SPORTIVE SCOLAIRE	1 290,00 €
LA FERRARIENNE	2 880,00 €
OCCE 79 ECOLE CHANTECLER CHATILLON	2 100,00 €
OCCE 79 ECOLE CHATELIERS	1 080,00 €
OCCE ADCS 79 ECOLE DE VASLES	1 230,00 €
OCCE ADCS 79 ECOLE POMPAIRE	3 360,00 €
OCCE ADCS 79 PRIMAIRE GERMAIN	2 010,00 €
PRESSIGNY ASS SPORTIVE SCOLAIRE	660,00 €
USEP AMAILLOUX	1 890,00 €
USEP ASEC ECOLE LA PEYRATTE MATERNELLE	960,00 €
USEP ASEC ECOLE LA PEYRATTE ELEMENTAIRE	1 290,00 €
USEP AZAY SUR THOUET	2 280,00 €
USEP GUTENBERG	7 140,00 €
USEP JACQUES PREVERT	3 510,00 €
USEP JULES FERRY	1 890,00 €
USEP LA MARA	4 500,00 €
USEP LE TALLUD	4 200,00 €
USEP MATERNELLE SAINT AUBIN	1 080,00 €
USEP PRIMAIRE MENIGOUTE	3 180,00 €
USEP PRIMAIRE SAINT AUBIN	2 670,00 €
USEP RPI REFFANNES ECOLE	2 850,00 €
USEP SECONDIGNY	4 650,00 €
USEP VIENNAI	2 820,00 €
<b>Total Affaires Scolaires 76 884,00 €</b>	<b>65 100,00 €</b>
<b>Petite enfance</b>	
FAMILLES RURALES SECONDIGNY - GALIPETTE	35 000,00 €
INTERMEDE NORD 79	1 000,00 €
RELAIS DES PETITS	41 000,00 €
<b>Total Petite enfance</b>	<b>77 000,00 €</b>
<b>Pôle d'enseignement artistique</b>	
DIFF ART	5 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE CANTON AIRVAULT	4 500,00 €
FRATERNELLE	6 000,00 €
MPT ST AUBIN LE CLOUD	6 000,00 €
AH	5 500,00 €
NOMBRIL DU MONDE	29 000,00 €
<b>Total Pôle d'enseignement artistique</b>	<b>56 500,00 €</b>
<b>Tous services du Pôle</b>	
CSC MPT CHATILLON	97 043,00 €
CSC PAYS MENIGOUTAIS	167 500,00 €
CREA'GATINE THENEZAY	141 647,00 €
<b>Total Tous services du Pôle</b>	<b>406 190,00 €</b>
<b>Total Pôle Jeunesses et parcours éducatifs</b>	<b>604 790,00 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder les subventions aux associations telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- de valider le principe d'un versement mensuel de la subvention pour les associations :
  - Centre socioculturel Maison Pour Tous de Châtillon-sur-Thouet,
  - Centre socioculturel du Pays Ménigoutais,
  - Créa'Gâtine de Thenezay,
  - Relais des petits,
  - Familles rurales Secondigny – Galipette,
- de dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024, au chapitre 65,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur le Président** confirme que 600 000 euros pour l'ensemble de ces associations, ce n'est pas neutre sur les finances de la Collectivité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Quittant la séance à 21h25, Monsieur Alexandre MARTIN (porteur d'un pouvoir de Monsieur Philippe ALBERT) n'a pas pris part au vote du sujet n° 29.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE**

### **29 - LA CARNA FÊTES DE PENTECÔTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT**

**Madame Marina PIET**, rapporteur, explique qu'il est proposé au Conseil communautaire, considérant l'intérêt de développer une image de marque et une identité forte pour « la Carna - Fêtes de pentecôte », de mettre en vente au public des produits dérivés et d'approuver la grille tarifaire de vente des produits dérivés ci-dessous.

La commission propose de créer les tarifs 2024 pour les produits suivants : gobelet personnalisé, foulard personnalisé, lunette de soleil personnalisée, tour de cou-porte gobelet, bob personnalisé, sac en tissu floqué, un pack collector reprenant l'ensemble des objets promotionnels et des affiches collectors des années passées.

Il est également proposé d'approuver les tarifs de location d'espace et d'offre de partenariat à destination des exposants de la Carna 2024 pour permettre l'organisation de cette manifestation communautaire.

**Madame Marina PIET** précise que sur les propositions qui sont faites, la Commission qui s'est réunie le 2 avril a donné un avis favorable.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie en date du 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de tarifs de vente de produits dérivés « La Carna - Fêtes de pentecôte » 2024 suivante :

<b>PRODUITS DÉRIVÉS</b>	<b>Prix de Vente Unitaire en Euros</b>
Gobelet personnalisé	1 €
Foulard personnalisé	3 €
Lunettes de soleil personnalisées	3 €
Tour de cou – porte gobelet	3€
Bob personnalisé	6 €
Sac en tissu floqué	5 €
Pack collector (gobelet, lunettes, foulard, tour de cou, bob et sac en tissu)	20 €
Affiche collector fête de pentecôte	3€

CONSIDÉRANT la proposition de tarifs ci-annexée pour la location d'espaces et l'offre de partenariat lors de « La Carna - Fêtes de pentecôte » du 17 au 20 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner au Service « tourisme et valorisation du patrimoine » les moyens de commencer à engager l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement de 90ème édition des fêtes de pentecôte qui aura lieu du 17 au 20 mai 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la grille des tarifs de vente des produits dérivés « La Carna - Fêtes de pentecôte » 2024, ci-dessus détaillée,
- d'approuver les tarifs ci-annexés pour la location d'espaces et d'offre de partenariat lors de « La Carna - Fêtes de pentecôte » 2024,
- de dire que ces tarifs sont applicables du 17 au 20 mai 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

O  
O O  
O

### **QUESTIONS DIVERSES**

Étant donné qu'il n'y a pas de questions diverses, **Monsieur le Président remercie** les élus pour leur présence et pour la qualité des débats. Concernant le vote du budget, il ajoute que le vote est assez largement majoritaire et engage les élus à travailler ensemble pour continuer à faire en sorte que cet outil communautaire soit bien au service de l'ensemble des populations en rendant un service de qualité. Il remercie les élus pour leurs efforts et ce travail en commun qui sera poursuivi assidûment avant de leur souhaiter une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 21h30.

-----

La liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2024.

Le SECRETAIRE de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Olivier CUBAUD

Jean-Michel PRIEUR

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**4 AVRIL 2024**

**SALLE AMPHITHEATRE DU SMEG  
POMPAIRE**

# **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



# 1 - POUR INFORMATION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

A compter du 26 mars 2024,  
mise à disposition de Mme PARNAUDEAU  
Patricia, adjoint d'animation,  
vers la Commune de Ménigoute,  
à raison de 16,94 heures hebdomadaires sur un  
temps de travail de 24,12 heures.  
Une convention définit les modalités de gestion  
du personnel et de remboursement des salaires.

## 2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **créer** les postes suivants, à compter du 1er mai 2024 :
  - \* 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- de **diminuer** le temps de travail pour le poste suivant, à compter du 1er juin 2024 :
  - \* 1 poste de puéricultrice à 24h30 au lieu de 28h00 hebdomadaires,
- de **modifier** en conséquence le tableau des effectifs,
- de **dire** que les crédits seront ouverts au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.



# 3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 4 - COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – APPROBATION

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes suivants :

- \* Affaires économiques opérations soumises à TVA ;
- \* Marchés aux Bestiaux ;
- \* Maison de l'emploi et des entreprises ;
- \* Bois Pouvreau ;
- \* Hébergement collectif ;
- \* Energies photovoltaïques ;
- \* ZAE Pâtis Bouillon ;
- \* ZAE de la Bressandière ;
- \* ZAC de la Bressandière ;
- \* ZAE La Peyratte ;
- \* ZAE Bellevue Secondigny,

- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**affecter** aux budgets 2024 les résultats de fonctionnement et d'investissement comme indiqué,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 6 - BUDGET 2024 – VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **voter** les budgets 2024 du budget principal et des budgets annexes suivants :

- \* Affaires économiques opérations soumises à TVA ;
- \* Marchés aux Bestiaux ;
- \* Maison de l'emploi et des entreprises ;
- \* Bois Pouvreau ;
- \* Hébergement collectif ;
- \* Energies photovoltaïques ;
- \* ZAE Pâtis Bouillon ;
- \* ZAE de la Bressandière ;
- \* ZAC de la Bressandière ;
- \* ZAE La Peyratte ;
- \* ZAE Bellevue Secondigny,

- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 7 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**arrêter** le montant des autorisations de programmes et les crédits de paiements tels que présentés,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 8 - BUDGETS ANNEXES

## PARTICIPATION FINANCIERE 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **procéder** au versement d'une participation financière du budget principal pour l'équilibre des budgets annexes suivants :
  - Budget Annexe Maison de l'Emploi et des Entreprises : 62 400 €,
  - Budget Annexe Activités Economiques : 636 566 €,
  - Budget Annexe Marché de Bellevue – aux bestiaux : 113 301 €,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 9 - BUDGETS ANNEXES

## CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **procéder** à la clôture des budgets suivants au 01/01/2025 :
  - Restaurant de Bellevue – Marché aux Bestiaux,
  - Maison de l'Emploi et des Entreprises,
  - Restaurant Bois Pouvreau,
  - Hébergement de Coutières,
  
- de **dire** que les crédits de ces budgets seront intégrés dans le budget « activités économiques » à compter du budget 2025,
  
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 10 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **fixer** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

<i>Taxe</i>	<i>Taux 2024</i>
<i>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires</i>	<i>13,51 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>3,74 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>17,07 %</i>
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	<i>26,64 %</i>

- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.



# 11 - VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **fixer** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 comme suit :
  - \* zone 1 (SMC) = 13,80 %
  - \* zone 2 (en régie) = 11,99 %
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 12 - GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **fixer** le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 201 600 € pour l'exercice 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 13 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine P-Charentes :

Montant : **1 000 000 €**

Durée : **12 mois** maximum

Taux : Ester: **+ 0.30 %**

Paiement des intérêts : chaque mois par débit d'office

Frais de dossier : **Néant**

Commission d'engagement : **0,10 %** prélevée une seule fois

Commission de non-utilisation : **0,30 %** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

# 13 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** la signature d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes pour un montant de 1 000 000 €,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 14 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIMES DEUX-SEVRES

Proposition de la Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres :

Montant : **1 000 000 €**

Durée : **12 mois** maximum

Taux : **EURIBOR 3 mois moyenné + 0,43 %**

Paiement des intérêts : chaque mois

Frais de dossier : **0.10 %** du montant maximum du crédit, soit 1 000 €

Commission d'engagement : **Néant**

Commission de non-utilisation : **0,00 %** l'an calculé sur la base du montant disponible du crédit pour chaque jour

Marge appliquée aux intérêts de retard : 3 % l'an

# 14 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIMES DEUX-SEVRES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** la signature d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 1 000 000 €,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 15 - BUDGET ANNEXE ZAC LA BRESSANDIERE

## EMPRUNT RELAIS

Proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine P-Charentes :

- \* montant du prêt : **1 000 000 €**
- \* Durée : **2 ans**
- \* Taux fixe à **3,95 %**
- \* Périodicité des échéances : trimestrielle
- \* Base de calcul : **30/360**
- \* Mode amortissement : In fine
- \* Frais de dossier : **1 000 €**
- \* Commission d'engagement : **Néant**
- \* Remboursement anticipé : **sans indemnité**
- \* Versement des fonds : 1er débloqué dans les 3 mois après signature puis dans les 24 mois suivants
- \* Délai de versement : 3 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de débloqué.

# 15 - BUDGET ANNEXE ZAC LA BRESSANDIERE EMPRUNT RELAIS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la réalisation d'un emprunt relais auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes selon les conditions indiquées,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget annexe ZAC de la Bressandière 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.



# 16 - MARCHE DE FOURNITURES D'ENTRETIEN POUR LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION

<b>Lot n°</b>	<b>Objet</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant maximum € HT</b>
1	Essuyage papier et hygiène des mains	SAS DESLANDES (85400 Ste Gemme La Plaine)	140 000
2	Produits d'entretien	SAS DESLANDES (85400 Ste Gemme La Plaine)	52 000
3	Petit matériel et consommables	SAS DESLANDES (85400 Ste Gemme La Plaine)	44 000

# 16 - MARCHE DE FOURNITURES D'ENTRETIEN POUR LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **prendre acte** du choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché d'acquisition de fournitures d'entretien pour les bâtiments communautaires,
- **d'autoriser le Président** à signer ledit marché avec les entreprises énumérées ci-dessus ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## 17 - PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ORT POUR LA COMMUNE DE SECONDIGNY

Au moment de la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), l'étude de revitalisation menée sur la commune de Secondigny n'était pas finalisée.

Il était convenu qu'un avenant soit signé début 2024 afin d'intégrer le plan d'action et les fiches actions correspondantes pour la Commune de Secondigny.

Le plan d'action et les fiches actions à intégrer dans cet avenant, ont été approuvés par le Conseil municipal de Secondigny le 7 février 2024

# 17 - PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ORT POUR LA COMMUNE DE SECONDIGNY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** l'avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire,
- d'**autoriser le Président** à signer ledit avenant et tout document afférent.

# 18 - MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 2

Il convient d'**ajouter des points de collecte** des cartons des usagers hors ménages en micro-benne.

Montant du marché initial : 4 885 400 € HT / 5 373 940 € TTC

Avenant n°1 : aucune incidence financière

Montant de l'avenant n°2 : 49 920 € HT / 54 912 € TTC

Nouveau montant estimatif du marché après avenants :  
4 935 320 € HT / 5 428 852 € TTC

+ 1,02 % d'augmentation du marché initial

## 18 - MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 2

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°2 au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives à conclure avec la société BRANGEON,
- **d'autoriser le Président** à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

# 19 - MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 3

Il convient d'**ajouter un service de collecte en tri sélectif des professionnels** soumis à la redevance spéciale en C1 (gros producteurs).

Montant du marché initial : 4 885 400 € HT / 5 373 940 € TTC

Avenant n°1 : aucune incidence financière

Montant de l'avenant n°2 : 49 920 € HT / 54 912 € TTC

Montant de l'avenant n°3 : 33 920,64 € HT / 37 312,70 € TTC

Nouveau montant estimatif du marché après avenants :  
4 969 240,64 € HT / 5 466 164,70 € TTC

+ 1,72 % d'augmentation du marché initial

# 19 - MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES COLLECTES SELECTIVES – AVENANT 3

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°3 au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives à conclure avec la société BRANGEON,
- **d'autoriser le Président** à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.



## 20 - ASSOCIATION RADIO GATINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**accorder** une subvention de 27 000 € à l'association Radio Gâtine pour l'année 2024,
- de **dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024,
- d'**approuver** les termes de la convention d'objectifs de 2024 à 2026,
- d'**autoriser le Président** à signer ladite convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## 21 - DEMANDE DE LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La labellisation « information jeunesse » fait sens à l'échelle du territoire de Parthenay Gâtine et a fait l'objet d'un travail collaboratif entre la CCPG et les structures partenaires, CSC de Châtillon sur Thouet, CSC du Pays Ménigoutais et Créa'Gâtine, conduisant à un projet commun reposant sur quatre axes :

- Axe n°1 : Développer l'information jeunesse sur l'ensemble des 38 communes
- Axe n°2 : Accompagner les jeunes sur leurs projets (loisirs, emploi, logement, mobilité, santé...)
- Axe n°3 : Écouter, dialoguer, orienter, prévenir, informer
- Axe n°4 : Promouvoir l'engagement des jeunes

## 21 - DEMANDE DE LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **solliciter** une demande de labellisation « information jeunesse » du territoire de la Communauté de communes auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES),
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 22 - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – ANNEE 2024

Nombre prévisionnel de demi-journées d'accueil pour 2024 = **330**

Chaque demi-journée sera gratifiée par la CCPG à hauteur de **15 €**

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la mise en place du dispositif « Argent de poche » en 2024,
- d'**autoriser le Président** à inscrire la CCPG dans ce dispositif auprès de la Maison de l'emploi et des entreprises,
- de **dire** que les crédits seront ouverts au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif au dossier.

# 23 - FLIP 2024 – ADOPTION DE TARIFS SUPPLEMENTAIRES POUR LES EXPOSANTS

## Offres de partenariats Espaces et Animations Jeux :

Offre Expositant Jeux Vidéo Journée	Mise à disposition d'un espace d'animation et de vente de jeux vidéo d'environ <b>15m<sup>2</sup></b> pour une <b>durée de 1 à 11 jours</b> dans le Village Multimédia ( <b>Grande salle</b> du Palais des Congrès) <i>*Offre non-valable pour les boutiques spécialisées jeux-vidéo</i>	<b>70 €</b> par jour
Offre Expositant Jeux Extérieurs	Mise à disposition d'un espace d'animation et de vente de jeux d'extérieur de <b>15m<sup>2</sup> au sol*</b> , sur l'espace gravillonné le long de la place du Drapeau, sur une <b>durée de 12 jours</b> . <i>Espace sans accès direct à l'électricité, adapté aux jeux de lancer.</i> <i>* la surface autorisée pourra être revue à la hausse en accord avec l'organisation, selon l'implantation générale.</i>	<b>400 €</b>

# 23 - FLIP 2024 – ADOPTION DE TARIFS SUPPLEMENTAIRES POUR LES EXPOSANTS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver ces tarifs supplémentaires,
- de dire que ces tarifs sont applicables du 10 au 21 juillet 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

# 24 - FLIP 2024 – ADOPTION TARIF PROJET SELECTION DE LA RUCHE

Nouveau projet de **valorisation des auteurs lauréats des festivals de jeux en France** lors du FLIP 2024, sous l'intitulé « Sélection de la Ruche »

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**adopter** le tarif d'inscription de 90 € par auteur accueilli sur la « Sélection de la Ruche »,
- de **dire** que ce tarif est applicable du 10 au 21 juillet 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 25 - FLIP 2024 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS

PRODUITS DERIVÉS	Prix de Vente Unitaire en Euros
Casquette FLIP	6 €
Stylo FLIP	1 €
Lunettes FLIP	6 €
Porte-Clés FLIP	4 €
Gourde FLIP	15 €
Pack Simple (Casquette Stylo Lunettes Porte-Clés)	15 €
Pack Premium (Pack Simple et Gourde)	25 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2024 (1 affiche)	4 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2024 (lot de 10 affiches)	30 €
Jeu spécial FLIP 2024	10 €
Jeu MOUTOWN	25 €



# 25 - FLIP 2024 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la grille des tarifs de vente des produits dérivés « FLIP »,
- de **dire** que ce tarif est applicable du 10 au 21 juillet 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 26 - MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES – TARIFS 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**adopter** les tarifs des médiathèques communautaires tels que présentés,
- de **dire** que les tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 27 - LUDOTHEQUE COMMUNAUTAIRE – TARIFS 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**adopter** les tarifs de la ludothèque communautaire tels que présentés,
- de **dire** que les tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES JEUNESSES ET PARCOURS EDUCATIFS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

## Affaires Scolaires

APE CHENE DE LA BIE ECOLE DE FENERY	1 740,00 €	
ASS SCO EDUC CULT ECOLE ELEM. CHATILLON	3 840,00 €	
GOURGE ASS SPORTIVE SCOLAIRE	1 290,00 €	
LA FERRARIENNE	2 880,00 €	
OCCE 79 ECOLE CHANTECLER CHATILLON	2 100,00 €	
OCCE 79 ECOLE CHATELIERS	1 080,00 €	
OCCE ADCS 79 ECOLE DE VASLES	1 230,00 €	
OCCE ADCS 79 ECOLE POMPAIRE	3 360,00 €	
OCCE ADCS 79 PRIMAIRE GERMAIN	2 010,00 €	
PRESSIGNY ASS SPORTIVE SCOLAIRE	660,00 €	
USEP AMAILLOUX	1 890,00 €	
USEP ASEC ECOLE LA PEYRATTE MATERNELLE	960,00 €	
USEP ASEC ECOLE LA PEYRATTE ELEMENTAIRE	1 290,00 €	
USEP AZAY SUR THOUET	2 280,00 €	
USEP GUTENBERG	7 140,00 €	
USEP JACQUES PREVERT	3 510,00 €	
USEP JULES FERRY	1 890,00 €	
USEP LA MARA	4 500,00 €	
USEP LE TALLUD	4 200,00 €	
USEP MATERNELLE SAINT AUBIN	1 080,00 €	
USEP PRIMAIRE MENIGOUTE	3 180,00 €	
USEP PRIMAIRE SAINT AUBIN	2 670,00 €	
USEP RPI REFFANNES ECOLE	2 850,00 €	
USEP SECONDIGNY	4 650,00 €	
USEP VIENNAI	2 820,00 €	
<b>Total Affaires Scolaires 76 884,00 €</b>	<b>65 100,00 €</b>	

## Petite enfance

FAMILLES RURALES SECONDIGNY - GALIPETTE	35 000,00 €
INTERMEDE NORD 79	1 000,00 €
RELAIS DES PETITS	41 000,00 €
<b>Total Petite enfance</b>	<b>77 000,00 €</b>

## Pôle d'enseignement artistique

DIFF ART	5 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE CANTON AIRVAULT	4 500,00 €
FRATERNELLE	6 000,00 €
MPT ST AUBIN LE CLOUD	6 000,00 €
AH	5 500,00 €
NOMBRIL DU MONDE	29 000,00 €
<b>Total Pôle d'enseignement artistique</b>	<b>56 500,00 €</b>

## Tous services du Pôle

CSC MPT CHATILLON	97 043,00 €
CSC PAYS MENIGOUTAIS	167 500,00 €
CREA'GATINE THENEZAY	141 647,00 €
<b>Total Tous services du Pôle</b>	<b>406 190,00 €</b>

## Total Pôle Jeunesses et parcours éducatifs

**604 790,00 €**

# ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES JEUNESSES ET PARCOURS EDUCATIFS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**accorder** les subventions aux associations telles qu'indiquées,
- de **valider** le principe d'un versement mensuel de la subvention aux associations :
  - CSC MPT de Châtillon/Thouet
  - CSC du Pays Ménigoutais
  - Créa'Gâtine de Thénezay
  - Relais des petits
  - Familles rurales Secondigny - Galipette
- de **dire** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# LA CARNA FETES DE PENTECOTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT



# LA CARNA FETES DE PENTECOTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT

<b>PRODUITS DERIVÉS</b>	<b>Prix de Vente Unitaire en Euros</b>
Gobelet personnalisé	1 €
Foulard personnalisé	3 €
Lunettes de soleil personnalisées	3 €
Tour de cou – porte gobelet	3€
Bob personnalisé	6 €
Sac en tissu floqué	5 €
Pack collector (gobelet, lunettes, foulard, tour de cou, bob et sac en tissu)	20 €
Affiche collector fête de pentecôte	3€

# LA CARNA FETES DE PENTECOTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT

## **A. TARIFS DES LOCATIONS D'ESPACES**

### 1) Droit d'inscription des exposants :

Chaque exposant sur la place du drapeau devra s'acquitter d'un droit d'inscription en fonction de son activité. Les droits d'inscription s'appliquent aux exposant et comprennent les branchements électriques et eau, ainsi que les évacuations. Ces tarifs sont applicables du 17 au 20 mai 2024.

Droit d'inscription buvette (comprenant branchement)	300,00 €
Droit d'inscription buvette + restauration (comprenant branchement)	400,00 €

### 2) Location d'espaces aux exposants vente :

Les différents tarifs sont proposés selon les besoins de chaque exposant professionnel et associatif. Ces tarifs sont applicables du 17 au 20 mai 2024.

Tivoli 60m <sup>2</sup>	1 200,00 €
Stand bois 9m <sup>2</sup>	200,00 €
Quick-up 9m <sup>2</sup>	60,00 €



# LA CARNA FETES DE PENTECOTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT

## **B. TARIF DE L'OFFRE DE PARTENARIAT**

### 1) Offre partenaire :

L'entreprise ou association s'engage à fournir les logos avant le 12 avril 2024. L'offre d'un montant de 100€ par partenaire comprend :

- Insertion du logo du partenaire dans le programme de « La Carna - Fêtes de Pentecôte »,
- Présence sur la banderole partenaire.

### 2) Espace spécifique :

#### **Offre gobelet personnalisé :**

Offre réservée aux partenaires conventionnés pour un montant supérieur ou égal à 500 € (TTC).

- Insertion du logo et/ou de la mention du partenaire (N&B ou quadri)
- Vente des gobelets dans la boutique officielle de « La Carna - Fêtes de Pentecôte ».

# LA CARNA FETES DE PENTECOTE – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS, DE LOCATION D'ESPACES ET D'OFFRE DE PARTENARIAT

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la grille des tarifs de vente des produits dérivés « La Carna - Fêtes de pentecôte » 2024,
- d'**approuver** les tarifs pour la location d'espaces et d'offre de partenariat lors de « La Carna - Fêtes de pentecôte » 2024,
- de **dire** que ces tarifs sont applicables du 17 au 20 mai 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# QUESTIONS DIVERSES

# Vote du Budget 2024

## Compte de gestion et compte administratif 2023

# **Introduction**


## **Éléments de contexte**

# Introduction – Éléments de contexte national

## Principaux éléments de la Loi de finances 2024 et impact pour les Collectivités Territoriales :

- Contexte inflationniste et instable, notamment sur les dépenses d'énergie
  - Maintien d'un dispositif d'amortisseur d'électricité
  - Reconduction du filet de sécurité → *perçu par la CCPG en 2023 à hauteur de 416 000 € (produit exceptionnel) - mais sortie du champ d'application en 2024*
- Augmentation de l'enveloppe de la Dotation d'intercommunalité de 90 M€ par rapport à 2023
- Revalorisation de la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE de 4,5 %
- Augmentation de l'enveloppe du FCTVA de 404 M€ pour prendre en charge les dépenses d'aménagements (comptes 212xx)
- Revalorisation par l'Etat des bases fiscales prévue à 3,9 %

# Introduction – Éléments de contexte local

- 
- **Commission générale du 08 juin 2023** : coût de chaque compétence portée par la CCPG
  - **Commission générale du 06 juillet 2023**
    - Choix de ne pas toucher aux attributions de compensations
    - Choix de maintenir les compétences actuelles de la CCPG
    - Accord de principe sur l'augmentation de la fiscalité de la CCPG en 2024
  - **Commission générale du 28 septembre 2023**
    - Présentation des options de fiscalité

# Introduction — Procédure budgétaire

- 
- **Nov- déc. 2023** : Réunions budgétaires des services
  - 05/02/2024 et 04/03/2024 : Commission des finances
  - **CC du 14 mars 2024 : Orientations budgétaires 2024 :**
    - Contexte inflationniste
    - Augmentation des charges de fonctionnement et des marges de gestion faibles
    - Volonté de mener une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire
  - **18/03/2024** : Commission des finances
  - **21/03/2024** : Commission générale
  - **22/03/2024** : Envoi des pièces du CC (nouvelle obligation de la M57)
  - **25/03/2024** : Commission des finances
  - **02/04/2024** : Commission des Finances
  - **CC du 4 avril 2024 : Vote du BP 2024**
    - avec affectation des résultats 2023
    - quelques éléments modifiés depuis la commission générale



# Introduction – Priorités Budget 2024

- 1. Mener une politique d'investissement ambitieuse**
  - 2. Renforcement de l'autofinancement pour financer l'investissement**
  - 3. Limiter le recours à l'emprunt**
  - 4. Définir une trajectoire financière stable à moyen terme**
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les contraintes de gestion**
- Hausse des taux**

# **1) Compte de gestion et compte administratif 2023**

**Affectation des résultats**



# 1 - Le Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public. Il retrace les écritures comptables du Trésorier.

Le rapprochement avec le compte administratif de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ne fait pas apparaître de discordance.

Le rapprochement avec le compte administratif de chaque budget annexe ne fait pas apparaître de discordance.

Ainsi, les **comptes administratifs sont en conformité avec les comptes de gestion présentés par le Trésorier.**

# 1 - Le Compte de Gestion 2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

40200 - CC PARTHENAY-GÂTINE

Exercice 2023

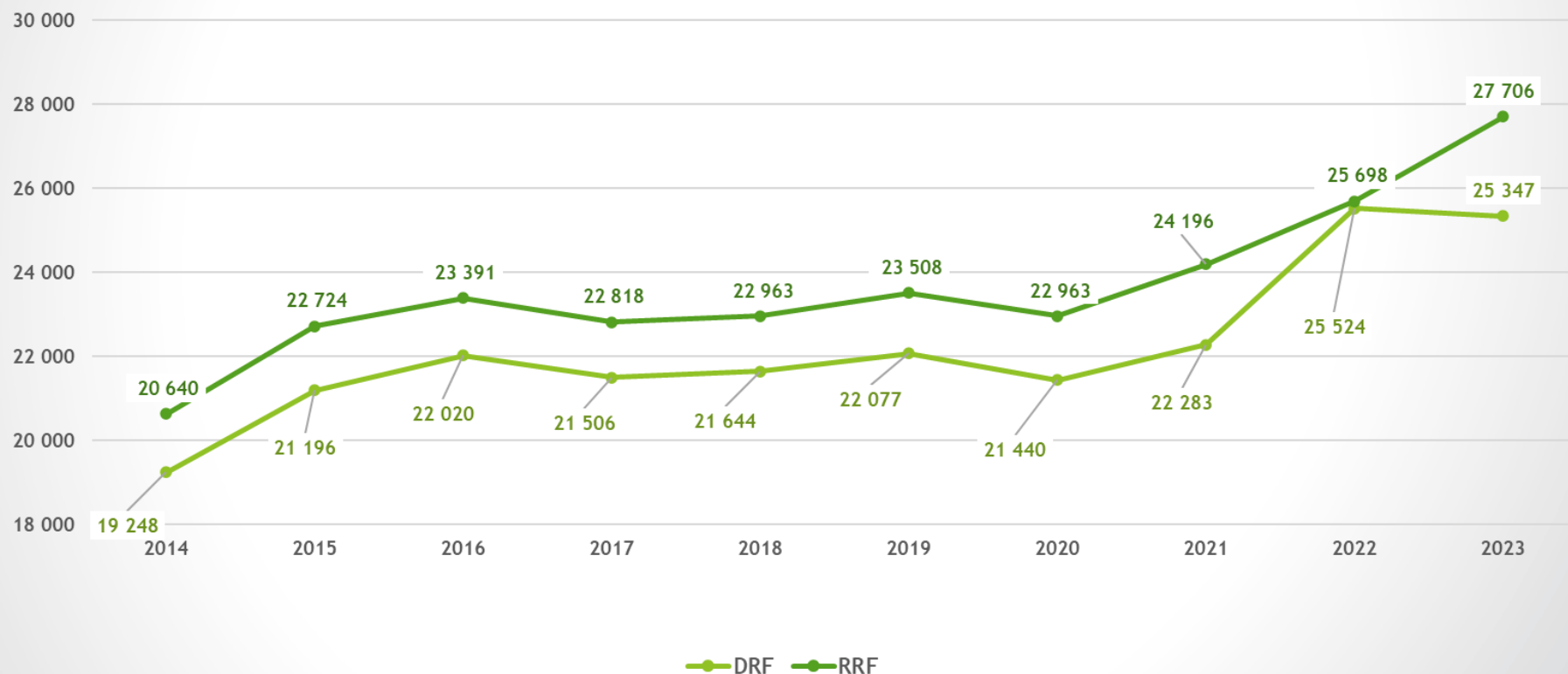
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 115 340,61	28 780 609,08	33 895 949,69
Titres de recette émis (b)	2 955 877,95	29 489 582,69	32 445 460,64
Réductions de titres (c)	6 361,78	1 688 402,89	1 694 764,67
Recettes nettes (d = b - c)	2 949 516,17	27 801 179,80	30 750 695,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 115 340,61	28 780 609,08	33 895 949,69
Mandats émis (f)	3 200 816,30	27 461 814,45	30 662 630,75
Annulations de mandats (g)	41 556,34	1 050 164,55	1 091 720,89
Dépenses nettes (h = f - g)	3 159 259,96	26 411 649,90	29 570 909,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 389 529,90	1 179 786,11
(h - d) Déficit	209 743,79		

# 1 – Le Compte Administratif – Des dépenses contraintes

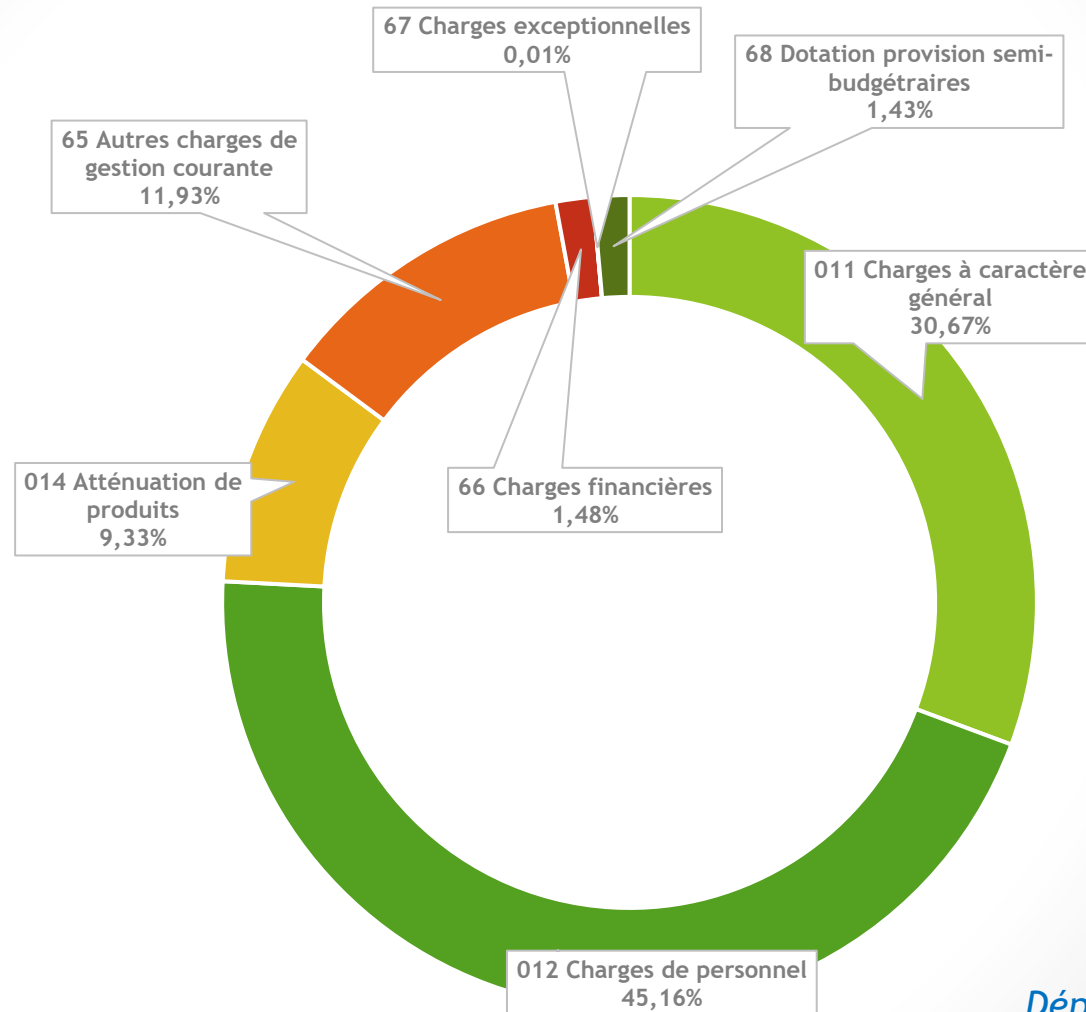
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>RECETTES REELLES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>25 347 464,02 €</b>	<b>27 761 618,97 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>3 067 154,32 €</b>	<b>1 832 785,48 €</b>

# 1 – Le Compte Administratif

## Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement en K€ pour la période de 2014 à 2023

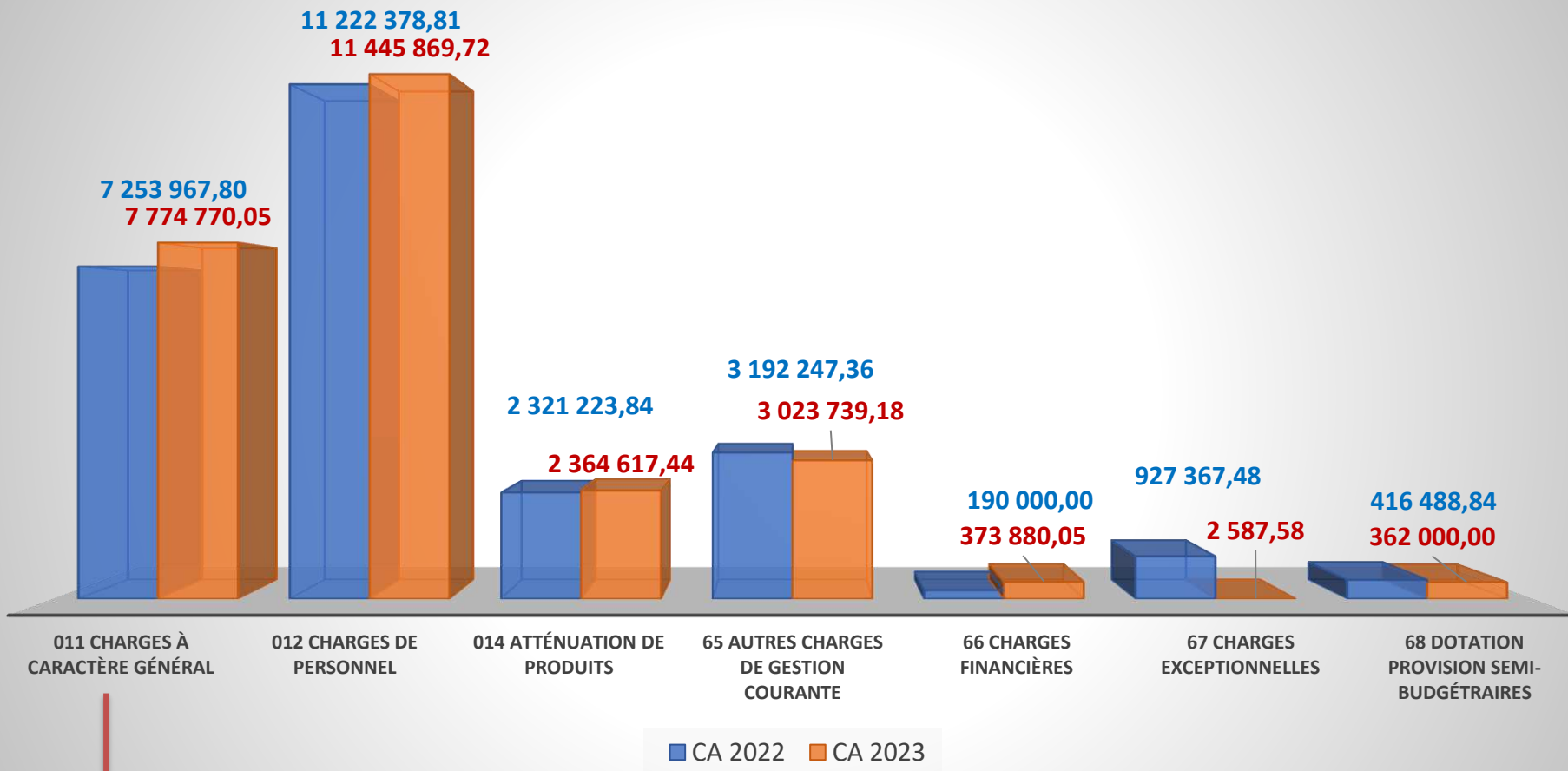


# 1 – Le Compte Administratif – Dépenses réelles de fonctionnement



*Dépenses réelles de  
fonctionnement 2023  
Répartition en %*

# 1 – Le Compte Administratif – Dépenses réelles de fonctionnement



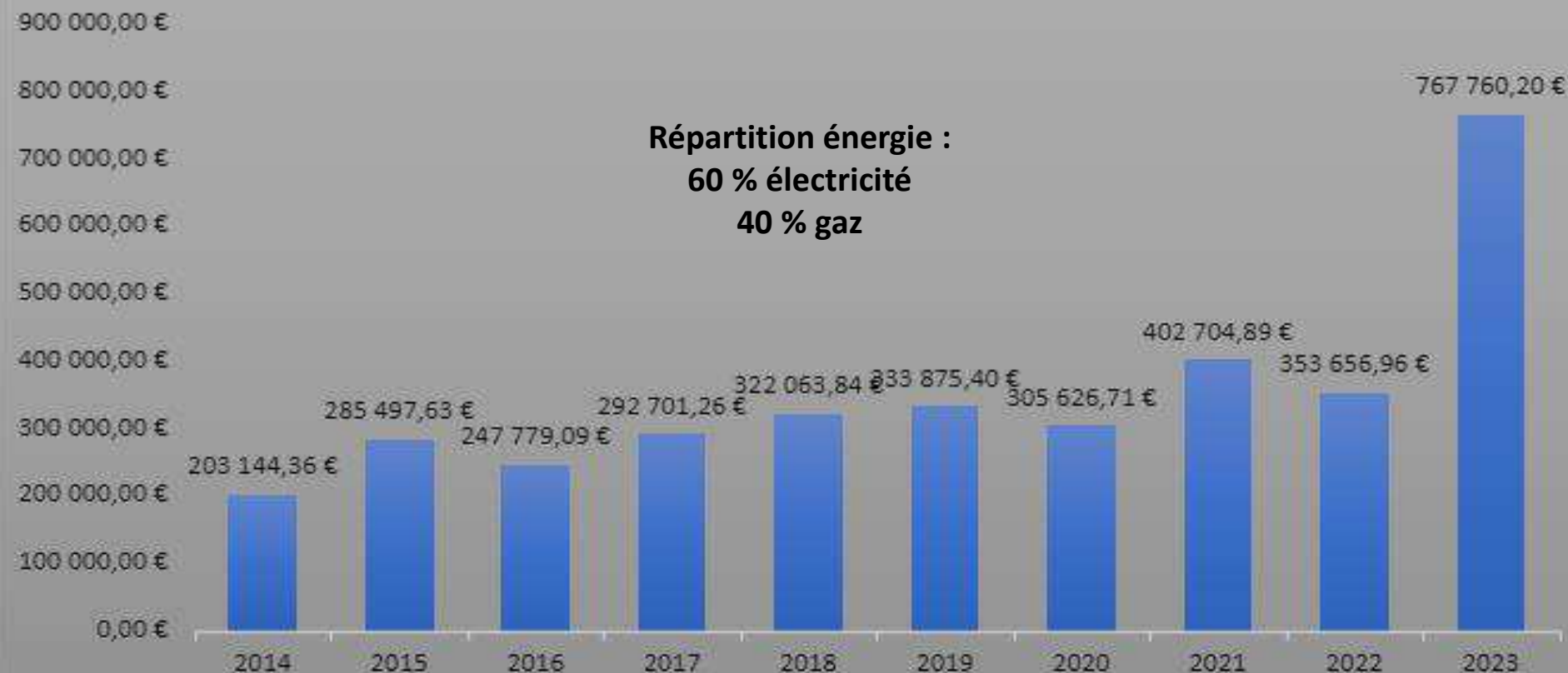
011 = 60612 Energies – 2022 => 353 656,96 € / 2023 => 767 760 €



# 1 – Le Compte Administratif – Dépenses réelles de Fonctionnement - fluides

## Poste de dépenses par année - CCPG

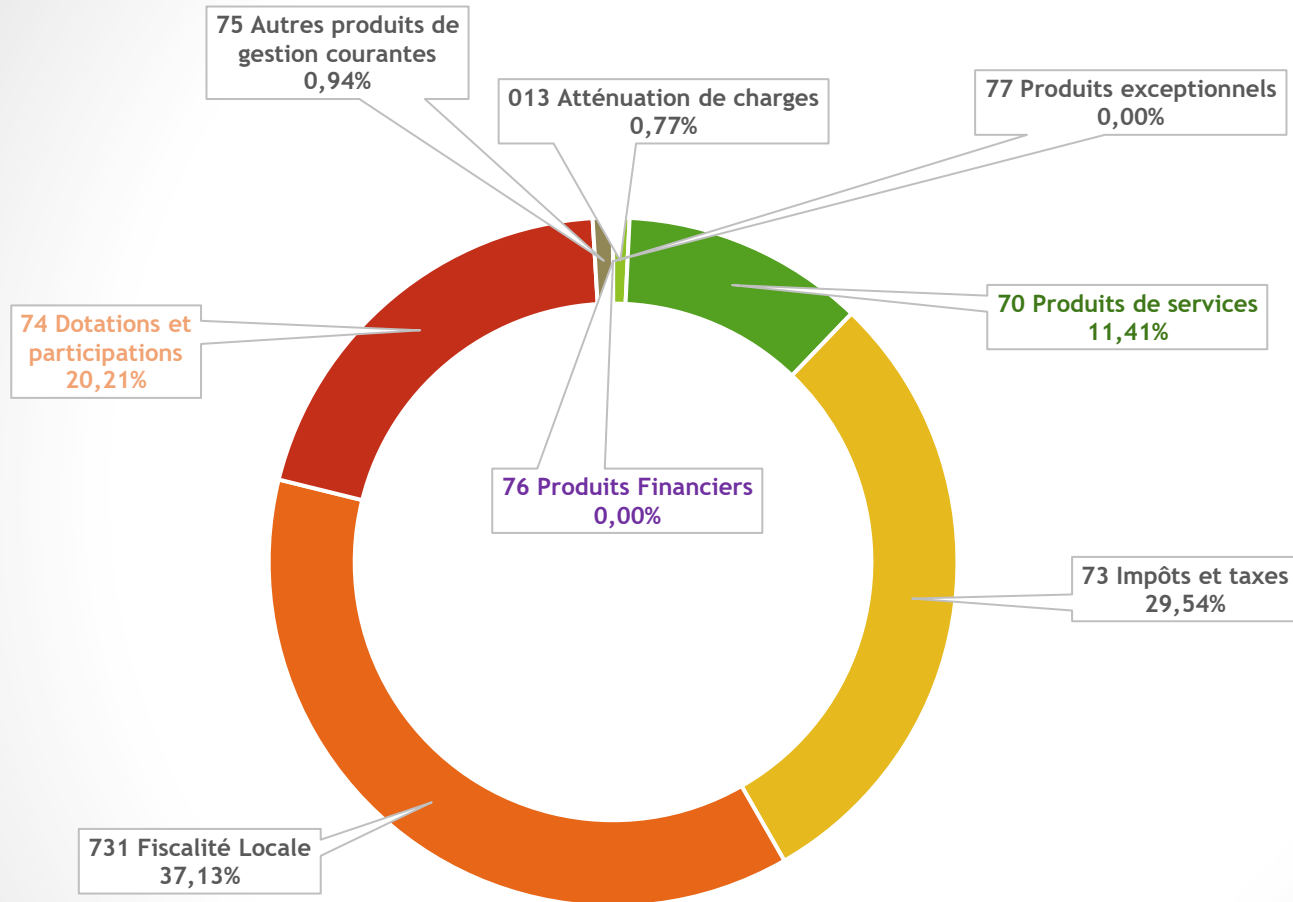
■ 60612 (Energie)



# 1 – Le Compte Administratif – Les dépenses de fonctionnement

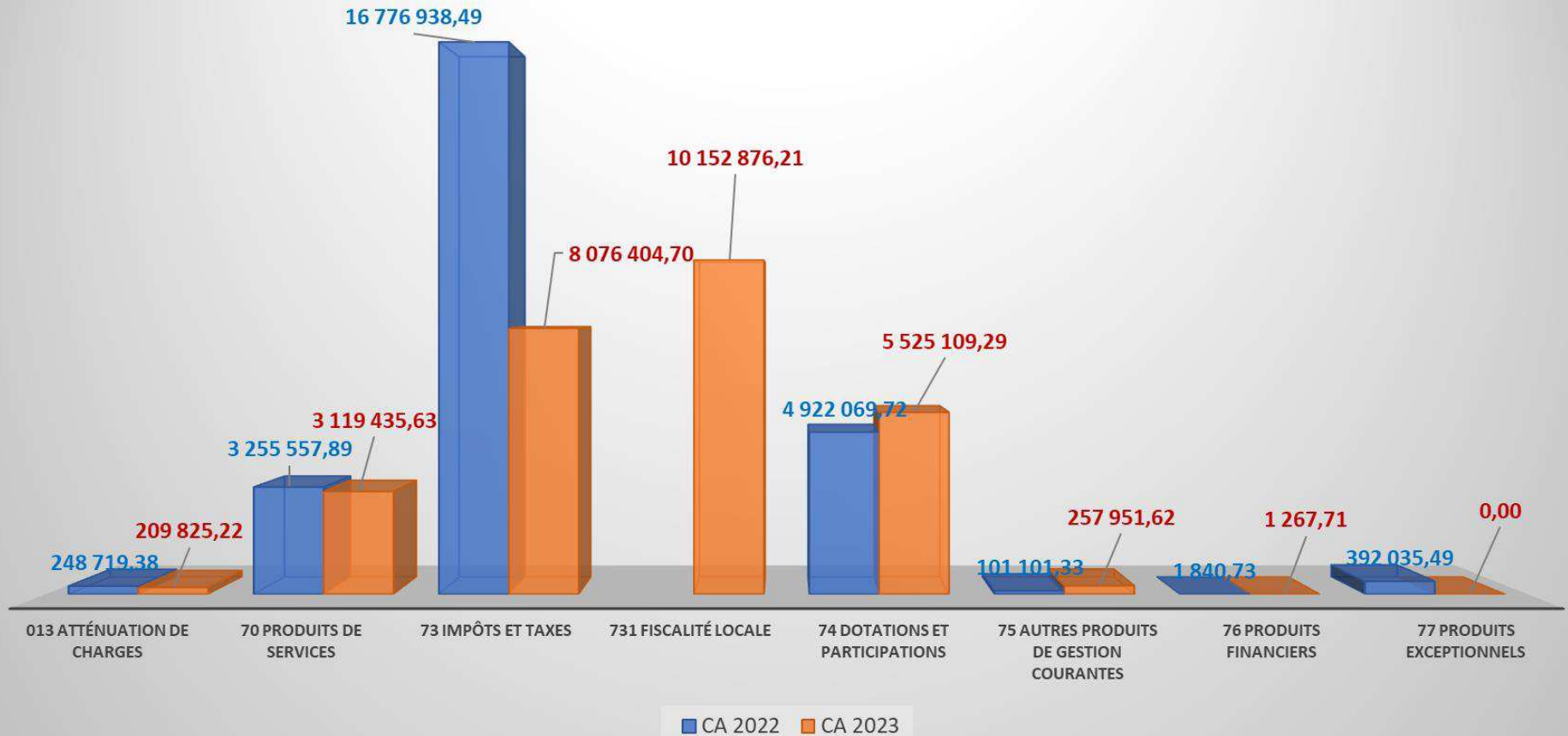
Dépenses	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	6 712	6 267	6 908	7 254	7 775
012 - Charges de Personnel	9 825	9 735	10 190	11 222	11 446
014 - Atténuations de produits	2 291	2 325	2 340	2 321	2 365
65 - Autres charges de gestion courante	2 993	2 816	2 617	3 192	3 024
66 - Charges financières	227	213	179	190	374
67 - Charges exceptionnelles	29	84	50	927	3
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	416	362
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>22 077</b>	<b>21 440</b>	<b>22 284</b>	<b>25 522</b>	<b>25 349</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	905	766	803	1 045	1 064
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>905</b>	<b>766</b>	<b>803</b>	<b>1 045</b>	<b>1 064</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>22 982</b>	<b>22 206</b>	<b>23 087</b>	<b>26 567</b>	<b>26 413</b>

# 1 – Le Compte Administratif – Recettes réelles de fonctionnement

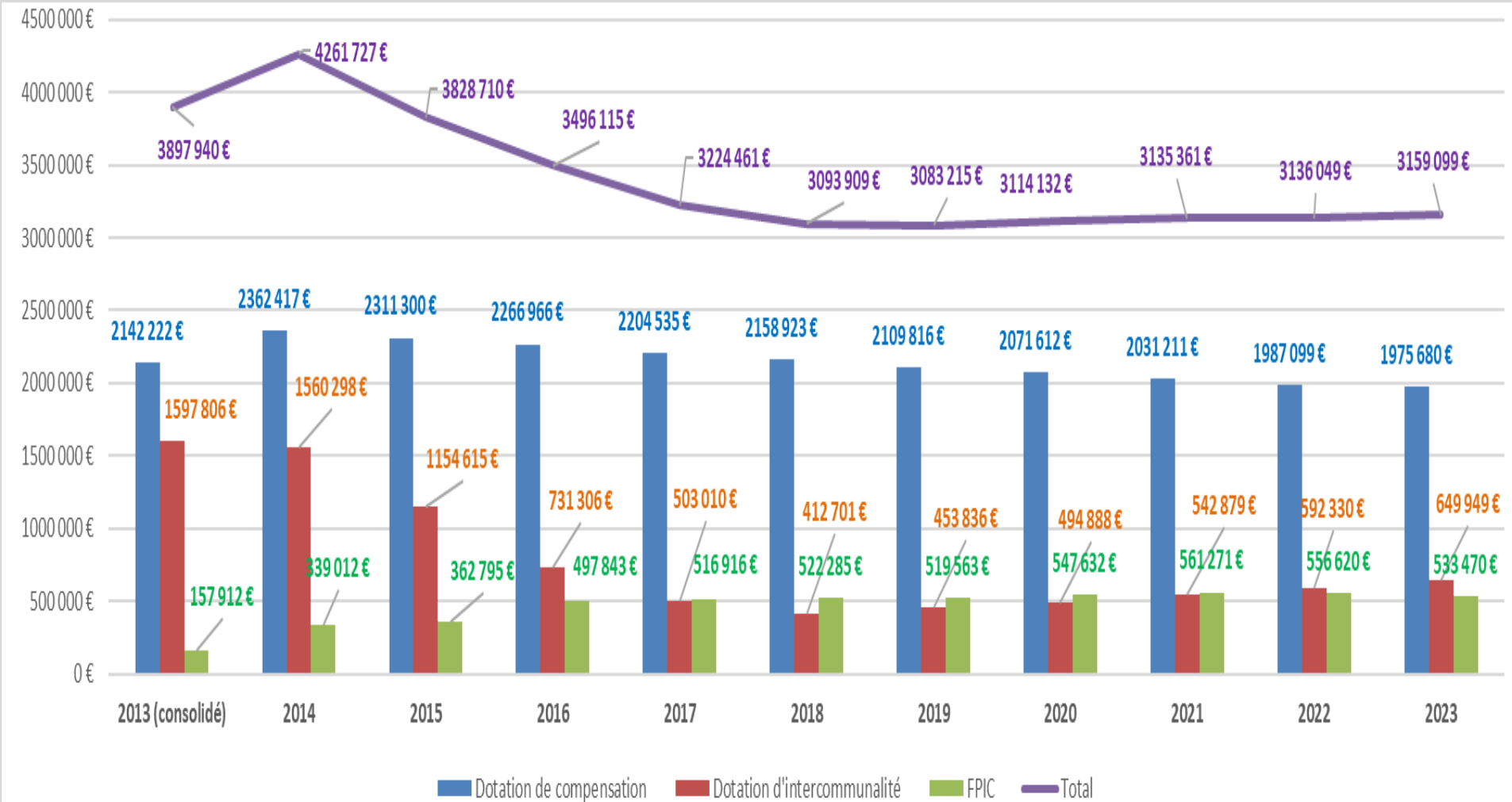


Recettes réelles de fonctionnement 2023  
Répartition en %

# 1 – Le Compte Administratif – Recettes réelles de fonctionnement



# 1 – Le Compte Administratif – Baisse tendancielle des dotations



# 1 – Le Compte Administratif – Les recettes

Recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
013 - Atténuations de charges	304	256	219	249	210
70 - Produits des services	2 888	2 295	2 851	3 256	3 119
73 - Impôts et taxes	15 035	15 348	16 225	16 777	8 076
731 - Fiscalité					10 153
74 - Dotations et subventions	4 627	4 844	4 762	4 922	5 525
75 - Autres produits de gestion courante	153	88	86	101	258
76 - Produits financiers	28	26	2	2	1
77 - Produits exceptionnels	472	105	150	392	0
78 - Reprise sur provision	0	0	0	0	419
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>23 507</b>	<b>22 962</b>	<b>24 295</b>	<b>25 699</b>	<b>27 761</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39	320	51	162	40
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>39</b>	<b>320</b>	<b>51</b>	<b>162</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>23 546</b>	<b>23 282</b>	<b>24 346</b>	<b>25 861</b>	<b>27 801</b>

# 1 – Le Compte Administratif – Une CAF brute en progression

	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>RECETTES REELLES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>25 347 464,02 €</b>	<b>27 761 618,97 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>3 067 154,32 €</b>	<b>1 832 785,48 €</b>

**Une CAF Brute de 2 414 154,95 €**

**Un remboursement de dette en capital de 632 959,70 €**

**Une CAF nette de 1 781 195,25 €**

# Evolution de la capacité d'autofinancement en K€ pour la période 2014 à 2023

**2023 : Produit  
exceptionnel de 416 000 €**

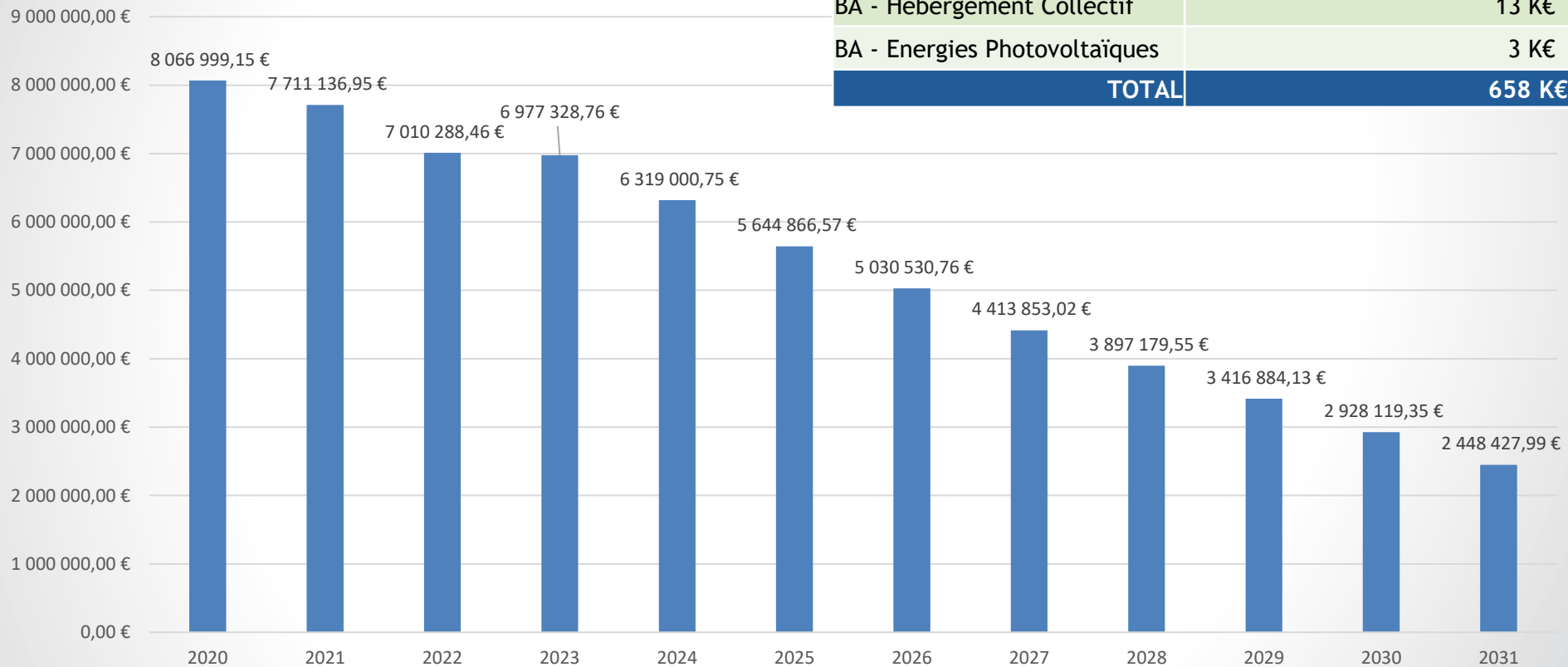




# 1 – Le Compte Administratif – un endettement maîtrisé

Budgets	Remboursement dette en capital
Principal	632 K€
BA - Affaires Eco TVA	10 K€
BA - Hébergement Collectif	13 K€
BA - Energies Photovoltaïques	3 K€
<b>TOTAL</b>	<b>658 K€</b>

## Capital Restant Dû au 31/12 - Budget Principal



**Capacité de désendettement au 31/12/2023 : 2,9 années**

# 1 – Le Compte Administratif – Soldes intermédiaires

## Soldes Intermédiaires de Gestion 2018-2023

<i>en milliers d'euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits réels de fonctionnement courant	22 704	23 007	22 831	24 144	25 304	27 342
- Charges réelles de fonctionnement courant	21 208	21 811	21 124	22 046	23 914	24 609
<b>Excédent Brut Courant</b>	<b>1 497</b>	<b>1 196</b>	<b>1 707</b>	<b>2 098</b>	<b>1 391</b>	<b>2 733</b>
Produits exceptionnels hors 775	227	464	104	150	308	419
- Charges exceptionnelles	186	29	84	50	1 344	365
Résultat exceptionnel	41	435	20	100	-1 036	54
Résultat financier	-2	3	-23	-21	-20	1
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 535</b>	<b>1 635</b>	<b>1 704</b>	<b>2 177</b>	<b>334</b>	<b>2 788</b>
- Intérêts de la dette	219	203	164	155	168	374
- Amortissement en capital de la dette	605	628	1 021	649	644	633
<b>= Epargne nette</b>	<b>711</b>	<b>804</b>	<b>520</b>	<b>1 372</b>	<b>-478</b>	<b>1 781</b>
- Dépenses d'investissement hors dette	1 433	2 378	3 239	2 913	2 338	2 434
+ Recettes d'investissement diverses	478	517	1 083	924	982	742
+ Utilisation des résultats reportés	-256	356	-364	-183	1 834	-689
<b>= Emprunt</b>	<b>500</b>	<b>700</b>	<b>2 000</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
Encours dette au 31/12/N	6 821	6 611	7 534	7 720	7 019	6 977
Capacité de désendettement	5,2	4,6	4,9	3,8	42,2	2,9
Taux d'épargne nette	3,1%	3,5%	2,3%	5,7%	n.s.	6,5%
Résultat cumulé de l'exercice (hors RAR)	668	312	657	830	684	1 298

Une épargne nette au compte administratif prévisionnel pour 2023 qui atteint 1,78M€ (6,5% des recettes de fonctionnement), après une année 2022 marquée par des charges ponctuelles (écritures de provision et de charges exceptionnelles pour 1M€).

# 1 – Le Compte Administratif – Le résultat 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
A - DEPENSES 2023	26 411 649,90	3 159 259,96
B - RECETTES 20213	27 801 179,80	2 949 516,17
B-A=C - Résultat de l'exercice	1 389 529,90	- 209 743,79
D - Excédent /déficit 2022	1 345 243,24	- 1 227 161,08
C+D = Résultat cumulé	2 734 773,14	- 1 436 904,87



EXCEDENT



DEFICIT

L'excédent de fonctionnement doit :

- D'abord couvrir le déficit d'investissement
- Couvrir le besoin de financement
- Plus abonder les recettes de fonctionnement 2024

DI - Déficit d'Investissement	1 436 904,87
RI - Besoin de financement au c/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 321 854,12
<b>RF - Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 412 919,02</b>

# 1 – Le Compte Administratif – Le résultat Consolidation

BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		REPORTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	3 159 259,96 €	2 949 516,17 €	26 411 649,90 €	27 801 179,80 €	206 201,45 €	321 252,20 €
Activités Economiques Parthenay	185 017,07 €	128 665,25 €	253 875,58 €	115 638,47 €	9 097,20 €	0,00 €
Restaurant Marché aux Bestiaux	73 147,27 €	92 073,20 €	227 193,33 €	196 970,45 €		
Maison de l'Emploi	0,00 €	0,00 €	204 016,99 €	191 663,28 €		
Restaurant Bois Poivreau	6 122,92 €	6 122,92 €	4 407,29 €	21 257,08 €		
Hébergement Collectif	28 490,66 €	29 136,79 €	42 803,34 €	47 180,63 €		
ZAE La Peyratte	83 567,19 €	81 932,89 €	83 567,19 €	83 567,33 €		
ZEA Bellevue Secondigny	0,00 €	0,00 €	11 971,64 €	0,02 €		
ZAE Patis Bouillon	0,00 €	0,00 €	0,02 €	0,00 €		
ZAE Bressandière	320 541,09 €	319 831,09 €	322 522,62 €	320 541,64 €		
ZAC Bressandière	2 961 810,70 €	2 960 510,79 €	2 983 469,90 €	3 036 166,30 €		
Energie Photovoltaïque	2 646,00 €	2 547,49 €	3 211,76 €	4 666,89 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 820 602,86 €</b>	<b>6 570 336,59 €</b>	<b>30 548 689,56 €</b>	<b>31 818 831,89 €</b>	<b>215 298,65 €</b>	<b>321 252,20 €</b>

# 1 – Le Compte Administratif – Affectation du résultat

Consolidation avec les budgets annexes

BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Besoin de financement
	EXCEDENT - 001	DEFICIT - 001	EXCEDENT - 002	DEFICIT - 002	c/1068
Budget Principal		1 436 904,87 €	1 412 919,02 €		1 321 854,12 €
Activités Economiques Parthenay	486 931,20 €			98 991,74 €	
Restaurant Marché aux Bestiaux	76 930,84 €			13 999,81 €	
Maison de l'Emploi			11 804,47 €		
Restaurant Bois Poivreau		2 489,44 €	71 878,54 €		2 489,44 €
Hébergement Collectif	13 440,72 €		350,94 €		
ZAE La Peyratte		7 853,27 €		1 958,39 €	
ZEA Bellevue Secondigny	142 543,36 €			340 072,91 €	
ZAE Patis Bouillon		113 136,67 €		937,24 €	
ZAE Bressandière		320 541,09 €		7 542,23 €	
ZAC Bressandière		1 561 810,70 €	40 127,85 €		
Energie Photovoltaïque	218,25 €		3 695,46 €		
<b>TOTAL</b>	<b>720 064,37 €</b>	<b>3 442 736,04 €</b>	<b>1 540 776,28 €</b>	<b>463 502,32 €</b>	<b>1 324 343,56 €</b>

# 2 - LE BUDGET 2024



# Rappel des priorités et des enjeux d'élaboration du budget 2024

- 1. Mener une politique d'investissement ambitieuse**
  - 2. Renforcement de l'autofinancement pour financer l'investissement**
  - 3. Limiter le recours à l'emprunt**
  - 4. Définir une trajectoire financière stable à moyen terme**
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les contraintes de gestion**
- **Hausse des taux**

# 2 – LE BUDGET 2024 – Equilibre du budget principal

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PROJET 2024	RECETTES	PROJET 2024
011 - Charges à caractère général	8 699 402,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 412 919,02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 245 869,72 €	013 - Atténuations de charges	220 000,98 €
014 - Atténuations de produits	2 405 200,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 281 105,00 €
022 - Dépenses imprévues (pour équilibre)	0,00 €	73 - Impôts et taxes	8 398 395,00 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 919 568,28 €</b>	731 - Fiscalité locale	11 364 325,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 806 176,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	5 069 797,00 €
66 - Charges financières	310 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	140 800,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	76 - Produits financiers	1 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	124 126,00 €	77 - Produits spécifiques	500 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 000,00 €	78 - Reprise provision	362 000,00 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>27 600 773,72 €</b>	<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>30 750 342,00 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 269 568,28 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 870 342,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 870 342,00 €</b>
<b>CAF BRUTE sans l'excédent</b>	<b>1 736 649,26 €</b>		
<b>Remboursement de capital</b>	<b>705 000,00 €</b>		
<b>CAF NETTE</b>	<b>1 031 649,26 €</b>		



# 2 – LE BUDGET 2024 – Equilibre du budget principal

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PROJET 2024	RECETTES	PROJET 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 436 904,87 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
<b>RESTE A REALISER</b>	<b>206 201,45 €</b>	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>321 252,20 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 919 568,28 €</b>
041 - Opérations patrimoniales		024 - Produits de cessions	30 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	705 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles		10 - Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	6 425 365,68 €	1068	1 321 854,12 €
21 - Immobilisations corporelles		13 - Subventions d'investissement	1 652 774,17 €
23 - Immobilisations en cours		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 538 023,23 €
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00 €	165 - Dépôts et cautionnements versés	3 000,00 €
		27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €
<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>8 826 472,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>5 646 903,72 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 299 568,28 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 946 472,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 946 472,00 €</b>

Le virement à la section d'investissement permet de couvrir 29,87 % des projets d'investissement

# 2 – LE BUDGET 2024

## Les Dépenses de Fonctionnement



# 2 – LE BUDGET 2024 – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses	BP 2023	CA 2023	Commission générale	Projection 2024	Evolution BP24/BP23	Evolution BP24/CA23
011 - Charges à caractère général	8 038	7 775	8 957	8 699	8,22%	11,88%
012 - Charges de Personnel	11 909	11 446	12 783	12 246	2,83%	6,99%
014 - Atténuations de produits	2 405	2 365	2 405	2 405	0,00%	1,69%
65 - Autres charges de gestion courante	3 988	3 024	4 176	3 806	-4,56%	25,86%
66 - Charges financières	424	374	300	310	-26,89%	-17,11%
67 - Charges exceptionnelles	4	3	10	10	150,00%	233,33%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	362	362	124	124	-65,75%	-65,75%
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>27 130</b>	<b>25 349</b>	<b>28 755</b>	<b>27 600</b>	<b>1,73%</b>	<b>8,88%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 320	1 064	1 350	1 350	2,27%	26,88%
023 - Virement à la section d'investissement	331	0	60	1 920	480,06%	
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>1 651</b>	<b>1 064</b>	<b>1 410</b>	<b>3 270</b>	<b>98,06%</b>	<b>207,33%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>28 781</b>	<b>26 413</b>	<b>30 165</b>	<b>30 870</b>	<b>7,26%</b>	<b>16,87%</b>

# 2 – LE BUDGET 2024 – Focus sur l'évolution du 011 – des dépenses contraintes

- **OMDECH → + 550 000 € entre le BP 2023 et le BP 2024**
  - + 500 000 € dont 230 000 € du SMITED et 215 000 € du SMC
  - + 50 000 € pour l'étude sur la compétence déchets

Désignations	Montant supplémentaire
Déchets	+ 550 000 €
Assurance	+ 160 000 €
Fluides	+ 277 760 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 987 760 €</b>

→ **Réalisation du BP 2023 à 99,98 %**  
→ **4 317 534 €**

- **Assurance Dommages aux Biens → + 160 000 €**  
→ **210 000 €**
- **Fluides → BP 2023 : 490 000 € réalisé pour 767 760 €**  
→ 277 760 €  
→ **630 000 €**

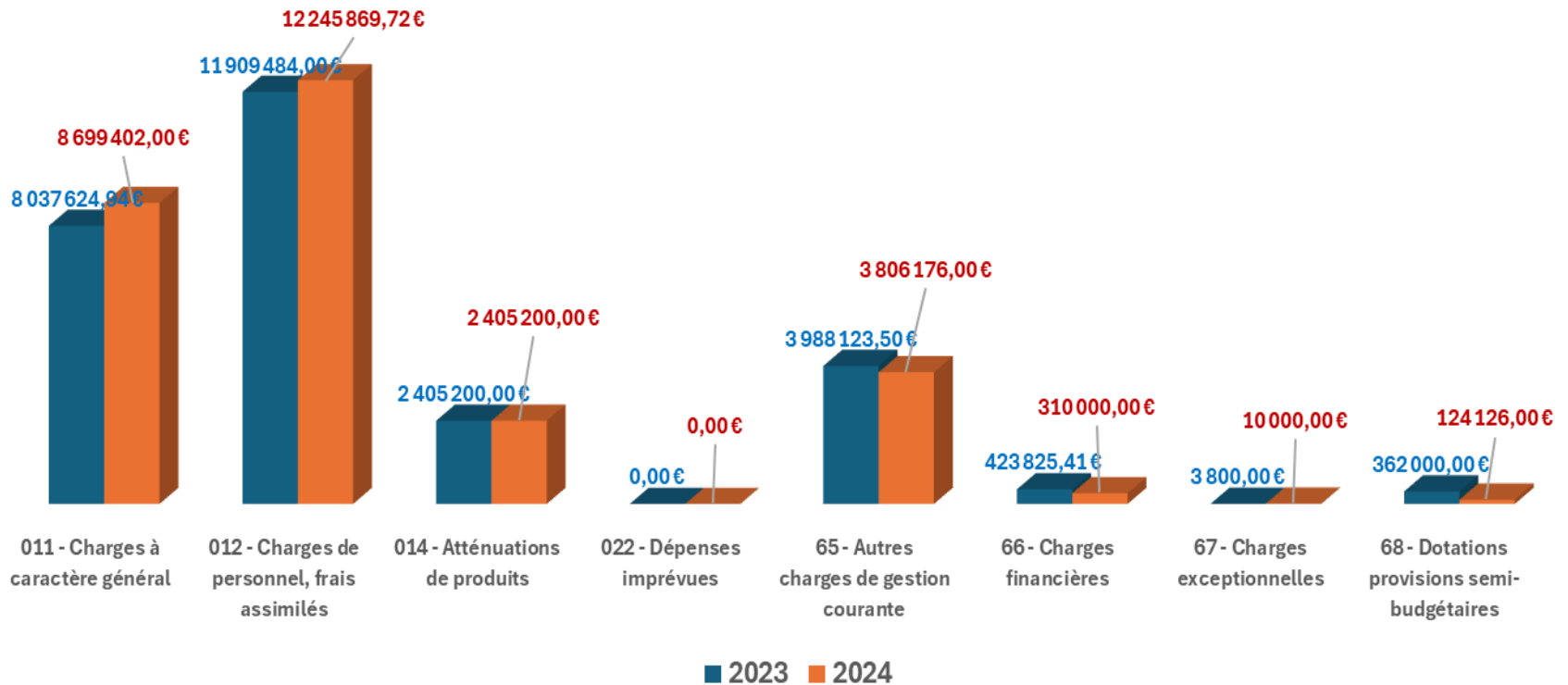
# 3 – LE BUDGET 2024 – Focus sur le 012

- Contraintes réglementaires
  - Revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : + 170 000 €
  - Impact de l'évolution du point d'indice en année pleine : + 93 000 €
- Rattrapage de la prime annuelle « 600 € » : + 40 000 €
- Évolution mécanique : + 250 000 €
- Assurance du personnel : + 88 000 € → réajustement de la part de l'assureur par rapport au contrat précédent

# 2 – LE BUDGET 2024 – Détails 65

- **Chapitre 65 – dépenses contraintes :**
- **OMDECH : + 30 000 €**
- **Augmentation des subventions aux associations gestionnaire de la compétence « enfance, jeunesse » avec une augmentation de 10 % :**  
Enveloppe supplémentaire – soutien aux associations gestionnaires
- **Maintien de la participation au CIAS : 871 785 €**
- **Participations aux budgets annexes ECO hors ZAE/ZAC : 812 267 €**

# 2 – LE BUDGET 2024 – Les dépenses de fonctionnement



# 2 – LE BUDGET 2024

## Les Recettes de Fonctionnement

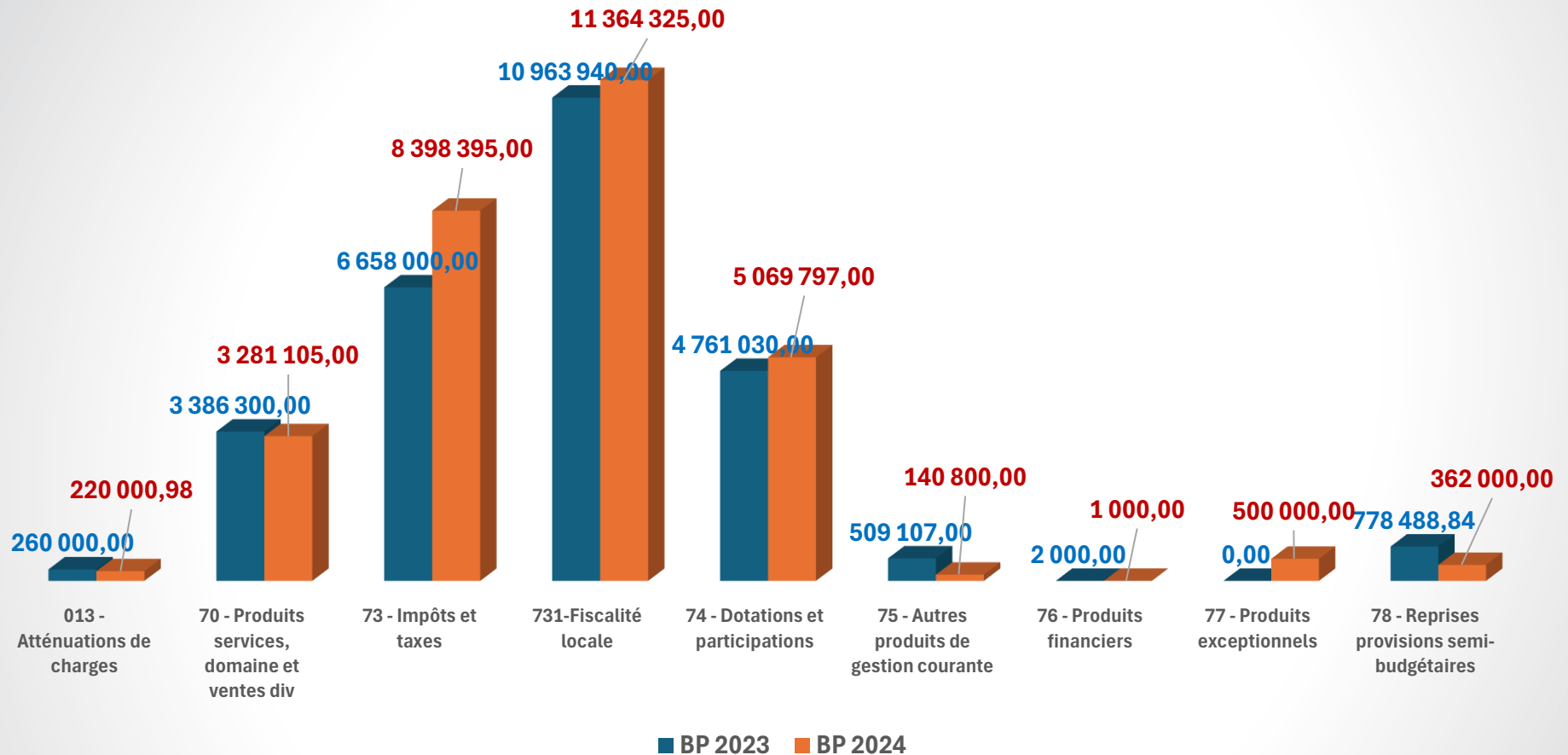




# 2 – LE BUDGET 2024 – Les recettes

Recettes	BP 2023	CA 2023	Commission Générale	Projection 2024	Evolution BP24/BP23	Evolution BP24/CA23
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 345	0	1413	1 413	5,06%	
013 - Atténuations de charges	260	210	217	220	-15,38%	4,76%
70 - Produits des services	3 386	3 119	3 253	3 281	-3,10%	5,19%
73 - Impôts et taxes	6 658	8 076	8 398	8 398	26,13%	3,99%
731 - Fiscalité	10 964	10 153	11 466	11 364	3,65%	11,93%
74 - Dotations et subventions	4 761	5 525	4 723	5 070	6,49%	-8,24%
75 - Autres produits de gestion courante	509	258	213	141	-72,30%	-45,35%
76 - Produits financiers	2	1	1	1	-50,00%	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	500		
78 - Reprise sur provision	778	419	362	362	-53,47%	-13,60%
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>28 663</b>	<b>27 761</b>	<b>30 046</b>	<b>30 750</b>	<b>7,28%</b>	<b>10,77%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	117	40	120	120	2,56%	200,00%
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>117</b>	<b>40</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>2,56%</b>	<b>200,00%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 780</b>	<b>27 801</b>	<b>30 166</b>	<b>30 870</b>	<b>7,26%</b>	<b>11,04%</b>

# 2 – LE BUDGET 2024 – Les recettes de fonctionnement



# 2 – LE BUDGET 2024 – La fiscalité

Taxe	Taux 2023	Produit avec les taux 2023 appliqués sur les Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit avec les nouveaux taux 2024 sur les bases prévisionnelles 2024	Montant supplémentaire généré
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	11,75 %	436 123 €	13,51 %	501 282 €	+ 65 159 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	3,25 %	1 313 260 €	3,74 %	1 510 249 €	+ 196 989 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	14,84 %	564 480 €	17,07 %	650 073 €	+ 85 593 €
Cotisation Foncière des Entreprises	25,30 %	2 135 658 €	26,64 %	2 248 727 €	+ 113 069 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 449 521 €</b>		<b>4 910 332 €</b>	<b>+ 460 811 €</b>
TEOM - ZONE 1	11,60 %	1 182 861 €	13,80 %	1 406 961 €	+ 224 100 €
TEOM - ZONE 2	10,38 %	2 918 027 €	11,99 %	3 370 624 €	+ 452 597 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 889 €</b>		<b>4 777 584 €</b>	<b>+ 676 696 €</b>
					<b>+ 1 137 507 €</b>

# 2 – LE BUDGET 2024 – Une fiscalité déchets ajustée au coût du service

## FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation BP2023/BP2024	Variation CA2023/BP2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
TOTAL DES DEPENSES	4 445 910,00	4 300 118,05	5 187 506,00	16,68%	20,64%
chap - 011	3 881 710,00	3 761 765,23	4 372 206,00	12,64%	16,23%
chap - 012	408 500,00	414 263,44	478 800,00	17,21%	15,58%
chap - 014					
chap - 65	127 700,00	123 831,80	166 500,00	30,38%	34,46%
chap - 66	8 000,00		8 000,00	0,00%	
chap - 67	20 000,00	257,58	2 000,00	-90,00%	676,46%
chap - 042			160 000,00		
TOTAL DES RECETTES	4 676 440,00	4 960 471,54	5 548 866,00	18,66%	11,86%
chap - 013	0,00	906,92	0,00		-100,00%
chap - 70	725 000,00	886 036,09	750 300,00	3,49%	-15,32%
chap - 73	3 929 040,00	3 952 906,00	4 776 166,00	21,56%	20,83%
chap - 74	22 400,00	11 499,49	22 400,00	0,00%	94,79%
chap - 75	0,00	109 123,04	0,00		-100,00%
chap - 77					
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	230 530,00	660 353,49	361 360,00	56,75%	-45,28%
<b>INVESTISSEMENT</b>					
TOTAL DES DEPENSES	230 530,00	98 595,87	521 360,00	126,16%	428,78%
chap - 040					
chap - 16	0,00		72 000,00		
Chap - 204					
chap - 20					
chap - 21	158 830,00	86 762,58	234 000,00	47,33%	169,70%
chap - 23	71 700,00	11 833,29	215 360,00	200,36%	1719,95%
chap - 27					
TOTAL DES RECETTES	0,00	0,00	160 000,00		
Chap - 16					
Chap - 10					
Chap - 040			160 000,00		
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>561 757,62</b>	<b>0,00</b>		
Reports au 31/12/xxxx		26 051,13			
Frais de gestion		91 272,71			
<b>Résultat net</b>	<b>0,00</b>	<b>444 433,78</b>	<b>0,00</b>		
				<b>Bases</b>	<b>montants</b>
<b>TAUX zone 1</b>	<b>11,60%</b>		<b>13,80%</b>	10 186 331	1 405 713,68 €
<b>TAUX zone 2</b>	<b>10,39%</b>		<b>11,99%</b>	28 114 693	3 370 951,69 €

## L'INVESTISSEMENT

**Un budget  
d'investissement  
ambitieux**

# 2 – LE BUDGET 2024 – Le PPI

## Le PPI de la CCPG

<i>en milliers d'euros TTC</i>	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2024-2026	Moyenne 2024-2026
Rayonnement	169	87	6	6	6	262	87
Jeunesse et parcours éducatifs	4 772	5 193	3 067	2 184	84	13 031	4 344
Coopération territoriale	1 257	532	663	453	477	2 453	818
Solidarités	227	114	-	-	-	341	114
<b>Dépenses d'équipement du budget principal</b>	<b>6 425</b>	<b>5 926</b>	<b>3 736</b>	<b>2 643</b>	<b>567</b>	<b>16 087</b>	<b>5 362</b>
Subventions	1 613	820	680	-	-	3 113	1 038
FCTVA	793	729	460	325	70	1 982	661
<b>RECETTES</b>	<b>2 406</b>	<b>1 549</b>	<b>1 140</b>	<b>325</b>	<b>70</b>	<b>5 095</b>	<b>1 698</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>4 019</b>	<b>4 377</b>	<b>2 596</b>	<b>2 318</b>	<b>497</b>	<b>10 992</b>	<b>3 664</b>

# 2 – LE BUDGET 2024 – L'Investissement - PPI

		2024			2025			2026			2027	2028
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Dépenses
			Prévues	Envisagées		Prévues	Envisagées		Prévues	Envisagées		
Rayonnement	Aménagement du territoire <i>PLUI / PLH</i>	132 430,00 <i>115 430,00</i>			51 000,00 <i>50 000,00</i>			1 000,00			1 000,00	1 000,00
	Economie	31 250,00	4 000,00		31 250,00	4 000,00					5 000,00	5 000,00
	FLIP	5 000,00			5 000,00			5 000,00			5 000,00	5 000,00
		<b>168 680,00</b>	<b>4 000,00</b>	-	<b>87 250,00</b>	<b>4 000,00</b>	-	<b>6 000,00</b>	-	-	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
Jeunesse et Parcours Educatif	Affaires scolaires	1 491 500,00	538 016,00		365 000,00			225 000,00			50 000,00	50 000,00
	Jeunesse <i>Campus Rural</i>	971 000,00 <i>900 000,00</i>	750 000,00	49 000,00								
	Médiathèques, Ludothèque, CTEAC et réseau SouRces	128 450,00			356 500,00			356 500,00			19 000,00	19 000,00
	Petite Enfance <i>Pôle enfance, CLSH, Maurice Caillon</i>	1 661 500,00 <i>1 500 000,00</i>	350 000,00	270 000,00	4 106 000,00	816 000,00	593 000,00	1 370 000,00	400 000,00	435 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
	Enseignement Artistique	77 500,00			30 000,00		120 000,00	1 100 000,00	280 000,00	280 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
	Sports <i>Léolagrange</i> <i>Gatinéo</i>	442 500,00 <i>313 500,00</i> <i>100 000,00</i>	141 123,00		335 000,00			15 000,00			15 000,00	15 000,00
		<b>4 772 450,00</b>	<b>1 779 139,00</b>	<b>319 000,00</b>	<b>5 192 500,00</b>	<b>816 000,00</b>	<b>713 000,00</b>	<b>3 066 500,00</b>	<b>680 000,00</b>	<b>715 000,00</b>	<b>2 184 000,00</b>	<b>84 000,00</b>
Coopération Territoriale	Bâtiments	340 000,00			300 000,00			300 000,00			250 000,00	250 000,00
	Intendance	10 000,00										
	Communication	1 000,00										
	Informatique <i>Cybersécurité</i>	428 835,00 <i>141 400,00</i>	90 000,00	20 000,00	122 450,00			253 080,00			92 990,00	116 920,00
	Equipements	<i>287 435,00</i>										
	Gestion et prévention des déchets <i>Bâtiment déchetterie</i>	427 200,00 <i>200 000,00</i>			110 000,00			110 000,00			110 000,00	110 000,00
	<i>Bacs et matériels déchets</i>	<i>227 200,00</i>										
	Divers	50 000,00										
	<b>1 257 035,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>532 450,00</b>	-	-	<b>663 080,00</b>	-	-	<b>452 990,00</b>	<b>476 920,00</b>	
Solidarité	Action sociale	227 200,00		113 600,00	113 600,00		56 800,00					
	<i>Aire de grand passage</i>	<i>227 200,00</i>										
	<b>227 200,00</b>	-	<b>113 600,00</b>	<b>113 600,00</b>	-	<b>56 800,00</b>	-	-	-	-	-	
	<b>6 425 365,00</b>	<b>1 873 139,00</b>	<b>452 600,00</b>	<b>5 925 800,00</b>	<b>820 000,00</b>	<b>769 800,00</b>	<b>3 735 580,00</b>	<b>680 000,00</b>	<b>715 000,00</b>	<b>2 642 990,00</b>	<b>566 920,00</b>	

# Projet Maurice CAILLON

Montant du projet global : 5 975 300 € TTC  
Subventions attribuées : 1 127 511,17 €  
Subventions sollicitées : 700 000 €  
FCTVA : 980 188 €





# Projet Campus Parthenay

Montant global du projet  
: 1 694 959 € TTC  
Subventions : 818 386 €  
FCTVA : 278 041 €



# Projet Ecole Viennay

Montant global du projet : 1 217 999 € TTC  
Subventions : 435 256 €  
FCTVA : 199 800 €



*Axonométrie sur Cour et Reconstruction de la Maternelle*

# Ecole Pompaire



Montant global du projet : 794 769 € TTC  
Subvention : 154 095 €  
FCTVA : 130 374 €

# ALSH St-Martin du Fouilloux



Montant global du projet : 717 000 € TTC

Subvention attribuée : 362 000 €

Subvention sollicitée : 117 000 €

FCTVA : 117 617 €

# Maison de l'Enfance de Ménigoute

Montant global du projet : 306 000 € TTC

Subvention : 204 000 €

FCTVA : 50 196 €



## LA PROSPECTIVE

La trajectoire  
financière à  
moyen terme

# 3 – PROSPECTIVE – Prospective sur les dépenses de fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	Projection 2024	Projection 1 2024	Projection 2 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
011 - Charges à caractère général	8 037 624,94 €	7 774 770,05 €	8 957 074,00 €	8 810 074,00 €	8 699 402,00 €	8 873 390,04 €	9 050 857,84 €	9 231 875,00 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	11 909 484,00 €	11 445 869,72 €	12 783 250,00 €	12 383 250,00 €	12 245 869,72 €	12 735 704,51 €	13 245 132,69 €	13 774 938,00 €
014 - Atténuations de produits	2 405 200,00 €	2 364 617,44 €	2 405 200,00 €	2 405 200,00 €	2 405 200,00 €	2 405 200,00 €	2 405 200,00 €	2 405 200,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 988 123,50 €	3 023 739,18 €	4 176 100,00 €	3 819 595,00 €	3 806 176,00 €	3 882 299,52 €	3 959 945,51 €	4 039 144,42 €
66 - Charges financières	423 825,41 €	373 880,05 €	300 000,00 €	300 000,00 €	310 000,00 €	314 588,09 €	283 922,01 €	255 301,54 €
67 - Charges exceptionnelles	3 800,00 €	2 476,58 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	362 000,00 €	362 000,00 €	124 126,00 €	124 126,00 €	124 126,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>27 130 057,85 €</b>	<b>25 347 353,02 €</b>	<b>28 755 750,00 €</b>	<b>27 852 245,00 €</b>	<b>27 600 773,72 €</b>	<b>28 321 182,16 €</b>	<b>29 055 058,05 €</b>	<b>29 816 458,95 €</b>
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	1 320 000,00 €	1 064 185,88 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 320 000,00 €</b>	<b>1 064 185,88 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	330 551,23 €	0,00 €	60 499,02 €	954 146,00 €	1 919 568,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 780 609,08 €</b>	<b>26 411 538,90 €</b>	<b>30 166 249,02 €</b>	<b>30 156 391,00 €</b>	<b>30 870 342,00 €</b>	<b>29 671 182,16 €</b>	<b>30 405 058,05 €</b>	<b>31 166 458,95 €</b>

Projection sur la base de + 2 % sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et + 4 % sur les charges de personnel

# 3 – PROSPECTIVE – La prospective sur les recettes de fonctionnement

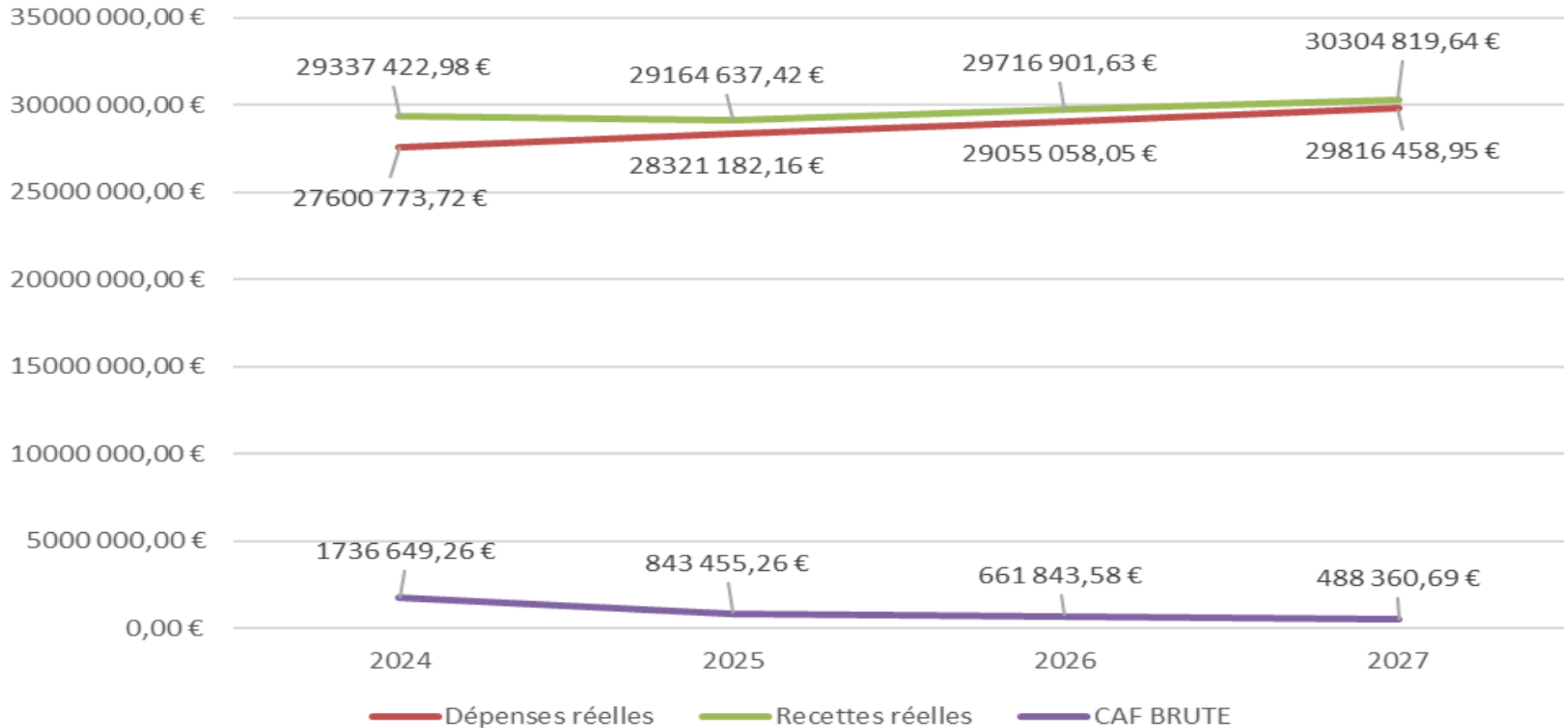
	BP 2023	CA 2023	Projection 2024	Projection 1 2024	Projection 2 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
013 - Atténuations de charges	260 000,00 €	209 825,22 €	217 450,00 €	220 000,98 €	220 000,98 €	220 000,98 €	220 000,98 €	220 000,98 €
70 - Produits services, domaine et ventes div	3 386 300,00 €	3 119 435,63 €	3 253 405,00 €	3 281 105,00 €	3 281 105,00 €	3 346 727,10 €	3 413 661,64 €	3 481 934,87 €
73 - Impôts et taxes	6 658 000,00 €	8 076 404,70 €	19 863 594,00 €	8 398 395,00 €	8 398 395,00 €	20 157 974,40 €	20 561 133,89 €	20 972 356,57 €
731 - Fiscalité locale	10 963 940,00 €	10 152 876,21 €		11 150 374,00 €	11 364 325,00 €			
74 - Dotations et participations	4 761 030,00 €	5 525 109,29 €	4 723 361,00 €	5 069 797,00 €	5 069 797,00 €	5 171 192,94 €	5 274 616,80 €	5 380 109,13 €
75 - Autres produits de gestion courante	509 107,00 €	257 951,62 €	212 520,00 €	140 800,00 €	140 800,00 €	143 616,00 €	146 488,32 €	149 418,09 €
76 - Produits financiers	2 000,00 €	1 267,71 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	778 488,84 €	418 748,59 €	362 000,00 €	362 000,00 €	362 000,00 €	124 126,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>27 318 865,84 €</b>	<b>27 761 618,97 €</b>	<b>28 633 330,00 €</b>	<b>28 623 471,98 €</b>	<b>29 337 422,98 €</b>	<b>29 164 637,42 €</b>	<b>29 716 901,63 €</b>	<b>30 304 819,64 €</b>
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	116 500,00 €	39 560,83 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>116 500,00 €</b>	<b>39 560,83 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 345 243,24 €	0,00 €	1 412 919,02 €	1 412 919,02 €	1 412 919,02 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 780 609,08 €</b>	<b>27 801 179,80 €</b>	<b>30 166 249,02 €</b>	<b>30 156 391,00 €</b>	<b>30 870 342,00 €</b>	<b>30 684 637,42 €</b>	<b>31 236 901,63 €</b>	<b>31 824 819,64 €</b>

Projection sur la base de + 2 % sur l'ensemble des recettes de fonctionnement



# 3 – PROSPECTIVE – La prospective sur les recettes de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles et des recettes réelles avec la CAF Brute



# 3 – PROSPECTIVE

	BP 2023	CA 2023	Projection 2024	Projection 1 2024	Projection 2 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
CAF BRUTE	1 534 051,23 €	2 414 265,95 €	-122 420,00 €	771 226,98 €	1 736 649,26 €	843 455,26 €	661 843,58 €	488 360,69 €
CAPITAL ANCIENS EMPRUNTS A REMBOURSER	633 000,00 €	632 959,70 €	632 000,00 €	632 000,00 €	701 000,00 €	701 000,00 €	642 000,00 €	647 000,00 €
CAPITAL NOUVEAUX EMPRUNTS A REMBOURSER				20 000,00 €	20 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
CAF NETTE	901 051,23 €	1 781 306,25 €	-754 420,00 €	119 226,98 €	1 015 649,26 €	-7 544,74 €	-130 156,42 €	-308 639,31 €

# 3 – PROSPECTIVE – Prospective EXFILO

## Scénario 2 : Réduction de l'évolution des charges de fonctionnement

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution des taux d'imposition	7,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT hors intérêts	8,4%	0,0%	1,0%	2,5%	3,0%
Epargne nette	1 073	917	1 056	1 041	1 011
Dépenses d'équipement	6 632	5 926	3 736	2 643	567
Emprunt	1 497	3 449	1 530	1 267	0
Encours de dette au 31 décembre	7 784	10 456	11 092	11 371	10 403
Variation des résultats reportés	1 298	0	0	0	-524
Fonds de roulement (résultats reportés)	0	0	0	0	524
Capacité de désendettement	4,4	6,2	5,7	5,6	5,3

# Les enjeux de la soutenabilité à moyen et long terme

- **Nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement :**
  - questionner la reconduction des crédits
  - Nouveaux outils de gestion : structuration des politiques publiques, renforcement des analyses de coûts des équipements/ coût global, analyse coûts de service, recherche de financement
  - Politique de maîtrise des dépenses d'énergie
  - Dialogue de gestion avec les associations
  - Optimiser la politique achat
  - Gestion prévisionnelle des emplois stricte
- **Recettes :**
  - Réflexion sur la tarification des services
  - Calcul des prestations de service aux communes
  - Modalités de suivi et orientations financières des services communs
  - Modification des AC pour la prise de compétence PLUi
- **Clarification et suivi du PPI :**
  - Schéma directeur immobilier et énergétique
  - Répondre aux enjeux de transitions énergétiques et environnementales
  - Recherche active de financements
  - Planification d'opération et d'exécution précise
  - Réinterroger les modalités de co-financement par les communes des investissements

# 2 – LE BUDGET 2024 - les budgets annexes

## LES BUDGETS ANNEXES

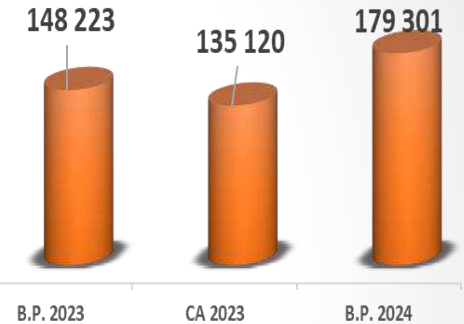


# 2 – LE BUDGET 2024 – Marché de Bellevue

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES (€)					RECETTES (€)			
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %		B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %
<b>résultat</b>			<b>14 000</b>			<b>16 223</b>			
<b>* Opérations réelles</b>	<b>148 223</b>	<b>135 120</b>	<b>179 301</b>	<b>20,97%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>162 000</b>	<b>135 929</b>	<b>223 301</b>	<b>37,84%</b>
Charges à caractère général	148 222	135 120	179 300	20,97%	Produits de services	-	6 475	10 000	
Autres charges	1	0	1						
Charges financières	-	-	-		Autres produits de gestion	162 000	129 454	213 301	31,67%
Charges exceptionnelles	-	-	-		Subvention d'équilibre	-	-	-	
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>92 100</b>	<b>92 073</b>	<b>92 100</b>	<b>0,00%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>62 100</b>	<b>61 042</b>	<b>62 100</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>240 323</b>	<b>227 193</b>	<b>285 401</b>	<b>18,76%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>240 323</b>	<b>196 971</b>	<b>285 401</b>	<b>18,76%</b>

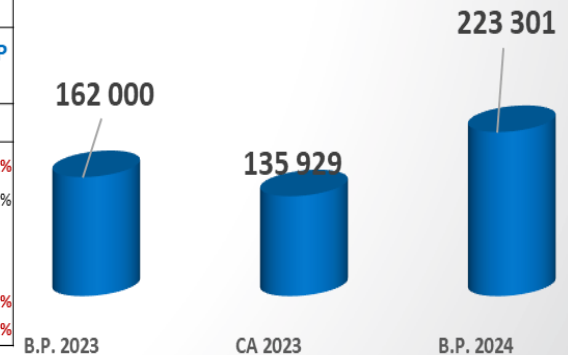
## Dépenses réelles - Fonctionnement



## INVESTISSEMENT

	DEPENSES (€)					RECETTES (€)			
	B.P. 2023		B.P. 2024	Evol BP %		B.P. 2023		B.P. 2024	Evol BP %
						<b>58 005</b>		<b>76 930</b>	
<b>* Opérations réelles</b>	<b>290 405</b>	<b>12 106</b>	<b>200 000</b>	<b>-31,13%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>202 400</b>	<b>-</b>	<b>93 070</b>	<b>-54,02%</b>
Dette en capital immobilisation	4 300	-	-		Emprunts	202 400	-	93 070	-54,02%
Travaux	286 105	12 106	200 000	-30,10%					
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>62 100</b>	<b>61 042</b>	<b>62 100</b>	<b>0,00%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>92 100</b>	<b>92 073</b>	<b>92 100</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>352 505</b>	<b>73 148</b>	<b>262 100</b>	<b>-25,65%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>352 505</b>	<b>92 073</b>	<b>262 100</b>	<b>-25,65%</b>

## Recettes réelles - Fonctionnement

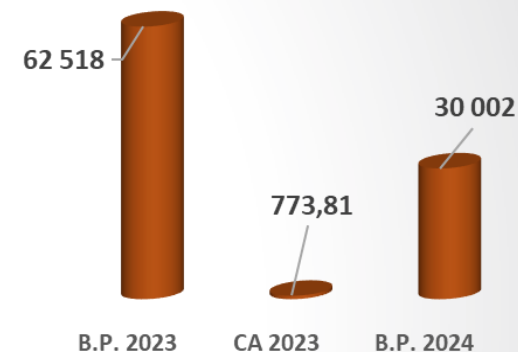


# 2 – LE BUDGET 2024 – Bois Pouvreau

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES (€)				RECETTES (€)			
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %
					<b>Résultat</b>	<b>57 518</b>	<b>71 878,54</b>	
<b>* Opérations réelles</b>	<b>62 518</b>	<b>773,81</b>	<b>30 002</b>	<b>-52,01%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>14 500</b>	<b>15 000,46</b>	<b>3,45%</b>
Charges à caractère général	35 000	773,63	30 000	-14,29%	Produits de services	-		
Charges financières			-		Autres produits de gestion	14 500	15 000,46	3,45%
Autres charges	27 518	0,18	2		Produits exceptionnels			
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>15 700</b>	<b>3 633,48</b>	<b>63 077</b>	<b>301,76%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>6 200</b>	<b>6 200,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 218</b>	<b>4 407,29</b>	<b>93 079</b>	<b>19,00%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>78 218</b>	<b>93 079,00</b>	<b>19,00%</b>

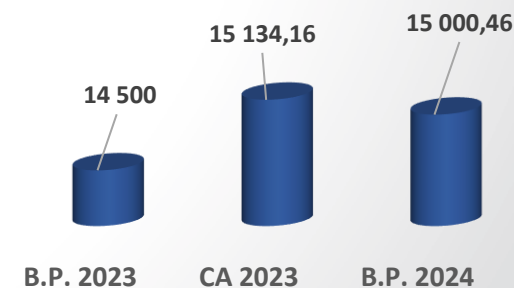
### Dépenses Réelles de Fonctionnement



## INVESTISSEMENT

	DEPENSES (€)				RECETTES (€)			
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %
<b>résultat</b>	<b>2489,44</b>		<b>2489,44</b>					
<b>* Opérations réelles</b>	<b>9 500</b>		<b>56 877</b>	<b>498,71%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>2 489</b>	<b>2 489,44</b>	<b>0,00%</b>
Dette en capital			-		Emprunts	-		
Etudes et logiciels			-		Subventions d'équipement		-	
Travaux	9 500		56 877	498,71%		2 489	2 489,44	0,00%
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>6 200</b>	<b>6 122,92</b>	<b>6 200</b>	<b>0,00%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>15 700</b>	<b>3 633,48</b>	<b>301,76%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 189</b>	<b>6 122,92</b>	<b>65 566,44</b>	<b>260,46%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 189</b>	<b>65 566,44</b>	<b>260,46%</b>

### Recettes Réelles de Fonctionnement

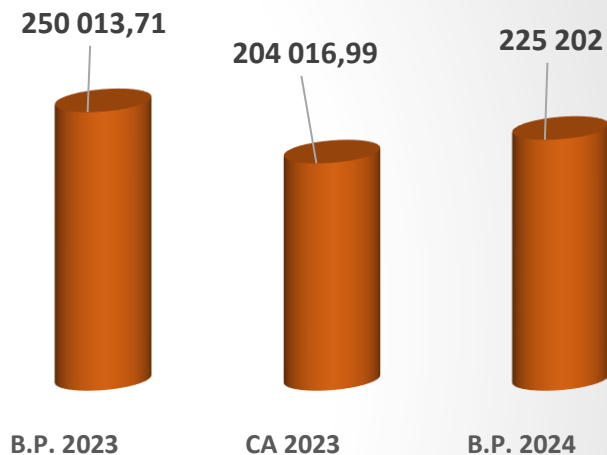


# 2 – LE BUDGET 2024 – Maison de l'emploi

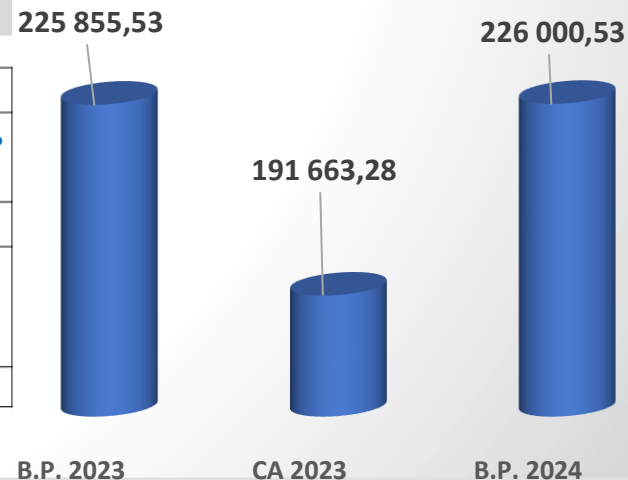
## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES (€)				Evol BP %	RECETTES (€)				Evol BP %
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024			B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024		
						<b>Résultat</b>	24 158,18	0	11 804,47	
<b>* Opérations réelles</b>	<b>250 013,71</b>	<b>204 016,99</b>	<b>225 202</b>	-9,92%	<b>* Opérations réelles</b>	<b>225 855,53</b>	<b>191 663,28</b>	<b>226 000,53</b>	0,06%	
Charges à caractère général	250 007,18	204 010,46	225 200	-9,92%	Revenus des immeubles	225 849,00	191 663,28	226 000,53	0,07%	
autres charges			2		Reprise sur amorti.	6,53			-100,00%	
Dotations aux provisions	6,53	6,53		-100,00%					#DIV/0!	
<b>* Opérations d'Ordres</b>			<b>12 603</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>250 013,71</b>	<b>204 016,99</b>	<b>237 805,00</b>	<b>-4,88%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 013,71</b>	<b>191 663,28</b>	<b>237 805,00</b>	<b>-4,88%</b>	

## Dépenses réelles - Fonctionnement



## Recettes réelles - Fonctionnement



## INVESTISSEMENT

	DEPENSES (€)				Evol BP %	RECETTES (€)				Evol BP %
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024			B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024		
<b>résultat</b>	<b>0</b>		<b>0</b>							
<b>* Opérations réelles</b>	<b>-</b>		<b>68 000</b>		<b>* Opérations réelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>55 397,00</b>		
Travaux	-		68 000		dépôts et cautions	-	-	55 397,00		
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 603,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 000,00</b>		

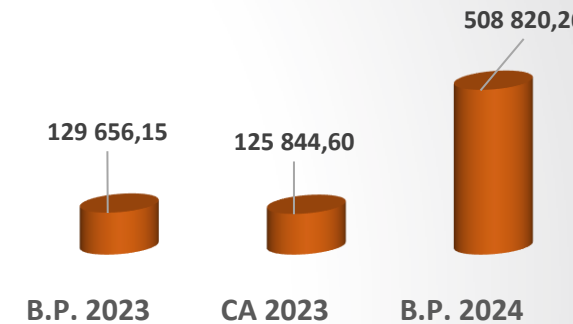


# 2 – LE BUDGET 2024 – Activités Eco TVA

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES (€)				RECETTES (€)				
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %	
<b>Résultat</b>			<b>98 991,74</b>		<b>Résultat</b>	<b>39 245,37</b>			
<b>* Opérations réelles</b>	<b>129 656,15</b>	<b>125 844,60</b>	<b>508 820,26</b>	<b>292,44%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>181 410,78</b>	<b>97 638,47</b>	<b>715 812,00</b>	<b>294,58%</b>
Charges à caractère général	127 455,37	123 764,43	190 420,26	49,40%	produit des services	16 000,00	13 789,56	6 000,00	-62,50%
Charges financières	2 000,00	1 880,32	1 600,00	-20,00%	autres produits gestion	165 333,00	76 238,91	709 712,00	329,26%
Autres charges	200,78	199,85	316 800,00		produits spécifiques		7 610,00		
					reprise sur amortiss.	77,78	100,00		
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>143 000,00</b>	<b>128 030,98</b>	<b>160 000,00</b>	<b>11,89%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>52 000,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>52 000,00</b>	<b>-</b>
	143 000,00	128 030,98	160 000,00	11,89%	Amortissements Subv. Equip.	52 000,00	18 000,00	52 000,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>272 656,15</b>	<b>253 875,58</b>	<b>767 812,00</b>	<b>181,60%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 656,15</b>	<b>115 638,47</b>	<b>767 812,00</b>	<b>181,60%</b>

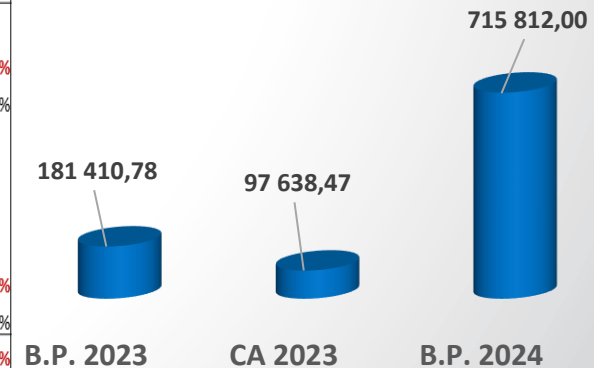
## Dépenses Réelles de Fonctionnement



## INVESTISSEMENT

	DEPENSES (€)				RECETTES (€)				
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %	
					<b>reports</b>	<b>543 283,02</b>	<b>486 931,20</b>		
<b>* Opérations réelles</b>	<b>722 683,02</b>	<b>166 382,80</b>	<b>831 402,00</b>	<b>15,04%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>88 400,00</b>	<b>-</b>	<b>236 470,80</b>	<b>167,50%</b>
Dettes en capital	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00%	Emprunts	88 400,00	-	-	-100,00%
Dépôts cautions	170,00	-	1 000,80		cessions		235 470,00		
Etudes et logiciels	59 830,00	-	140 401,20	134,67%	Subventions d'équipement	-	-		
immobilisations	311 738,42	850,45	280 000,00	-10,18%	cautions		1 000,80		
Travaux	340 944,60	155 532,35	400 000,00	17,32%					
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>52 635,00</b>	<b>18 634,27</b>	<b>52 000,00</b>	<b>-1,21%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>143 635,00</b>	<b>128 665,25</b>	<b>160 000,00</b>	<b>11,39%</b>
	52 635,00	18 634,27	52 000,00	-1,21%		143 635,00	128 665,25	160 000,00	11,39%
<b>TOTAL</b>	<b>775 318,02</b>	<b>185 017,07</b>	<b>883 402,00</b>	<b>13,94%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>775 318,02</b>	<b>128 665,25</b>	<b>883 402,00</b>	<b>13,94%</b>

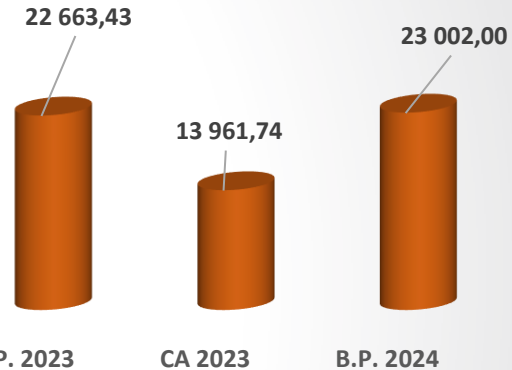
## Recettes Réelles de Fonctionnement



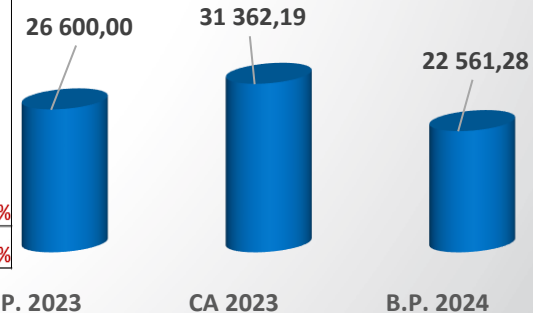
# 2 – LE BUDGET 2024 – Hébergement Collectif

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses Réelles de Fonctionnement



### Recettes Réelles de Fonctionnement



	DEPENSES (€)					RECETTES (€)			
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %		B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %
					<b>Résultat</b>	<b>9 063,43</b>	<b>-</b>	<b>13 440,72</b>	
<b>* Opérations réelles</b>	<b>22 663,43</b>	<b>13 961,74</b>	<b>23 002,00</b>	<b>1,49%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>26 600,00</b>	<b>31 362,19</b>	<b>22 561,28</b>	<b>-15,18%</b>
Charges à caractère général	15 963,43	7 265,71	17 000,94	6,50%	Produits de services	26 600,00	31 362,19	22 561,28	-15,18%
Charges financières	6 700,00	6 696,03	6 000,00	-10,45%					
Autres charges			1,00						
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>28 900,00</b>	<b>28 841,60</b>	<b>28 900,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>15 900,00</b>	<b>15 818,44</b>	<b>15 900,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>51 563,43</b>	<b>42 803,34</b>	<b>51 902,00</b>	<b>0,66%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 563,43</b>	<b>47 180,63</b>	<b>51 902,00</b>	<b>0,66%</b>

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES (€)					RECETTES (€)			
	B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %		B.P. 2023	CA 2023	B.P. 2024	Evol BP %
<b>Report</b>	<b>295,19</b>				<b>Report</b>			<b>350,94</b>	
<b>* Opérations réelles</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 672,22</b>	<b>13 351,00</b>	<b>2,70%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Dette en capital	12 700,00	12 672,22	13 300,00	4,72%	Emprunts	-	-	-	
Etudes et logiciels	-				Subventions d'équipement	-	-	-	
Travaux	300,00		51,00	-83,00%					
<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>15 900,00</b>	<b>15 818,44</b>	<b>15 900,00</b>	<b>-</b>	<b>* Opérations d'ordre</b>	<b>28 900,00</b>	<b>28 841,60</b>	<b>28 900,06</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 900,00</b>	<b>28 490,66</b>	<b>29 251,00</b>	<b>1,21%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 900,00</b>	<b>28 841,60</b>	<b>29 251,00</b>	<b>1,21%</b>

# 2 – LE BUDGET 2024 – Budgets annexes – Les Zones

Les zones	Section de fonctionnement - opérations réelles					
	Dépenses			Recettes		
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Patis Bouillon - Châtillon	9 000 €	0 €	1 000 €	9 000 €	0 €	1 000 €
ZAE Bressandière - Châtillon	19 600 €	2 692 €	2 400 €	19 600 €	1 €	2 400 €
ZAC Bressandière - Châtillon	40 000 €	22 959 €	45 301 €	40 000 €	74 355 €	45 301 €
ZAE La Peyratte	12 000 €	1 634 €	2 000 €	12 000 €	0 €	2 000 €
ZAE Bellevue - Secondigny	15 000 €	11 972 €	157 844 €	15 000 €	0 €	157 844 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 600 €</b>	<b>39 257 €</b>	<b>208 545 €</b>	<b>95 600 €</b>	<b>74 356 €</b>	<b>208 545 €</b>